

Faculté de philosophie, arts et lettres

Französisch in Luxemburg

Traduction partielle commentée

Auteur : Justine Mandy

Promoteurs : Françoise Gallez et Jeroen Darquennes

Année académique 2019-2020

Master en Traduction à finalité spécialisée : affaires internationales et européennes

Französisch in Luxemburg

Traduction partielle commentée

Le français au Luxembourg

Traduction partielle commentée

Avant toute chose, j'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont aidée à réaliser ce mémoire, qui est l'aboutissement de six années d'étude.

Je tiens tout d'abord à remercier ma promotrice, Madame Francoise Gallez, pour son soutien et ses commentaires judicieux ainsi que pour m'avoir guidée au mieux dans ce travail de grande envergure.

Ich bedanke mich auch bei Herrn Jeroen Darquennes, meinem zweiten Betreuer, für seine Ratschläge und Korrekturen in Bezug auf die Einführung und für seine hilfreiche Expertise bei der Übersetzung. Herzlichen Dank dafür, dass Sie mir dieses Buch empfohlen haben.

Ich danke auch meinen Korrekturleserinnen, Ruth und Nina, für die wertvollen Anmerkungen und die Korrekturen.

Merci aussi à Adriano Pulvirenti d'avoir participé activement à la réalisation de ce mémoire en traduisant une citation de l'italien.

Je remercie également Sabine Ehrhart, professeur à l'Université du Luxembourg, pour m'avoir transmis quelques informations au sujet de Christian Timm.

Un tout grand merci également à tout le corps professoral de la LSTI et de l'Université Saint-Louis – Bruxelles de m'avoir accompagnée et formée tout au long de mon cursus universitaire.

De manière plus personnelle, je tiens à remercier les personnes que j'ai rencontrées au cours de ces dernières années grâce à la traduction et qui m'ont accompagnée sur les bancs de l'université : merci à Anthonya, Marion, Nathanaël, Adriano, Fred, Florence, et à mes rencontres plus tardives pour avoir rendu ces années d'études si agréables et mémorables.

Merci à Martin, mon partenaire de toutes les circonstances, de m'avoir soutenue tout au long de ce travail et de toujours m'aider à y voir plus clair lorsque le doute commence à me ronger.

Je remercie du plus profond de mon cœur mes parents, André et Cathy, et mes frères et sœurs, Mélodie et Bastien, Emilie et Julien, pour leur soutien indéfectible tout au long de mes études et à chaque étape de ma vie. Merci également pour les multiples relectures.

Enfin, j'ai une pensée toute particulière pour mes grands-parents, Gaby et Josée, Germain et Josyanne, et les remercie, ainsi que mes parents, de m'avoir transmis la connaissance du luxembourgeois, d'avoir fait perdurer à travers moi notre patois et notre patrimoine régional ainsi que de m'avoir inspiré le sujet de ce mémoire. Ce fut un réel plaisir de me plonger dans les récits de notre région.

Table des matières

Table des matières.....	7
Table des matières des figures	8
Vorwort.....	9
Einführung.....	11
1. Belgien und Luxemburg im frühen 19. Jahrhundert (1815-1839)	11
1.1. Der Wiener Kongress	12
1.2. Die Gründung des belgischen Staates	13
1.3. Die dritte Teilung Luxemburgs (1830-1839)	15
2. Das Areler Land als Teil des belgischen Einheitsstaates	20
2.1. Die Sprachpolitik Belgiens.....	21
2.2. Entwicklung des luxemburgischen Dialekts und des Französischen im Areler Land im 19. Jahrhundert.....	24
3. Förderung des Luxemburgischen im späten 19. Jahrhundert und im frühen 20. Jahrhundert	28
3.1. Die Personen	28
3.2. Die Vereine	31
4. Förderung des Luxemburgischen im späten 20. Jahrhundert	37
4.1. Die Personen	37
4.2. Die Vereine	38
5. Hindernisse bei der Entwicklung des Luxemburgischen im 20. Jahrhundert 40	
5.1. Der Erste Weltkrieg und seine Auswirkungen	40
5.2. Der Zweite Weltkrieg und seine Auswirkungen	42
6. Die Luxemburgische Sprache im Areler Land in den 1990er Jahren	43
6.1. Der „Conseil des Langues régionales endogènes“	43
6.2. Die Europäische Charta der Regional- und Minderheitensprachen	43
7. Zustand des Luxemburgischen im 21. Jahrhundert.....	44
8. Das Areler Land und das Großherzogtum.....	45
9. Schlussfolgerung.....	46
Traduction	49
Remarques préliminaires.....	49
1 La situation linguistique du Luxembourg	51
1.1 Rappel historique	53
1.2 Statu quo.....	59
4 Les attitudes des Luxembourgeois à l'égard du français	97
4.2 Les attitudes actuelles des Luxembourgeois à l'égard du français	97
Citations en langue source.....	113
Commentaires de traduction	129
1. Introduction.....	129
2. Commentaires généraux	129
2.1. Mise en contexte de l'ouvrage traduit.....	130
2.2. La recherche documentaire.....	133
2.3. Le transfert de l'allemand vers le français	140
3. Commentaires spécifiques	142
3.1. La forme du texte cible	142
3.2. Le traitement des citations en langue étrangère	145

3.3. Le traitement des mots en langue étrangère	147
3.4. Défis ponctuels.....	150
4. Conclusion.....	153
Conclusion générale	155
Lexique	157
Bibliographie	171

Table des matières des figures

Einführung

Abbildung 1 - Die Beneluxländer nach dem Wiener Kongress.....	13
Abbildung 2 - Abweichungen von der Sprachgrenze	18

Commentaires de traduction

Figure 1 - Caractéristiques du texte source	131
Figure 2 - Caractéristiques du texte cible	132



Vorwort

Als ich ein Thema für meine Masterarbeit auswählen musste, kam mir die Idee, über meine Wurzeln zu schreiben. Meine Familie lebt seit Jahrhunderten in der Gegend von Arel (Arlon) und die luxemburgische Sprache wurde mir sehr früh beigebracht. Das Thema der Entwicklung der Sprachen und des damit verbundenen Nachlassens des Luxemburgischen in der Gegend liegt mir daher sehr am Herzen. Darüber hinaus habe ich die Studie der lokalen Auswirkungen von politischen Entscheidungen auf höherer Ebene immer interessant gefunden und sie passt genau zu der Ausrichtung, die ich im Master gewählt habe, nämlich „internationale und europäische Angelegenheiten“. Vor diesem Hintergrund war die Wahl der deutschen Sprache als Ausgangssprache für eine Übersetzung mit dem Thema Luxemburg aus persönlicher Sicht adäquat, denn Deutsch ist Teil des Sprachgefüges des Großherzogtums.

Die Grenzen Europas wurden mit der Zeit durch Kriege und politische Abkommen umgeformt, bis sie ihren heutigen Zustand erreichten. In diesem Prozess wurden viele Territorien neu zusammengefügt oder aufgespalten, oft ohne Rücksicht auf den Willen der lokalen Bevölkerung. Das Großherzogtum von Luxemburg war dabei keine Ausnahme.

In der Einführung dieser Arbeit soll es um die Entstehung und die sprachlichen Auswirkungen der sogenannten „dritten Teilung“ Luxemburgs gehen. Diese Einleitung wird sich eher auf das Areler Land und die Entwicklung der Verwendung der lokalen Mundart, die eine luxemburgische Mundart ist, konzentrieren und wird auch auf die heutige Lage der Sprachen in der Gegend eingehen.

Der zweite Teil dieser Arbeit ist eine teilweise Übersetzung des Buches von C. Timm, „Französisch in Luxemburg“ (2014). Die Kapitel, die ausgewählt wurden, gehen zuerst auf die historische Entwicklung des Großherzogtums und die Entstehung des Sprachgefüges des Landes ein, bevor die Einstellungen der Luxemburger in Bezug auf das Französische analysiert werden. Die Einleitung und die Übersetzung sollten als sich ergänzende Teile gesehen werden, da sie die Entwicklungen beider Seiten der seit 1839 bestehenden Grenze analysieren.

Der dritte Teil dieser Arbeit besteht aus Kommentaren zur Übersetzung. Sie dienen dem Zweck, eine Erklärung der Strategien und Konventionen, denen die Übersetzerin gefolgt ist, zu sein.

Die vorliegende Arbeit wird dann schließlich durch eine allgemeine Schlussfolgerung, ein Glossar und ein Literaturverzeichnis abgerundet.



Einführung

Spiegelbildlich zum Buch „Französisch in Luxemburg“ von C. Timm (2014), das der Gegenstand des zweiten Teils dieser Masterarbeit ist, wird es in dieser Einführung nicht über das heutige Großherzogtum Luxemburg gehen, sondern über das Schicksal von jenem Teil Luxemburgs, der nach der belgischen Revolution an Belgien abgetreten wurde, und insbesondere über den Gebrauch des Luxemburgischen in einem französischsprachigen Staat wie Belgien.

Zuerst soll die sogenannte „dritte Teilung“ Luxemburgs in ihren Zusammenhang gestellt werden, und die Ereignisse, die dazu geführt haben, sollen ausführlicher als im ersten Kapitel des Buches von C. Timm (2014) erklärt werden. Danach wird der Fokus auf das Areler Land gelegt und es wird über die Entwicklung und das Überleben der deutschen Mundart in der Gegend geschrieben. In diesem Kontext sollen sowohl Vereine und Bewegungen, als auch einzelne Personen, die sich für das Luxemburgische eingesetzt haben, betrachtet werden. Danach wird auch über die Faktoren gesprochen, die die Verwendung der luxemburgischen Mundart negativ beeinflusst haben. Im letzten Teil wird über die heutige Situation des Dialektes berichtet, und ein Vergleich zwischen den Situationen im Areler Land und im Großherzogtum wird diese Einführung beenden.

1. Belgien und Luxemburg im frühen 19. Jahrhundert (1815-1839)

Als Folge der ersten Niederlage Napoleons Anfang 1814 findet der Wiener Kongress statt, der Europa ein neues Gleichgewicht geben soll. Damals waren Belgien und Luxemburg unter der Herrschaft Frankreichs (Kayser 1990: 11-12, 18-19).

Zuerst werden der Wiener Kongress und seine Auswirkungen vorgestellt, bevor dann das Schicksal Belgiens und Luxemburgs Anfang des 19. Jahrhunderts erläutert wird.

1.1. Der Wiener Kongress

Kayser (1990: 18-19) weist darauf hin, dass der Wiener Kongress im September 1814 beginnt und die damaligen Großmächte Europas, die Napoleon besiegt haben, an einen Tisch bringt: Preußen, England, Österreich und Russland. Natürlich nimmt auch Frankreich am Kongress teil. Das Ziel des Kongresses ist es, die neue Grenzziehung Europas festzulegen.

Die Beschlüsse des Kongresses sind, dass für die Niederlande ein größeres Territorium geschaffen wird, das die Gebiete im Süden, die nördlich von Frankreich liegen, und einen Streifen zwischen der Maas und Luxemburg umfassen wird (Kayser 1990: 21). Wie Triffaux (2002: 31) erklärt, ist das Ziel dieser Entscheidung eine Barriere gegen Frankreich zu schaffen. Der König dieses Königreichs der Vereinigten Niederlande ist Wilhelm I. (Kayser 1990: 24).

Eine andere Konsequenz des Kongresses ist der Status von Luxemburg: Kayser (1990: 23) erklärt, dass das Herzogtum von Luxemburg auf den Rang eines Großherzogtums gehoben, und dem König der Niederlande, Wilhelm I., als persönlicher Besitz gegeben wird. Gleichzeitig hebt Kayser (1990: 23) hervor, dass das Großherzogtum Luxemburg aber auch Teil des Deutschen Bundes ist, was, unter anderem, mit sich bringt, dass die Festung von Luxemburg von dieser Zeit an als Verteidigung gegen Frankreich durch eine preußische Garnison besetzt wird.

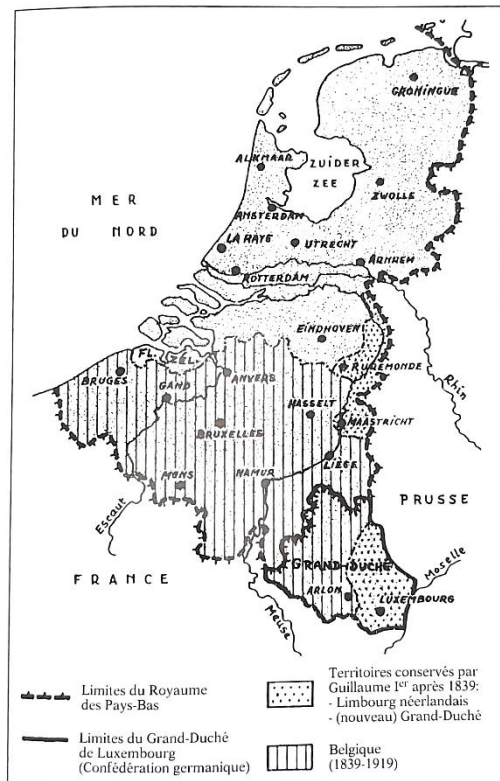
Obwohl Luxemburg ein unabhängiges Land ist, wird Wilhelm I. Luxemburg verwalten, als ob es die 18. Provinz der Niederlande wäre (Kayser 1990: 54; Timm 2014: 17), was später zu Unzufriedenheit der Bevölkerung führen wird (vgl. Teilkapitel 1.2.).

Als Folge des Kongresses wird das Territorium des späteren Belgiens in die Niederlande eingegliedert und das Großherzogtum wird unter der Herrschaft des Königs zu einem unabhängigen Land mit besonderem Status.

Das Großherzogtum verliert schon 1814 Teile seines Territoriums. Die Gegenden von Sankt-Vith und östlich der Mosel, der Sauer und der Our werden an Preußen abgegeben, während Frankreich Manderen behält (Kayser 1990: 23). Laut Kayser (1990: 23-26) bekommt Luxemburg später allerdings Vianden zurück; im Norden erhält es die Gegend von Vielsalm zurück; und im Westen die Kantone

von Paliseul und Bouillon. Das Großherzogtum von 1815, das Wilhelm I. gegeben wird, ist bereits kleiner als es früher war.

Am 9. Juni wird der Schlussakt des Wiener Kongresses unterzeichnet (Kayser 1990: 24).



Royaume uni des Pays-Bas et Grand-Duché de Luxembourg (1815-1830/39)

Abbildung 1 - Die Beneluxländer nach dem Wiener Kongress

1.2. Die Gründung des belgischen Staates

In seinem Buch erklärt Kayser (1990: 44-49) ausführlich die verschiedenen Etappen der Belgischen Revolution.

Belgien ist seit 1815 Teil der Niederlande und die Belgier sind nicht zufrieden. Am 25. August 1830, anlässlich der Aufführung von „La Muette de Portici“ („Die Stumme von Portici“), kommt es in Brüssel, in der damaligen „Provinz Belgien“ der Niederlande, zu einem Aufstand, was den Beginn der belgischen Revolution markiert.

Als Antwort auf die Unruhen schickt König Wilhelm I. 6 000 Soldaten nach Brüssel, die von seinem Sohn, dem zukünftigen Wilhelm II., geleitet werden. Nach Verhandlungen verspricht dieser den Revolutionären, mit seinem Vater die Frage

Die beiliegende Karte (Abb. 1, entnommen aus Kayser 1990: 25) zeigt den Zustand von Belgien und Luxemburg nach dem Wiener Kongress. Man sieht, dass die Grenze Luxemburgs im Südosten genau an der Mosel aufhört. Die dicke schwarze Punktierung zeigt die Grenze der Niederlande, wozu Belgien jetzt gehört. Die Streifen zeigen das Territorium des späteren Belgiens, dessen Gründung im nächsten Teilkapitel erklärt wird. Die dicke schwarze durchgezogene Linie zeigt das Territorium des Großherzogtums Luxemburg nach dem Wiener Kongress, aber vor der dritten Teilung.

einer administrativen Trennung zu besprechen. Eine Antwort bleibt aber zunächst aus, und wegen der Ungeduld auf der Seite der Belgier, verkompliziert sich die Lage wieder, und es kommt Ende September erneut zu einem Aufstand in Brüssel. Der König der Niederlande schickt dann seinen zweiten Sohn, Frederik, als Leiter der königlichen Armee.

Erstaunlicherweise gelingt es der Bevölkerung, die Armee dazu zu bringen, den Rückzug anzutreten. Diese zieht sich in den Park der Stadt zurück. Brüsseler und Freiwillige halten die Armee des Königs der Niederlande mehrere Tage in Schach. In der Nacht vom 26. auf den 27. September 1830 tritt die niederländische Armee den Rückzug an. Eine vorübergehende Regierung wird proklamiert und am 4. Oktober 1830 wird die Unabhängigkeit der südlichen Provinzen der Niederlande unter dem Namen „Belgien“ ausgerufen.

Es gibt aber noch Hürden auf dem Weg zur völligen Unabhängigkeit, denn Belgien muss von den internationalen Großmächten anerkannt werden. Außerdem stellt die belgische Revolution eigentlich wieder das europäische Gleichgewicht in Frage und die Grenzen müssen erneut gezogen werden (Kayser 1990: 50). Bevor darüber gesprochen wird, muss aber noch die Lage im Großherzogtum erklärt werden.

Kayser (1990: 53) weist darauf hin, dass auch die Bevölkerung auf der luxemburgischen Seite mit der Politik von Wilhelm I. nicht zufrieden ist. Wilhelm I. betrachtet das Großherzogtum als Teil der Niederlande, was der Entscheidung von Wien widerspricht (*La province hier et aujourd'hui, Luxembourg* 1976: 17). Aber erst mit der belgischen Revolution und der Berichterstattung über diese Revolution fängt die Ablehnung der Herrschaft des niederländischen Königs an. Es entstehen Aufstände im Großherzogtum, aber nicht in der Hauptstadt Luxemburg wegen der Präsenz einer preußischen Garnison, wie es Kayser (1990: 54) erklärt und wie es im Buch *La province hier et aujourd'hui, Luxembourg* (1976: 17) auch präzisiert wird. Luxemburg unterstützt Belgien und mehrere Luxemburger gehen sogar nach Brüssel, um die Revolution zu unterstützen (Kayser 1990: 54). Zwei Wochen nach der belgischen Unabhängigkeitserklärung, am 16. Oktober 1830, wird Luxemburg durch die vorübergehende Regierung in Brüssel als Provinz Belgiens anerkannt (Kayser 1990: 56). Der damalige

Gouverneur Luxemburgs, Jean-Georges Willmar, der dem König treu ist, wird Ende 1830 durch Jean-Baptiste Thorn ersetzt, der sich für die Belgische Revolution einsetzt (*La province hier et aujourd'hui, Luxembourg* 1976: 18; Kayser 1990: 57). Weil die Hauptstadt Luxemburg eine preußische Garnison beherbergt und Preußen sich gegen die Belgische Revolution positioniert (Triffaux 2002: 28-29), wird der Verwaltungssitz nach Arel verlegt (Kayser 1990: 57), die damals zweitgrößte Stadt Luxemburgs (Triffaux 2002: 28-29; *La province hier et aujourd'hui* 1976: 18). In Luxemburg existieren von da an zwei Regimes nebeneinander: das Regime des Königs der Niederlande in der Hauptstadt, und das Regime Belgiens im Rest des Landes (Kayser 1990: 57).

Die Luxemburger arbeiten aktiv an der Seite der Belgier an der Schaffung einer neuen Verfassung mit, wie die Präsenz von Jean-Baptiste Nothomb in der Kommission für die Schaffung einer Verfassung zeigt. Nothomb ist ein Politiker, der in Metz (Messancy), einer Stadt im Areler Land, geboren ist (*La province hier et aujourd'hui, Luxembourg* 1976: 18-19) – Pierre Nothomb ist mit ihm verwandt und wird im Teilkapitel 4.1.1. erwähnt.

Am 7. Februar 1831 wird die belgische Verfassung unterzeichnet und Belgien wird zu einer konstitutionellen Monarchie mit einer Kammer und einem Senat (Kayser 1990: 61). Leopold von Sachsen-Coburg und Gotha wird am 21. Juli 1831 als König der Belgier vereidigt (Kayser 1990: 67).

1.3. Die dritte Teilung Luxemburgs (1830-1839)

1830 markiert die letzte und schwerste Teilung, die Luxemburg erlebt hat. Der 16. Oktober 1830, das Datum der Eingliederung Luxemburgs in das neugegründete Land Belgien, ist in diesem Zusammenhang sehr relevant. An diesem Tag wird der Verwaltungssitz von Luxemburg nach Arel verlegt (*La province hier et aujourd'hui* 1976: 18). Damals hat die Bevölkerung Luxemburgs kein eigenes Selbstbewusstsein und will nicht unbedingt unabhängig werden (Kayser 1990: 54).

Wie es im Teilkapitel 1.2. erwähnt wird, muss Belgien aber noch von den Großmächten Europas anerkannt werden. Deswegen findet die Londoner Konferenz im November 1830 (Triffaux 2002: 31) statt, die die fünf Großmächte

Europas versammelt. Diese sind unterschiedlicher Meinung: Preußen ist gegen die Unabhängigkeit, will aber nicht allein handeln und Frankreich nicht entgegentreten; Frankreich ist auf der Seite Belgiens; Österreich hat nicht wirklich eine Meinung darüber, weil es sich anderen Problemen stellen muss; Großbritannien zögert zuerst, aber entscheidet sich dann für den Kompromiss; Russland ist bereit, die Revolution militärisch einzudämmen, wird aber von den anderen dazu gebracht, nur im Rahmen einer internationalen Koalition zu handeln (Kayser 1990: 61-63). Kayser (1990: 63) weist darauf hin, dass diese Londoner Konferenz automatisch einen Waffenstillstand hervorbringt. Die Großmächte erkennen am 2. Dezember 1830 die Unabhängigkeit und Neutralität Belgiens an, aber ohne Hinzunahme des Großherzogtums Luxemburg (*La province hier et aujourd'hui* 1976: 18; Kayser 1990: 64). Luxemburg ist eigentlich in einer komplexen Lage, indem es persönlicher Besitz des Königs der Niederlande und gleichzeitig Teil des Deutschen Bundes ist (Triffaux 2002: 31).

Belgien und Luxemburg, die eine Einheit schaffen wollen und die zusammen während der belgischen Revolution gegen die Niederlande gekämpft haben, sind mit diesem Beschluss unzufrieden (*La province hier et aujourd'hui* 1976: 18). Es wird im Jahre 1831 Proteste gegen die Entscheidung geben und als Folge dieser Empörung versammelt sich die Londoner Konferenz wieder, um am 26. Juni 1831 den Vertrag der XVIII. Artikel vorzuschlagen (Kayser 1990: 64-66). Die Ausschließung Luxemburgs von dem neugegründeten belgischen Staat wird bestätigt, aber solange die Niederlande diesen Vertrag nicht akzeptieren, bekommt Belgien die Genehmigung, Luxemburg zu verwalten und zu besetzen, was Wilhelm I. nicht gefällt (*La province hier et aujourd'hui* 1976: 18). Für die Belgier bleibt auch noch die Möglichkeit, mit den Niederlanden zu verhandeln, und Gebiete auszutauschen oder zu kaufen bzw. verkaufen (vgl. dazu Kayser 1990: 66). Der Vertrag der XVIII. Artikel setzt keine klaren Grenzen und die Belgier interpretieren die Bestimmungen zu ihrem Vorteil, was dazu führt, dass Wilhelm I. den Vertrag ablehnt (Kayser 1990: 67). Aus diesem Grund schlägt die Konferenz einen neuen Vertrag vor und endlich wird am 15. November 1831 der Vertrag der XXIV. Artikel eingesetzt, der Limburg und das Großherzogtum zweiteilt (*La province hier et aujourd'hui* 1976: 19). Obwohl die Idee, Limburg zu teilen, an sich

nicht so problematisch ist, weil es schon immer ein zerstückeltes Gebiet war, ist der Gedanke Luxemburg zu spalten schmerzhaft (Kayser 1990: 69). Das Land hat während der letzten Jahrhunderte eine Einheit gebildet. Eigentlich sind Großbritannien und Frankreich damit einverstanden, Luxemburg Belgien anzugliedern, aber die drei anderen Großmächte wollen das nicht, und zwar weil Luxemburg Teil des Deutschen Bundes ist (Kayser 1976: 69). Der westliche Teil Luxemburgs wird Belgien zugeteilt, und der östliche Teil bleibt als Großherzogtum Luxemburgs persönlicher Besitz des Königs der Niederlande. Als Gegenleistung für den Verlust eines Teils von Luxemburg erhält Wilhelm I. einen größeren Teil von Limburg (*La province hier et aujourd'hui* 1976: 19).

Es wurde entschieden, dass die Trennung entlang der Sprachgrenze erfolgen soll. So konnte die Gegend romanischer Mundart Teil Belgiens und die Gegend germanischer Mundart Teil des Großherzogtums bleiben (*La province hier et aujourd'hui* 1976: 19). Die Bezirke von Luxemburg, Grevenmacher und Diekirch werden somit Teil des Großherzogtums, während die Bezirke von Marche, Neufchâteau und Virton Teil Belgiens werden. Die Bezirke von Arel und Bastogne werden geteilt (*La province hier et aujourd'hui* 1976: 48-49).

Die Sprachgrenze wird aber in der tatsächlichen Umsetzung nicht respektiert, deswegen muss diese Trennung eher als arbiträr bezeichnet werden, oder genauer gesagt, mit den Worten von Triffaux (2002: 37), als politisch. Tatsächlich werden ein Teil des Bezirks von Bastogne und das Areler Land, die eigentlich deutschsprachig sind, an Belgien abgegeben (*La province hier et aujourd'hui* 1976: 19).

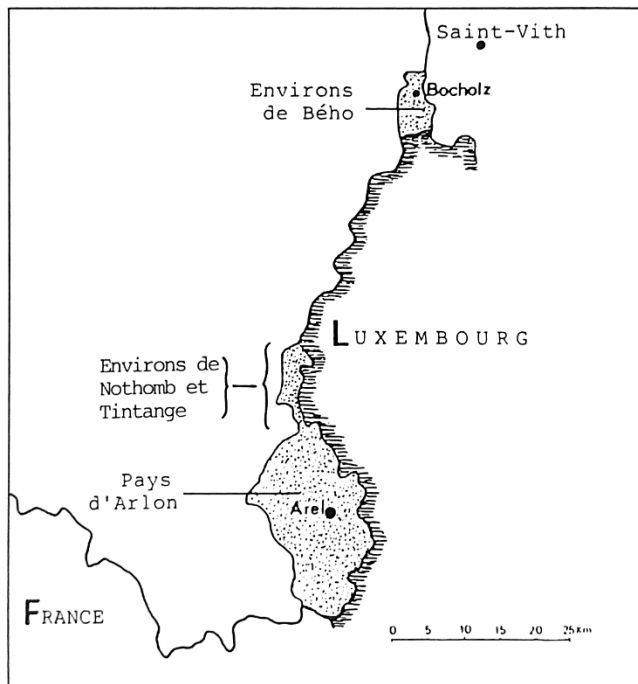


Abbildung 2 - Abweichungen von der Sprachgrenze

Auf der beiliegenden Karte (Abb. 2, entnommen aus Kayser 1990: 70) markiert die graue gepunktete Zone die Gebiete, die von der Sprachgrenze abweichen.

Die erste große Abweichung von dieser Grenze, in dem Bezirk von Bastogne, bezieht sich auf die Gegend um Bocholz, im Süden von Sankt-Vith (Darquennes 2007: 344). Mehrere Dörfer werden Belgien zugeteilt, obwohl sie deutschsprachig sind, und das wegen Nachlässigkeit des Außenministeriums in Berlin

(Triffaux 2002: 32), das die Informationen über die genaue Sprachgrenze dem Vertreter Preußens in London nicht rechtzeitig gegeben hat (Kayser 1990: 70). Wie es Kayser (1990: 70) betont, kann diese Abweichung somit als „Irrtum“ gesehen werden.

Die zweite große Abweichung von der Sprachgrenze ist das Areler Land. Dieses deutschsprachige Territorium ist 40 Kilometer lang und 2 bis 15 Kilometer breit und hat in den 1830er Jahren 23 000 Einwohner (Kayser 1990: 70). Diese Abweichung geht zurück auf eine Anforderung Frankreichs. Frankreich wollte den Norden der Festung von Longwy neutralisieren, damit der Deutsche Bund keinen Zugang zum strategischen Weg zwischen Metz und Lüttich hatte (Triffaux 2002: 34; Kayser 1990: 71). Der andere Grund Frankreichs war, dass der Bund, sollte er in Frankreich einfallen, zuerst durch Arel und Belgien gehen müsste. Der Vertrag von London garantierte aber die Neutralität Belgiens durch die Großmächte (Triffaux 2002: 36).

Großbritannien sah kein Problem darin, dass das Areler Land an Belgien abgegeben wird. Die drei anderen Großmächte waren allerdings nicht derselben Meinung (Kayser 1990: 71). Um eine Lösung zu finden schlägt Palmerston, der

damalige britische Außenminister, vor, dass im Austausch des Verlusts von einem großen Teil Luxemburgs, Teile von Limburg an den Niederlanden abgegeben werden, was die Vertreter Wilhelms I. akzeptierten (Triffaux 2002: 35; Kayser 1990: 71).

Das Ergebnis dieser Teilung ist, dass der ärmste und weniger bevölkerte Teil Luxemburgs (fast zwei Drittel des Grundgebietes) an Belgien abgegeben wird (*La province hier et aujourd'hui, Luxembourg* 1976: 19; Triffaux 2002: 37). Obwohl Belgien die Teilung ungern akzeptiert, unterzeichnet jedoch die Regierung den Vertrag der XXIV. Artikel am 15. November 1831 (Kayser 1990: 72). Der König Wilhelm I. unterzeichnet ihn aber nicht, was die Trennung verspätet (Kayser 1990: 72). Inzwischen wird Luxemburg mit der Einigung der Luxemburger durch Belgien verwaltet (*La province hier et aujourd'hui, Luxembourg* 1976: 19), mit der Ausnahme der Hauptstadt, wie es im Teilkapitel 1.2. erklärt wurde. Die Großmächte ratifizieren reihenweise den Vertrag im Jahre 1832 und der Status quo beginnt (Triffaux 2002: 31; Kayser 1990: 75-78).

1838 verliert Wilhelm I. die Hoffnung, eines Tages Belgien wiederzuerobern und genehmigt endlich im März 1838 den Vertrag der XXIV. Artikel, wie es Kayser (1990: 82) erklärt. Nach einem letzten gescheiterten Versuch der Belgier, eine Revision des Textes zu bekommen, werden am 19. April 1839 drei Verträge unterzeichnet: einer zwischen den Niederlanden und den fünf Großmächten, einer zwischen den Niederlanden und Belgien, und einer zwischen Belgien und den fünf Großmächten (Kayser 1990: 82-83). Dieses Datum markiert offiziell die Teilung Luxemburgs (*La province hier et aujourd'hui, Luxembourg* 1976: 19). Wilhelm I. nimmt das Großherzogtum zurück. Das neue und verkleinerte Großherzogtum bleibt Mitglied des Deutschen Bundes (Kayser 1990: 84). Die Grenzen werden im Sommer 1839 definitiv fixiert, mit kleinen lokalen Abweichungen wegen persönlicher Interessen von lokalen Persönlichkeiten (Kayser 1990: 84; Triffaux 2002: 36). Martelingen (Martelange) ist ein besonderer Fall, da seit dem Anfang der Verhandlungen eine neue Trassenführung durch das Dorf gezogen wurde, die Belgien gehören muss. Das Dorf wird deswegen entlang der Straße geteilt und Luxemburg verliert einen großen Teil von Martelingen (Kayser 1990: 84).

Der französischsprachige Teil, der Belgien zugeteilt wird, wird als „Provinz Luxemburg“ bezeichnet (Darquennes 2007: 344).

2. Das Areler Land als Teil des belgischen Einheitsstaates

In diesem Teil wird die Zukunft des Areler Landes als Teil der Provinz Luxemburg und als Teil Belgiens besprochen. Es wird auch über das Überleben der moselfränkischen Dialekte im Areler Land gesprochen.

Zuerst soll aber die politische und wirtschaftliche Lage der Provinz nach der Teilung dargestellt werden. Wie im Buch *La province hier et aujourd'hui, Luxembourg* (1976: 41-45) ausführlich erklärt wird, wird die Provinz Luxemburg zwischen 1830 und 1836 allein durch die sogenannte „permanente Deputation“ verwaltet. 1836 wird das Provinzgesetz verabschiedet und der Provinzrat eingeführt. Der Behördenchef der Provinz ist der Gouverneur, der von der Regierung abhängt. Der erste Vertreter der belgischen Regierung in der Provinz Luxemburg, also der erste Gouverneur, war Jean-Baptiste Thorn, und das war zu der Zeit, als Luxemburg noch nicht geteilt war (1830-1834). Der provinziale Rat soll unter anderem die Interessen der Provinz vertreten und die Aktivität der Gemeinderäte überwachen. Zwischen den provinziellen Behörden und den Gemeindebehörden steht der Bezirkskommissar, der die Aktivität der Gemeinde kontrolliert. Die Revision der Verfassung der Jahre 1892 und 1893 bringt die Einführung der Provinzsenatoren mit sich. 1921 wird eine neue Verfassung geschrieben, die der Provinz 50 Berater zuweist.

1839 bricht auch das wirtschaftliche Gleichgewicht der Gegend. Wie wiederum im Buch *La province hier et aujourd'hui, Luxembourg* (1976: 42) erklärt wird, durchlebt die Provinz eine wirtschaftlich unsichere Periode, indem jetzt Belgien der wichtigste Markt ist, aber die Konsumzentren weit entfernt sind. Dazu kommen auch die geringe Bevölkerungsdichte und die Tatsache, dass sich die Industrialisierung sehr langsam entwickelt.

Die folgenden Informationen werden auch dem Buch *La province hier et aujourd'hui, Luxembourg* (1976: 66-82) entnommen. 1858 wird die Eisenbahn eingeweiht. Die Industrialisierung der Provinz leidet unter der Teilung, weil die meisten Industrien in dem deutschsprachigen Teil eingerichtet waren. Die einzige

Industrie, die sich verstärkt, ist der Sektor der Steinbrüche, insbesondere der Schieferbrüche. Das Forstvermögen der Provinz ist gut und vergrößert sich. Die Jagd ist auch eine Einnahmequelle. In den 1920er und 1930er Jahren wird die Provinz an das Stromnetz angeschlossen.

Triffaux (2002: 57-67) weist darauf hin, dass es nach der Teilung Auseinandersetzungen über die Wahl der Hauptstadt der Provinz Luxemburg gibt. Seit 1830 ist Arel vorübergehender Verwaltungssitz. Mit der Teilung soll entschieden werden, ob Arel Verwaltungshauptstadt der Provinz bleibt oder nicht. Andere Kandidaten sind Saint-Hubert und Neufchâteau, die zentraler gelegen sind. Aus wirtschaftlichen und moralischen Gründen bleibt Arel die Hauptstadt, nicht zuletzt auch, weil sich die Stadt seit 1830 entwickelt und die für eine Provinzhauptstadt notwendigen Infrastrukturen zur Verfügung hat. Zum Beispiel wird 1838 das Kommunalcollege von Arel gegründet, das 1843 den Titel „Athénée“ bekommt (*La province hier et aujourd'hui, Luxembourg* 1976: 60-61).

Das größte Problem Arels in den damaligen Auseinandersetzungen war die germanische Mundart (Triffaux 2002: 64-66). Als Gegenargument dazu wurde erklärt, dass das Areler Land zweisprachig war, und dass die Einwohner sowohl Französisch als auch Deutsch sprachen, was deswegen eine problemlose Kommunikation mit den Wallonen erlaubte. Triffaux (2002: 64-66) nuanciert dieses Argument, indem er betont, dass Wallonisch sich vom Französischen unterscheidet, und dass damals nicht jeder Französisch sprach. Er (2002) fügt auch hinzu, dass mit Deutsch eigentlich die – auch als Luxemburgisch bezeichneten – moselfränkischen Dialekte der Gegend gemeint sind, und dass diejenigen, die die zwei Sprachen beherrschen, schon über ein bestimmtes Sprachniveau verfügen. Aber dennoch bekommt Arel aus anderen Gründen den Status als Provinzhauptstadt.

2.1. Die Sprachpolitik Belgiens

1831 wurde ein Gesetz verabschiedet, das für die Gemeinden, in denen Deutsch oder Flämisch gesprochen werden, eine Übersetzung der öffentlichen Publikationen ins Flämische oder ins Deutsche ermöglicht. Dieses Gesetz wurde ab 1840 in der Gegend Arel nicht mehr angewendet (Triffaux 2002: 131).

Ende des 19. Jahrhunderts gibt es im Parlament Auseinandersetzungen über Gesetzesprojekte in Bezug auf die Benutzung des Flämischen in offiziellen Veröffentlichungen. 1896 bittet Gottfried Kurth die Kammer darum, Deutsch genauso wie Flämisch zu behandeln, aber damals wollen die Politiker die deutsche Sprache nicht berücksichtigen, da es die Lage noch komplizierter machen würde, weshalb seine Bitte unbeantwortet bleibt (Triffaux 2002: 131-132).

In der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts ist die Regierung in Brüssel ziemlich unbewegt bei dem Zustand des Luxemburgischen in Südbelgien. Erst nach der Eingliederung der neuen deutschsprachigen Gebiete im Jahr 1919 spielt Deutsch in den Diskussionen über Gesetze (wie die Gesetze der 1920er und 1930er Jahre) eine Rolle.

Gegen Ende des 19. Jahrhunderts werden ein paar Gesetze zugunsten des Niederländischen abgestimmt, wie das Gesetz von 1898, das dem Niederländischen einen offiziellen Status gibt („Histoire de la Belgique et ses conséquences linguistiques“ 2020). In den 1920er und 1930er Jahren, in der Zwischenkriegszeit, werden wieder Sprachgesetze verabschiedet, darunter auch für das Deutsche, denn 1919 werden neue deutschsprachige Territorien in Belgien eingegliedert. Wegen Widerstand in Arel wird das Areler Land in den Gesetzen zugunsten des Deutschen nicht berücksichtigt.

1926 veröffentlicht Camille Huysmans einen Rundbrief über die Verwendung des Deutschen als Bildungssprache in manchen belgischen Gemeinden (Triffaux 2002: 217-226). Er reagiert damit auf die Anforderungen von dem Verein von Kurth, der im Teilkapitel 3.2.1. erwähnt wird, aber er kommt zu spät an. Der Grund dafür wird im Teilkapitel über den Ersten Weltkrieg erklärt (Teilkapitel 5.1.). Alle Gemeinden im Areler Land stellen sich dagegen.

Der Fall des Jahres 1932 zeigt exemplarisch, wie stark der Widerstand in Arel ist. Um den Fall von 1932 zu erklären, muss eine Kontextualisierung erfolgen. Triffaux (2002: 256) erklärt, dass in Arel zwei Attitüden nebeneinander existieren: Die Katholischen sind gegen eine Germanisierung der Gegend, aber sie setzen sich für den Schutz der Muttersprache ein. Die Liberalen sind auch gegen eine Germanisierung, obwohl sie mit der Zweisprachigkeit einverstanden sind, doch sie unterstützen die lokale Mundart nicht.

1932 findet die „Affäre der Amendements“ statt (Triffaux 2002: 258-267). Drei Abgeordnete reichen das Amendement David-Merget-Van den Corput ein. Diesem Amendement nach soll den Gegenden um Verviers und Arel herum, wo laut der letzten Volkszählung 50 % der Bevölkerung eine andere Sprache als Französisch sprechen, ein besonderer Status gegeben werden. Dort sollen Bekanntmachungen bilingual auf Deutsch und Französisch geschrieben werden und der Schriftverkehr in der erwünschten Sprache geschrieben werden. Dieses Amendement verursacht Widerstand in Arel, wo die Grenze zwischen einem Germanisierungsversuch und einem legitimen Willen, Deutsch zu fördern, nicht klar ist.

Das Amendement Renkin wurde dann als Alternative vorgeschlagen (Triffaux 2002: 275-286). Dieses Amendement bestätigt, dass in den Gemeinden, in denen mehr als die Hälfte der Bevölkerung Französisch spricht, Französisch die Verwaltungssprache sein soll, und in den Gemeinden, in denen mehr als die Hälfte der Bevölkerung Flämisch spricht, Flämisch (d.h. Niederländisch) die Verwaltungssprache sein soll. Die Gemeinden, die eine Sprachminderheit von 30 % aufweisen, sollen Verwaltung, Bekanntmachungen und die Kommunikation zweisprachig ausführen. Dieses Amendement wird noch als eine Art verschleierte Germanisierung angesehen, weil in der Areler Gegend befürchtet wird, dass andere Amendements diesem Amendement folgen werden, und in der Areler Gegend befürchtet man auch den Bund, der im Teilkapitel 3.2.2. erwähnt wird. Später wird präzisiert, dass dieses Amendement nur die Gegenden betrifft, wo wirklich Hochdeutsch und nicht nur eine Mundart gesprochen wird. Die Behörden in Arel sind damit aber noch nicht zufrieden und am Ende wird das Amendement abgelehnt.

Diese Affäre zeigt, dass die Regierung damals versucht hat, die Verwendung des Deutschen in der Gegend zu fördern, nur ist sie wegen des Ersten Weltkriegs auf Widerstand gestoßen.

In den 1960er Jahren werden wieder Sprachgesetze erlassen. Der Gesetzgeber führt auch eine offizielle Sprachgrenze ein („Histoire de la Belgique et ses conséquences linguistiques“ 2020). Deutsch wird damals als dritte offizielle Sprache anerkannt. Das ändert aber nichts an der Lage des Luxemburgischen.

2.2. Entwicklung des luxemburgischen Dialekts und des Französischen im Areler Land im 19. Jahrhundert

In der Literatur wird sehr oft von „Deutsch“ gesprochen, obwohl in der Areler Gegend eigentlich eine deutsche Mundart gesprochen wird, ein moselfränkischer, oder luxemburgischer Dialekt, nicht Hochdeutsch, was Altbelgien von Neubelgien differenziert. Manche Bewegungen, wie die von Kurth, haben diese Konfusion zwischen Deutsch und Luxemburgisch gehegt (Teilkapitel 3.2.1.), und andere, wie „Arelerland a Sprooch“, haben den Unterschied zwischen den beiden Sprachen betont (Teilkapitel 4.2.2.).

Hier ist nötig zu erklären, was mit „Altbelgien“ und „Neubelgien“ gemeint ist. Als nach dem Ersten Weltkrieg (1919) ein Streifen deutschsprachigen Territoriums im Osten an Belgien abgegeben wird, wird der Unterschied zwischen „Altbelgien“ und „Neubelgien“ eingeführt. Darquennes (2013: 350-352) weist darauf hin, dass mit Altbelgien das deutschsprachige Territorium bezeichnet, das 1839 Belgien zugeteilt wurde. Neubelgien bezeichnet das nach dem Ersten Weltkrieg in Belgien eingegliederte oben genannte deutschsprachige Gebiet, das sich von da an im Osten des Landes befindet.

Die Sprachgrenze, an der entlang 1839 die Teilung stattgefunden hat, hat seinen Ursprung in der fränkischen Zeit, wie im Buch *La province hier et aujourd'hui: Luxembourg* (1976: 9) erklärt wird. Diese linguistische Trennung verlief damals entlang der Wasserscheide zwischen der Maas und dem Rhein: Westlich davon standen die Dialekte unter romanischem und östlich davon unter germanischem Einfluss.

Vor der Teilung war das Areler Land deutschsprachig und das lokale Bürgertum zweisprachig (Triffaux 2002: 14). Darquennes (2007: 345) bestätigt das und er betont, dass die Bevölkerung vor der Trennung viel mehr Deutsch als Französisch in der alltäglichen Kommunikation benutzte. Mit der Eingliederung in Belgien befand sich das Areler Land als deutschsprachige Gegend in einem Staat, in dem die einzige offizielle Sprache das Französische war (Triffaux 2002: 16).

Ab 1831 strömen viele Fremde in Arel ein. Die Meisten davon sind Beamte und Arbeiter, die nach Arel kommen als diese Stadt noch vorübergehender Verwaltungssitz der Provinz Luxemburg ist (Triffaux 2002: 67). Als

Provinzhauptstadt müssen in Arel tatsächlich geeignete Einrichtungen aufgestellt werden, wie ein Gericht, eine Eisenbahnverknüpfung, ein Bahnhof, ein Zollamt und Schulen (Darquennes 2007: 345). Diese Einrichtungen brauchen Angestellte und die in die Gegend deswegen einströmenden Beamten sind oft französischsprachig. Darquennes (2007: 345) betont, dass die Bevölkerung Arels zwischen 1831 und 1910 stark wächst, denn sie erhöht sich von ungefähr 3 000 Einwohnern auf ca. 12 000 Einwohner. Triffaux (2002: 72) betont, dass im damals noch mehrheitlich deutschsprachigen Arel neue wallonische Stadtteile entstehen.

Die industrielle Entwicklung betrifft vor allem die Gebiete um Athem (Athus) und Ibingen (Aubange) im Süden des Areler Landes, die die Ankunft von Franzosen, Flamen, Wallonen und Italiener erleben (Darquennes 2007: 345; Triffaux 2002: 73), und die das größte Bevölkerungswachstum verzeichnen (Darquennes 2007: 345). Parallel zu diesem Zustrom von Fremden stellt man auch eine Emigrationsbewegung innerhalb der Gegend fest (Darquennes 2007: 346). Menschen gehen in den Süden, um in der Industrie zu arbeiten. Weiterhin gibt es auch eine kleinere Emigrationsbewegung der Gebildeten nach Brüssel, die dort für die Zentralverwaltung arbeiten (Darquennes 2007: 346). Triffaux (2002: 73) weist auch auf dieses Emigrationsphänomen hin, das die ländlichen Gemeinden insbesondere am Anfang des 20. Jahrhunderts betrifft.

Die massive Einwanderung französischsprachiger Menschen in dem Areler Land und die gleichzeitige Migrationsbewegungen innerhalb des Areler Landes führen in den Worten von Darquennes (2007: 346) zu einer teilweisen ländlichen Entvölkerung und zu einem Wachstum der Verwendung von Französisch in Städten wie Arel, Athem und Ibingen. Dies verursacht auch eine Zunahme des Anteils des Französischen in der Bildung. Auch die Tatsache, dass Französisch die einzige Sprache des Staates ist, und dass die Elite des Landes französischsprachig ist (Darquennes 2007: 346), trägt zur Verbreitung des Französischen bei. Um Karriere zu machen oder um Prestige zu gewinnen, sind die Menschen dazu verpflichtet, die französische Sprache zu benutzen. Triffaux (2002: 89) betont das, indem er schreibt, dass Französisch seit 1839 für eine Karriere in Belgien notwendig ist.

Triffaux (2002: 89) weist auch darauf hin, dass die Verwendung des Französischen den Eindruck weckt, ein guter Belgier zu sein.

In Bezug auf die Sprachen kennt das Areler Land zwei unterschiedliche Entwicklungen. Zuerst soll über die Lage der Städte gesprochen werden, und danach über die Situation der ländlichen Teile.

2.2.1. Die Mundart in den Städten

Darquennes (2007: 346) betont, dass zwischen 1850 und 1900 Deutsch in den Grundschulen von Arel und in den industriellen Gebieten langsam durch Französisch ersetzt wurde. In den Schulen wurde damals auf Deutsch gelehrt, obwohl in der Gegend eigentlich ein luxemburgischer Dialekt gesprochen wurde. Deutsch ist zwar deswegen eine Fremdsprache für die Bevölkerung, aber diese kodifizierte Sprache hat ein Sprachsystem, das dem Luxemburgischen am nächsten ist (Triffaux 2002: 79). Langsam entwickelt sich jedoch Französisch zur Bildungssprache, weil es unter anderem immer mehr wallonische Kinder in den Schulen gibt. Weil Französisch die Sprache der weiterführenden Bildung ist (Triffaux 2002: 81), ist es für die Bevölkerung interessant, diese Sprache zu lernen und zu beherrschen. Außerdem ist Französisch die Sprache der Elite, und wird deswegen aus Snobismus benutzt (Triffaux 2002: 77). Das alles führt zur Ablehnung des Deutschen. In den 1850er Jahren ist Französisch schon die zweite Sprache in den Grundschulen der Städte (Triffaux 2002: 77). Darüber hinaus gibt es einen Mangel an Informationen über die lokalen Bedürfnisse in Brüssel und damit einen Mangel an guten deutschsprachigen Lehrern und trotz wiederholter Anklagen an die Behörden wird nichts wirklich für das Deutsche getan (Triffaux 2002: 79). Das alles fördert die Verbreitung der Verwendung des Französischen.

Im Jahre 1867 wird in Arel entschieden, dass Französisch die ausschließliche Bildungssprache werden soll und die Verwendung des Deutschen nimmt ab (Triffaux 2002: 81). In den industriellen Gemeinden des Südens ist die Bildung bilingual geworden und immer mehr auf das Französische ausgerichtet, erklärt Triffaux (2002: 81) – aber von Anfang an war die Sprache der weiterführenden Schule das Französische (ebd. 81).

1880 sind der Adel und das Bürgertum schon fast ganz französischsprachig, und das Kleinbürgertum folgt dieser Tendenz, in der Hoffnung aufsteigen zu können (Darquennes 2007: 346). Ein anderer Weg, wodurch während des 19. Jahrhunderts Französisch gefördert wurde, ist durch gemischte Ehen, wie es Triffaux (2002: 89) und Darquennes (2007: 346) betonen, also wenn Französischsprachige und Deutschsprachige heiraten. Traditionell wurde Französisch eher als Luxemburgisch als Muttersprache für Kinder aus solchen Ehen ausgewählt. Damals wurde aber Luxemburgisch noch immer im Alltag der Arbeiterklasse in Arel und in den industriellen Gebieten verwendet (Darquennes 2007: 346).

Im Allgemeinen kann gesagt werden, dass die industrielle Entwicklung und die verschiedenen Migrationsbewegungen eine sehr negative Wirkung auf die Verwendung des Luxemburgischen in den Städten der Gegend hat. Arel, Athem und Ibingen werden durch Beamte, Angestellte und Arbeiter französischer Kultur überschwemmt (Triffaux 2002: 73). Interessant ist zu präzisieren, dass 1837 zum ersten Mal Wallonen in den Gemeinderat Arels eintreten (Triffaux 2002: 70).



2.2.2. Die Mundart auf dem Land

In den Dörfern ist die Lage aber anders und in den Grundschulen wird noch immer auf Deutsch gelehrt (Darquennes 2007: 346).

Der erste Zensus Belgiens findet 1846 statt. Damals werden die Belgier gefragt, welche Sprache sie benutzen. In diesem Zusammenhang weist Triffaux (2002: 75-76) darauf hin, dass jedoch nicht erhoben wurde, ob die Belgier mehrere Sprachen beherrschen, was die Ergebnisse des Zensus ein bisschen verfälscht. Darüber hinaus existiert nicht die Möglichkeit, Luxemburgisch zu antworten.

78 % der Areler Bevölkerung bestätigen, dass sie Deutsch sprechen. Auf dem Land um Arel herum erhöht sich dieser Anteil auf 89 % – Triffaux (2002: 75-76) ist der Meinung, dass ein Teil davon auch Französisch spricht. Anhand diesen Zahlen kann festgestellt werden, dass die Verwendung der Mundart in den Dörfern besser gefördert wird.

Triffaux (2002: 91-95) erklärt, dass die deutsche Mundart langsam vernachlässigt wird, und dass die Französischkenntnisse gleichzeitig zunehmen.

In den ländlichen Teilen des Areler Landes spielt sich dieses Abschwächen des Luxemburgischen aber langsamer ab (Triffaux 2002: 91-95). Ein Grund dafür ist, dass Deutsch noch die Sprache der Kirche ist. Die Pfarrer kommen oft aus der Gegend und sprechen somit die Mundart und Deutsch. Gottesdienst und Katechismus sind auf Deutsch – in den Gemeinden Arel oder Ibingen müssen aber manche Pfarrer wegen der Ankunft französischsprachiger Menschen das Französische benutzen.

Die Zensus zwischen 1866 und 1890 zeigen, dass die Verwendung des Deutschen sich mehr oder weniger abschwächt, während die Verwendung des Französischen zunimmt (Triffaux 2002: 103). Allmählich fällt die Mundart ins Private hinein (Triffaux 2002: 103). Es wird noch zu Hause und im Familien- und Freundeskreis gesprochen, aber nicht so viel in der Öffentlichkeit. Bemerkenswert ist, dass sich dieses Phänomen abspielt, ohne dass die Bevölkerung dazu gezwungen wird, und es gibt kein Interesse auf der Seite der Wallonen und Franzosen, die Mundart zu lernen (Triffaux 2002: 90).

3. Förderung des Luxemburgischen im späten 19. Jahrhundert und im frühen 20. Jahrhundert

Angesichts dieser Abschwächung der Mundart zugunsten des Französischen entstanden Bewegungen, um das Luxemburgische zu fördern. Hier ist es interessant, Personen zu benennen, die sich für das Beibehalten des Luxemburgischen eingesetzt haben und die einen starken Einfluss auf das kulturelle Leben im Areler Land gehabt haben.

3.1. Die Personen

Mehrere Personen haben sich im späten 19. Jahrhundert und im frühen 20. Jahrhundert für das Luxemburgische eingesetzt. Manche werden im Folgenden erwähnt, weil sie an Bewegungen zur Förderung des Luxemburgischen mitgewirkt haben, oder weil sie die luxemburgische Kultur des Areler Landes übertragen haben.

3.1.1. Alfred Bertrang

Im Buch *Mémorial Alfred Bertrang* (1964: 5-23) beschreibt Marcel Bourguignon das Leben dieser Figur der Areler Öffentlichkeit.

Alfred Bertrang wurde 1880 in Arel geboren. Von Anfang an war er zweisprachig. Neben Französisch beherrschte er auch die deutsche Mundart, später lernte er auch andere Sprachen. Er hat seinen Schulabschluss im „Athénée royal d’Arlon“ (königliches Gymnasium von Arel) gemacht, wie Gottfried Kurth, der im Teilkapitel 3.1.4. erwähnt wird. Zwischen 1900 und 1904 hat er in Leuven Germanistik studiert. Er unterrichtete zuerst im Athénée von Verviers, aber nach zwei Jahren wurde er nach Arel versetzt. Er hat ziemlich viel am sozialen Leben des Areler Landes teilgenommen und wurde zum Beispiel Mitglied des Deutschen Vereins, der im Teilkapitel 3.2.1. erwähnt wird. Er hat viel geschrieben, aber was im Zusammenhang mit dem Areler Land am wichtigsten ist, ist seine *Grammatik der Areler Mundart*, die nach dem Ersten Weltkrieg veröffentlicht wurde, und die 1920 durch die „Académie royale de Belgique“ (königliche Akademie von Belgien) ausgezeichnet wurde. 1934 war er Mitbegründer der „Académie luxembourgeoise“ (Luxemburgische Akademie). Er wurde auch 1935 Präsident des „Institut archéologique“ (archäologisches Institut) von Arel. 1938 hörte er mit der Lehre auf und wurde Mitglied des Gemeinderates von Arel, 1946 wurde er sogar Senator. Nebenbei war er auch als Historiker tätig. Er hat die Geschichte Arels dokumentiert, wie es sein Buch *Histoire d’Arlon* (auf Deutsch *Die Geschichte von Arel*) (1940 erschienen) zeigt. Er starb 1962 in Lüttich.

Durch sein Engagement in verschiedenen Areler Vereinen und seine Schriften hat er stark zur Förderung der luxemburgischen Mundart in der Gegend beigetragen.

3.1.2. Nicolaus Warker

Nicolaus Warker wurde 1861 in Echternach, Luxemburg, geboren und wird 1886 im Athénée von Arel zum Deutschlehrer bestellt (Triffaux 2002: 185). Parallel zu seiner Arbeit als Lehrer schreibt er über die Folklore der Gegend. 1890 verfasst er sein Hauptwerk: *Wintergrün. Sagen, Geschichten, Legenden und Märchen aus der Provinz Luxemburg*. Dieses Buch macht ihn sehr berühmt in der Gegend und

fördert die lokale Kultur und Mundart. Zwischen 1902 und 1914 kämpft er an der Seite Kurths in dem Verein zur Hebung und Pflege der Muttersprache für die Stellung des Deutschen. Auch Bertrang war Mitglied in diesem Verein. Während des Ersten Weltkriegs arbeitet Warker mit den Besatzern zusammen, um das Deutsche in der Bildung zu fördern. Nach dem Krieg wird er dafür nicht verfolgt und er stirbt Ende 1940.

3.1.3. Jean-Jacques Ménard

Jean-Jacques Ménard wurde 1837 geboren (Triffaux 2002: 105). Parallel zu seinem Beruf als Friseur schreibt er Gedichte, Lieder und Theaterstücke auf Luxemburgisch und Französisch. Laut Triffaux (2002) ist er der Autor des Liedes „Zu Arel op der Knippchen“, das in der Gegend heutzutage noch immer bekannt ist: Die Musik dieses Liedes ist das Glockenspiel der auf dem Hügel von Arel stehenden Kirche „Saint-Donat“ – dieser Hügel ist nämlich als „Knippchen“ in der Gegend genannt, was Luxemburgisch für „Hügel“ ist. Seine Theaterstücke wurden von der Areler Theatertruppe „Les Philanthropes“ gespielt und selbst in Luxemburg aufgeführt (Conter 2016). Er stirbt 1914.

Ménard, Bertrang und Warker haben dazu beigetragen, eine Areler Literatur zu schaffen. Das Buch von Warker ist bei den Arelern sehr beliebt, weil es zwar gut geschrieben ist, aber vor allem weil es über die Gegend berichtet und die Traditionen und Geschichte der Region pflegt (Triffaux 2002: 107).

3.1.4. Gottfried Kurth

Gottfried Kurth wurde 1847 in Arel geboren (Triffaux 2002: 120-124). Seine Muttersprache ist das Deutsche: er lernt erst ab dem Alter von 8 Jahren das Französische in der Schule. Er ist sehr intelligent und studiert an der Universität von Lüttich, wo er im Jahr 1873 als Doktor in historischen Wissenschaften promoviert, später wird er Geschichtslehrer in Lüttich. Er führt an der Universität Lüttich innovative Kurse im Bereich der historischen Wissenschaften ein und entwickelt sich zum Wegbereiter im Bereich der historischen Kritik. Kurth ist ein Akademiker, der viele Schriften hinterlassen hat und stark katholisch geprägt ist. Er ist daher in der katholischen Partei aktiv und wird zu einer berühmten

Persönlichkeit in Belgien. Er ist unter anderem Leiter des „Institut historique belge de Rome“ (belgisches historisches Institut von Rom), Mitglied der königlichen Akademie von Belgien, Mitglied der „Commission royale d'Histoire“ (königliche Kommission von Geschichte) und Doktor honoris causa der Universität von Leuven. Er hatte auch große Sympathien für Deutschland und die germanische Kultur, wird aber von der Invasion Belgiens 1914 völlig überrascht. Dieses Ereignis und die grausamen Taten der deutschen Armee in Belgien erschüttern ihn, und er stirbt 1916.

Kurth ist der Gründer des Deutschen Vereins, der erste Verein in Arel, der für die Mundart gekämpft hat.

3.2. Die Vereine

Mit Kurth fängt die Tradition der Vereine zur Förderung der deutschen Mundart im Areler Land an. Im späten 19. Jahrhundert und im frühen 20. Jahrhundert haben drei Vereine das Areler Land geprägt.

3.2.1. Gottfried Kurth und der Deutsche Verein zur Hebung und Pflege der Muttersprache

Gottfried Kurth ist einer der Gründer des „Deutschen Vereins zur Hebung und Pflege der Muttersprache“, der 1893 gegründet wird (Triffaux 2002: 112). Die insgesamt 18 Gründer des Vereins setzen sich zum Ziel, für Garantien und Maßnahmen zum Schutz des Luxemburgischen zu kämpfen. Die Statuten des Vereins werden von Gottfried Kurth geschrieben.

Wie Triffaux (2002: 112-113) erklärt, versammelt der Verein die katholischen Gebildeten der Gegend, von denen die meisten Pfarrer oder Lehrer sind. Im Jahre 1914 zählt der Verein 112 Mitglieder, die höchste Zahl des Vereins. Daraus kann gefolgert werden, dass die Bewegung ziemlich klein ist.

Kurth erklärt, dass der Verein sich nicht gegen die französische Sprache oder gegen die Wallonen richtet, sondern sich für die deutschsprachigen Belgier einsetzt, die ihre Sprache nicht aussterben lassen wollen. Der Meinung des Vereins nach ist die deutschsprachige Bevölkerung, die Ende der 1890er Jahren

mehrheitlich aus Arbeitern und Landwirten besteht, unterprivilegiert, da sie nicht in ihrer Sprache angesprochen wird.

Der Verein profiliert sich klar und deutlich als patriotischer Verein (Triffaux 2002: 113, 118, 165, 197). Er bekommt keine Unterstützung aus Deutschland und ist völlig gegen die Besatzung durch die Deutschen im Ersten Weltkrieg. Der Verein wird von der belgischen Regierung jedoch subventioniert.

Wie man es Darquennes (2007: 347) entnehmen kann, ist der Verein eine Reaktion auf den sich ändernden Sprachgebrauch in Arel und in den industriellen Gebieten. Wie im Teilkapitel 2.2. erwähnt, ist die Entwicklung des Sprachgebrauches in den Städten und auf dem Land unterschiedlich, und in den Dörfern wird eigentlich damals noch viel Luxemburgisch gesprochen.

Der Verein ist katholisch und seine Mitglieder glauben, dass das Beibehalten der Mundart mit der Beibehaltung des Katholizismus verbunden ist: Damals ist die Kirche gegen das Französische, weil es diese Sprache mit moralischem Verlust und Liberalismus verbindet (Triffaux 2002: 114, 142).

Der Verein ist davon überzeugt, dass die Verteidigung des Luxemburgischen, also der Muttersprache, erst durch die Förderung des Deutschen möglich ist, da Luxemburgisch keine eigene Sprache sei, sich nicht schreiben lässt und deswegen nicht unterrichtet werden kann (Triffaux 2002: 115-116). Deswegen versichert der Verein, dass außerhalb der Gegend Luxemburgisch mit dem Deutschen assoziiert wird (Triffaux 2002: 116).

Der Verein hat zwar eine politische Orientierung, aber Kurth stellt den kulturellen Kampf in den Vordergrund (Triffaux 2002: 114-115). In den Anfangszeiten des Vereins wird nicht viel organisiert (Triffaux 2002: 117-118) und zunächst 1895 wird eine Bibliothek in Arel eingerichtet. Die erste Konferenz des Vereins findet im selben Jahr statt und ist ein Erfolg. Ab 1899 veröffentlicht der Verein ein jährliches Magazin, „Deutsch-Belgien, Organ des deutschen Vereins“ und ab 1901 erscheint das Jahrbuch des deutschen Vereins. Dank des Vereins finden Ende des 19. Jahrhunderts mehr Konferenzen und Theaterstücke auf Deutsch statt.

Wichtige Mitglieder des Vereins sind Gottfried Kurth, Nicolaus Warker und Alfred Bertrang (Triffaux 2002: 119).

Der Verein erzielt kleine Erfolge, aber ein Dauerfolg ist es nicht (Triffaux 2002: 130). Im Laufe der Zeit wird der Verein kritisiert und sein Ziel wird in Frage gestellt, wie es Triffaux (2002: 136-159) schreibt. Er löst Widerstandsaktionen von Befürwortern des Französischen aus. 1905 findet in Lüttich ein Kongress für die Verteidigung des Französischen statt. Andere Veranstaltungen derselben Natur folgen später, wie z.B. ein Kongress 1908 in Arel. Die Verteidiger beider Sprachen konkurrieren. Der zweite Kongress, der in Arel veranstaltet wird, hat eine sehr negative Wirkung auf die Bewegung von Kurth, der als „Pangermanist“ beschrieben wird und es wird von da an geglaubt, dass in Arel eigentlich Französisch und gar nicht Deutsch gesprochen wird, im Gegenteil zu den Behauptungen von Kurth, und obgleich die lokale Mundart eine germanische ist.

Zusammenfassend kann festgestellt werden (vgl. dazu Triffaux 2002: 163), dass der Verein keinen wirklichen Erfolg hatte. Politisch hat der Verein in der Gegend nichts für das Deutsche verändert. Kulturell hat der Verein trotzdem ein bisschen Erfolg gehabt, allerdings lediglich bei der katholischen Elite von Arel und Lüttich.

Der Verein verschwindet 1914 mit dem Anfang des Ersten Weltkriegs. Trotz seiner mangelnden Auswirkungen ist dieser Verein aber wichtig, indem er für spätere Bewegungen den Weg zur Förderung des Luxemburgischen geebnet hat (Triffaux 2002: 164).

3.2.2. Heinrich Bischoff und der Bund der Deutsch-Belgier

Heinrich Bischoff hat sich auch für die Verteidigung der deutschen Sprache in Belgien eingesetzt. Er war Lehrer in der Provinz Lüttich (Darquennes 2007: 348) und schon 1896 gab er ein Seminar während der ersten großen Veranstaltung des Deutschen Vereins (Triffaux 2002: 239).

1930 tritt Heinrich Bischoff wieder in der Öffentlichkeit mit der Forderung auf, dass Deutsch als die dritte Nationalsprache anerkannt werden soll (Triffaux 2002: 240-241; Darquennes 2007: 349). 1931 gründet er zu jener Zeit der Verhandlungen in Bezug auf die Sprachrechte in Belgien, die die Basis für die Sprachgesetze der 1960er Jahren schaffen (Darquennes 2007: 348), den „Bund

der Deutsch-Belgier“ (Triffaux 2002: 247). Bischoff will, dass die Regionen mit einer deutschsprachigen Minderheit als Deutsch angesehen werden, und dass Deutsch in diesen Gegenden (wieder)eingeführt wird (Darquennes 2007: 348-349).

Der Bund wird als zu radikal angesehen und stößt auf Widerstand im Areler Land (Darquennes 2007: 349). Es wird stark darüber diskutiert, ob Arel in die deutschsprachigen Gemeinden eingegliedert werden soll (Triffaux 2002: 248-253). Der Bund wird kritisiert: Er berücksichtigte den echten Willen der lokalen Bevölkerung nicht, und das Areler Land wird mit Neubelgien verbunden, obwohl in Arel Luxemburgisch und nicht Deutsch gesprochen wird (Triffaux 2002: 256).

Der Bund unterschätzt und missachtet die Auswirkungen des Ersten Weltkriegs auf die Gefühle der Bevölkerung (Triffaux 2002: 270-272), er kommt eigentlich zu spät und wird als Versuch von Germanisierung empfunden. Der Bund hat – anders als der Verein Kurths – nicht die Unterstützung der lokalen Bevölkerung. Das Ziel Bischoffs war, den Kampf von Kurth weiterzuführen (Triffaux 2002: 273), aber der Bund verursacht nur Misstrauen, denn niemand weiß, wer genau dazu gehört und darüber hinaus wird es auch als prodeutsch angesehen (Triffaux 2002: 291-292).

Ab Juli 1932 verschwindet der Bund langsam aus der Gegend, weil er nur Feindlichkeit im Areler Land erregt hat (Triffaux 2002: 297-298). Obwohl Bischoff sich für die Sprache im Areler Land nicht mehr einsetzt, kämpft er noch für Neubelgien.

Im August 1934 versucht der Verein eine letzte Aktion in der Areler Gegend, aber das funktioniert nicht (Triffaux 2002: 301-304). Nach dem Krieg wurde ans Licht gebracht, dass der Bund von Deutschland finanziell unterstützt war (Triffaux 2002: 306).

Zusammenfassend kann man sagen, dass der Bund keine positive Wirkung auf die Verwendung und Ausübung der Mundart hatte.

3.2.3. Matthias Zender und der Deutsche Sprachverein

1935 kommt ein Deutscher nach Arel: Matthias Zender. In den nachfolgenden Jahren reist er mehrmals in den Süden der Provinz Luxemburg (Triffaux 2002: 314).

Matthias Zender wurde 1907 in Niederweis, Deutschland, geboren (Döring o.D.). Er ist Deutscher, spricht aber den moselfränkischen Dialekt. Zwischen 1926 und 1929 hat er an verschiedenen deutschsprachigen Universitäten Folklore, Geschichte und Germanistik studiert. Er promovierte 1938 an der Universität Bonn in folkloristischen Wissenschaften. 1938 tritt er in die NSDAP ein. Zwischen 1941 und 1944 war er Kriegsverwaltungsrat in Arel. Nach dem Krieg wurde er verfolgt und eine Weile inhaftiert, 1949 wurde er aber freigelassen. Später wird er eine akademische Karriere in Bonn machen. 1974 wird er emeritiert und stirbt 1993 in Bonn.

Offiziell befindet sich Zender in der Gegend um Geschichten über die Areler Folklore zu sammeln (Triffaux 2002: 314-315). In der Tat analysiert er die linguistische Lage des Areler Landes und dokumentiert sie.

1940 fällt Deutschland wieder in Belgien ein. Das Großherzogtum wird unter die Führung der NSDAP gestellt und in Belgien ist die Wehrmacht dafür verantwortlich, das Land zu verwalten (Triffaux 2002: 319).

Triffaux (2002: 323-325) erklärt ausführlich, wie die Zivilverwaltung in Luxemburg die Hoffnung hat, eine Volksdeutsche Bewegung in Arel einzurichten und das Areler Land an Deutschland zu annektieren. Die Militärverwaltung in Brüssel ist aber gegen eine Annektierung, weil die Wehrmacht eine ruhevolle Besatzung garantieren wollte und sie wusste, dass die Bevölkerung in der Gegend dagegen war. Als die Zivilverwaltung versteht, dass eine direkte Annexion unmöglich ist, versucht sie eine Bewegung zu schaffen, die die Areler Bevölkerung und das Großherzogtum einander näher bringen sollten (Triffaux 2002: 326). Ein Kompromiss zwischen der Wehrmacht und der NSDAP wird erreicht: ein linguistischer Kreis soll in Arel geschaffen werden, der die deutsche Sprache verteidigt und fördert, und die Interessen der deutschsprachigen Minderheit vertreten wird, solange dieser Kreis unter der Führung von der Militärverwaltung in Brüssel gestellt wird (Triffaux 2002: 326).

Am 19. April 1941 wird in Arel der „Deutsche Sprachverein“ (D.S.V.) unter Oberaufsicht von Zender gegründet (Triffaux 2002: 329). Dieser wird Kriegsverwaltungsrat in Arel mit dem Ziel, die Beziehungen zwischen der Bevölkerung und der Militärverwaltung zu verbessern, die Areler Gegend zu

germanisieren und das allgemeine Niveau der Deutschkenntnisse zu verbessern (Triffaux 2002: 329). Wie Triffaux (2002: 329) erklärt, hilft er mit der Einrichtung des Vereins, aber die Befehle sind klar: der Verein soll die Annexion vorbereiten, aber die wird erst nach dem Ende des Krieges stattfinden. Offiziell soll der Verein von Areler Deutschsprachigen gegründet werden, die ihre Muttersprache verteidigen wollen. Der Präsident des Vereins wird Leopold Maas und die Bewegung teilt sich in zwei Ortsgruppen: Athem und Arel (Triffaux 2002: 331). Die Bewegung ist natürlich prodeutsch und Arel wird während des Krieges als „Vorposten des Germanismus im Westen“ dargestellt (Triffaux 2002: 331-332).

Um die Sympathien der Bevölkerung zu gewinnen und die Gegend zu germanisieren, räumt der Verein der Areler Bevölkerung Privilegien ein (Triffaux 2002: 334-337). So werden zum Beispiel deutschsprachige Kriegshäftlinge aus Arel befreit. Andere Maßnahmen des Vereins sind, denjenigen einen jährlichen Preis zu verleihen, die sich für das Deutschtum außerhalb des Reiches eingesetzt haben, und eine deutschsprachige Zeitung zu gründen, die „Areler Volkszeitung“ (Triffaux 2002: 338-346). Der Verein wird von der NSDAP und die Militärverwaltung finanziert (Triffaux 2002: 341).

Der D.S.V. ist sozialorientiert, da er als Ziel hat, Anhänger in der Areler Bevölkerung zu gewinnen (Triffaux 2002: 347-349): Die Mitglieder verteilen Stempel und Waren an Familien der Gegend im Austausch gegen Mitgliedsversprechen, sie vereinfachen den Zugang zur Arbeit, sie führen Ferienlager durch, usw. Sie organisieren auch kulturelle Veranstaltungen (Triffaux 2002: 351).

Ende 1941 ändert Zender das linguistische Regime der Schulen (Triffaux 2002: 367-372). Deutsch soll zur Hauptbildungssprache der Grundschulen in den Dörfern und Französisch die zweite Sprache werden. Ab August 1942 soll Deutsch die zweite Sprache in Arel, Athem und Ibingen werden. Diese Methode bringt aber nicht die erhofften Ergebnisse, da es an deutschsprachigen Lehrern und geeigneten Büchern mangelt. Es wurde auch versucht, das Athénée zu germanisieren, aber wegen des Widerstandes des Schulleiters misslingt das.

Auf der Seite der Bevölkerung wächst zwischen 1942 und 1943 der Widerstand gegen den Verein (Triffaux 2002: 374-375). Die Aktivität der

französischsprachigen Kreise nimmt zu, die Namen der Mitglieder des D.S.V. werden bekannt gemacht, 1944 wird sogar ein führendes Mitglied der Bewegung getötet. Die Bevölkerung ist definitiv für Belgien, gegen eine Annexion und gegen den D.S.V.

Zusammenfassend kann man sagen, dass der D.S.V. teilweise ein Erfolg war, indem er rund 1 000 Mitglieder zählte. Er war gleichzeitig aber auch ein Misserfolg, da die Mehrheit der Mitglieder erst aus Furcht oder materiellem Interesse an der Bewegung teilnahmen (Triffaux 2002: 378-386). Triffaux (2002: 351) fügt auch hinzu, dass wahrscheinlich nur 20 % der Mitglieder wirklich an der Bewegung teilnahmen, weil sie deren Ideen anhängen.

4. Förderung des Luxemburgischen im späten 20. Jahrhundert

Nach dem Zweiten Weltkrieg wird die Mundart in der Gegend streng abgelehnt. Allerdings erscheinen in der zweiten Hälfte des 20. Jahrhunderts wieder Vereine, die sich für die Verteidigung des Luxemburgischen Dialektes einsetzen.

4.1. Die Personen

In der zweiten Hälfte des 20. Jahrhunderts geht es weniger um Persönlichkeiten, die sich für die Areler Sprache und Kultur einsetzen, sondern eher um Bewegungen. Dennoch soll hier trotzdem Pierre Nothomb vorgestellt werden.

4.1.1. Pierre Nothomb

Pierre Nothomb ist ein Autor und Politiker, der 1887 zwar in Tournai geboren wurde, aber für den die Provinz Luxemburg sehr wichtig ist („Pierre Nothomb“ o.D.). Er ist ein Nachkomme von Jean-Baptiste Nothomb, der an der Verfassung Belgiens mitgearbeitet hat, und der aus der Provinz Luxemburg, die damals noch Teil des Großherzogtums war, stammt (*La province hier et aujourd'hui, Luxembourg* 1976: 19). Pierre Nothomb war auch ein Senator und kannte den Wert des Areler Bilinguismus. Er versuchte in den Jahren nach dem Zweiten Weltkrieg das Verhältnis mit dem Luxemburgischen zu verbessern (Triffaux 2002: 399). Er starb 1966 in Habay-la-Neuve (Delforge 2011).

Nothomb veröffentlicht Artikel in der Zeitung „L’avenir du Luxembourg“ (Triffaux 2002: 399). Dadurch versucht er, das Missverständnis aufzuklären, dem zufolge das Luxemburgische wegen seiner Ähnlichkeit mit dem Deutschen nicht patriotisch wäre. Für ihn ist die Kenntnis einer zweiten Sprache, die luxemburgische Mundart, ein Vorteil für die Kinder und er unterstützt die Gründung und Entwicklung des Vereins „Pour Arlon et son Folklore“ (Triffaux 2002: 399-401).

4.2. Die Vereine

In der zweiten Hälfte des 20. Jahrhunderts kommen zwei Vereine ins Spiel, die für diese Untersuchung relevant sind.

4.2.1. P.A.F. – Pour Arlon et son Folklore

Nach dem Zweiten Weltkrieg muss man bis die zweite Hälfte der 1950er Jahre warten, bis das Luxemburgische im Areler Land wieder öffentlich gefördert wird (Darquennes 2007: 352). Julien Bestgen und andere Studenten gründen 1955 den Verein P.A.F. („Parti Arlonais Folklorique“), der seinen Namen schnell zu „Pour Arlon et son Folklore“ ändert, um die Assoziationen mit dem Bund der Deutsch-Belgier zu vermeiden (Triffaux 2002: 400).

Das Ziel des Vereins ist, das Verhältnis zu der Tradition und Mundart des Areler Landes zu verändern (Triffaux 2002: 400). Er hat eine kulturelle Orientierung, wie Darquennes (2007: 352) erklärt, und organisiert auch Konferenzen und Debatten, um zu zeigen, dass die Schuldgefühle in Bezug auf das Luxemburgische absurd sind (Triffaux 2002: 401). Der P.A.F. verschwindet in den 1960er Jahren. Die Bewegung weckt das Interesse für die lokalen Varietäten des Deutschen und zeigt, dass die Mundart nicht tot ist (Darquennes 2007: 352).

Darquennes (2007: 353-354) hat einige Anmerkungen dazu, wie die Wahrnehmung des Luxemburgischen sich entwickelt hat. Früher wurde der Areler moselfränkische Dialekt als „Deutsch“ angesehen, wie die Orientierung der Vereine von Kurth, von Bischoff und von Zender zeigen. Die Bezeichnungen „Areler Däitsch“ oder „Plattdeutsch“ zeigen, dass die Mundart dem Deutschen ähnlich ist. Nach dem Ersten Weltkrieg wurde aber vermieden, die Mundart mit dem Deutschen in Verbindung zu bringen. Im 20. Jahrhundert unterscheidet die

Mehrheit der Bevölkerung des Areler Landes zwischen der Mundart und Hochdeutsch und bevorzugt die Bezeichnung „patois luxembourgeois“ (luxemburgischer Dialekt). Allerdings ermöglicht die Loyalität Belgien gegenüber es nicht, ein Selbstbewusstsein aus dem Luxemburgischen zu etablieren, wie es im Großherzogtum der Fall ist. Der P.A.F. bevorzugt die Bezeichnungen „Arloner Dialekt“, „parler arlonais“ (Areler Mundart) oder „dialecte arlonais“ (Areler Dialekt). In den 1970er Jahren heben die Sprachaktivisten auch den lokalen Charakter des Luxemburgischen hervor.

Die wichtigste Auswirkung dieses Vereins ist, dass er sich vom Stempel des „Pangermanismus“ befreit hat (Triffaux 2002: 401).

4.2.2. Arelerland a Sprooch

In den 1970er Jahren taucht das Interesse für die lokale Mundart wieder auf.

1976 wird in Offen (Fouches) eine Sitzung zum Schutz der Muttersprache veranstaltet, was den Anfang einer neuen Bewegung kennzeichnet, welche am 9. Dezember 1976 gegründet wird und die „Arelerland a Sprooch“ (A.L.A.S.) genannt wird (Triffaux 2002: 407-408). Laut Triffaux (2002: 408) versammelt dieser Verein rund 100 Menschen. Dessen Ziel ist, die Kultur des Areler Landes zu fördern und einen Beitrag zur Entwicklung der Gegend zu leisten.

A.L.A.S. will unter anderem, dass in den Kindergärten Luxemburgisch gesprochen wird, dass die Eltern mit ihren Kindern Luxemburgisch sprechen und dass Luxemburgisch im Allgemeinen wieder benutzt wird (Triffaux 2002: 409). Sie wollen auch bilinguale Straßenschilder aufstellen lassen und das Lernen des Deutschen unterstützen.

Triffaux (2002: 417-419) erläutert, dass A.L.A.S. nicht politisch ist, aber trotzdem um einen legalen Status für das Luxemburgische bittet. Der Verein fordert mehrmals von den Politikern Maßnahmen zum Schutz und zur Förderung des Luxemburgischen. A.L.A.S. ist nicht separatistisch aber strebt nach kultureller Autonomie.

A.L.A.S. betont den lokalen Charakter des Luxemburgischen und spricht ab 1984 nicht mehr von dem Luxemburgischen als Deutsch oder einer Varietät des Deutschen, sondern als eine eigene Sprache (Darquennes 2007: 354). Die

Anerkennung des Luxemburgischen 1984 als Nationalsprache im Großherzogtum Luxemburg wirkt sich sehr positiv auf A.L.A.S. aus (Darquennes 2007: 354).

Der Verein hat teilweise Erfolg: Theaterstücke auf Luxemburgisch werden wieder produziert und es finden Luxemburgisch-Sprachkurse statt (Triffaux 2002: 410). Allerdings werden die Kurse meistens aus wirtschaftlichen und nicht aus kulturellen Gründen besucht, denn Luxemburg hat sich als starker Arbeitsmarkt entwickelt (Darquennes 2007: 355). Politisch werden die Erwartungen von A.L.A.S. nicht entsprochen (Triffaux 2002: 419). Die linguistische Spezifität des Areler Landes wird aber anerkannt (Triffaux 2002: 424).

1988 wird eine lokale Kommission für die Toponomastik geschaffen, die rund 400 Schilder verändert, aber A.L.A.S. ist nicht damit zufrieden, dass es Disparitäten zwischen den Dörfern und Städten gibt (Triffaux 2002: 427).

Der Verein veröffentlicht ein Magazin, „Geschwënn“, und hat auch einen Gesangsverein, „De Setzbaacherkouer“ (Triffaux 2002: 409, 429).

1993 ist das Ergebnis des A.L.A.S. zwiespältig: Zuerst erregt der Verein das Interesse der Bevölkerung, aber Anfang der 1990er Jahre muss er feststellen, dass die Weitergabe des Luxemburgischen in dem Areler Land seit den 1970er Jahren stark zurückgegangen ist (Darquennes 2007: 355). Der Verein hat viel für die Sprache und die Kultur bewirkt, aber politisch wurde nichts verändert (Triffaux 2002: 429-431). Darquennes (2007: 355) betont auch die Indifferenz der Bevölkerung in Bezug auf das Schicksal der Mundart.

5. Hindernisse bei der Entwicklung des Luxemburgischen im 20. Jahrhundert

Es wurden schon weiter oben einige soziale und politische Faktoren erwähnt, die zum Abschwächen der Mundart geführt haben. Im 20. Jahrhundert fanden aber zwei Weltkriege statt, die dem Luxemburgischen Dialekt den größten Schaden zugefügt haben.

5.1. Der Erste Weltkrieg und seine Auswirkungen

1914 besetzt Preußen schnell die Provinz Luxemburg und grausame Taten werden in der Gegend vollzogen (*La province hier et aujourd'hui, Luxembourg*

1976: 77; Triffaux 2002: 169). Schon ab dem 25. August 1914 wird die Verwaltung in der Provinz durch eine deutsche Verwaltung ersetzt (*La province hier et aujourd'hui, Luxembourg* 1976: 77). Die Besatzer behandeln Arel als eine deutschsprachige Gemeinde und versuchen, das Deutsche als Bildungssprache durchzusetzen. Allerdings stoßen sie auf den Widerstand des Gemeinderates, und am Ende werden die Besatzer ihr Ziel nicht erreichen (Triffaux 2002: 172-183). Die Bevölkerung ist gegen die Invasion, und orientiert sich am Französischen als Symbol patriotischer Einheit gegen die Preußen und ihre Sprache (Darquennes 2007: 347).

In den Jahren nach dem Krieg wird in der Areler Gegend das Deutsche so sehr wie möglich aus dem Bildungsbereich ausgeschlossen und auch die Kirche lehnt das Deutsche zugunsten des Französischen ab (Triffaux 2002: 204-207). Auf dem Land überlebt das Deutsche aber noch in der Kirche und der Schule, weil die Schüler und die Landbevölkerung diese Sprache besser verstehen als Französisch (Triffaux 2002: 204-207). Laut Triffaux (2002: 208) ist es aber sicher, dass ein Teil der deutschsprachigen Bevölkerung sich jetzt auf das Französische statt auf die Mundart ausrichtet.

Der Grund dieser Ablehnung ist nach Triffaux (2002: 208) die Tatsache, dass Luxemburgisch mit dem Deutschen assoziiert wird. Die Scham des Ersten Weltkriegs wird deswegen mit dem Deutschen und im weiteren Sinne mit dem Luxemburgischen verbunden und die lokale Bevölkerung befürchtet, dass sie als unpatriotisch angesehen wird, wenn sie diese Mundart benutzen, und dass sie als deutsche Minorität betrachtet werden (Triffaux 2002: 208).

Als Konsequenz des Ersten Weltkriegs stellt Darquennes (2007: 348) fest, dass das Deutsche stigmatisiert wird, und dass deswegen die sozialen und sprachlichen Veränderungen der Städte, die weiter oben erwähnt wurden (Teilkapitel 2.2.1.), auch die ländlichen Teile der Gegend erreichen. Ab dem Ende des Ersten Weltkriegs richtet sich die Bevölkerung eher auf die französische Kultur aus und so beginnt eine komplizierte Beziehung zwischen der lokalen deutschsprachigen Bevölkerung und der Heimat (Triffaux 2002: 214). Der Gebrauch des Luxemburgischen wird auf den Privatkreis beschränkt (Darquennes 2011: 4).

Triffaux (2002: 2013) vergleicht die verschiedenen Zensusergebnisse und stellt fest, dass die Volkszählungen von 1910 und 1920 einen starken Rückgang von Deutschsprachigen in der Gegend zeigen. Der Zensus von 1930 macht deutlich, dass zum ersten Mal das Französische die meistgebrauchte Sprache im Areler Land ist.

Der Zustand in der Zwischenkriegszeit ist laut Triffaux (2002: 231-236), dass das Französische immer mehr benutzt wird, dass Deutsch offiziell als zweite Sprache unterrichtet wird, aber dass auf dem Land das System mehrheitlich bilingual ist. Die Verwaltung ist französischsprachig und die Kirche immer mehr auf das Französische ausgerichtet. Französisch ist die offizielle Sprache. Ab dem Ersten Weltkrieg fängt die Bevölkerung zwar an, die Mundart abzulehnen, aber sie wird noch immer benutzt.

5.2. Der Zweite Weltkrieg und seine Auswirkungen

Der Zweite Weltkrieg versetzt dem Luxemburgischen einen entscheidenden Schlag.

Nach dem Zweiten Weltkrieg werden viele frühere Mitgliedern des D.S.V. bestraft (Triffaux 2002: 393), und es wird keinen Unterschied zwischen den Beitrittsgründen gemacht (Darquennes 2007: 349). Diese starke Repression ruft Angst unter der lokalen Bevölkerung hervor (Triffaux 2002: 397). Diese Tatsache ist einer der Gründe, warum die Areler Bevölkerung dazu gebracht wird, nach dem Krieg eher das Französische als das Deutsche zu benutzen (Triffaux 2002: 394-397). Auf der anderen Seite muss auch in Betracht gezogen werden, dass während des Krieges die Gefahr einer Annexion wegen der Mundart existierte, was die Areler zusätzlich in Sorge versetzt hat und damit ihren späteren Sprachgebrauch auch beeinflusst hat, weil sie nicht als „Boches“ angesehen werden wollen (Triffaux 2002: 394-397).

Der erste Zensus nach dem Krieg (1947) zeigt daher ein enormes Wachstum des Französischen und eine starke Abnahme der Verwendung des Deutschen (Triffaux 2002: 394-397). Darüber hinaus betonen Darquennes (2007: 351) und Triffaux (2002: 394-397), dass die Zahlen von 1947 kritisch betrachtet werden

müssen, da sie eher der Treue zum belgischen Staat als dem eigentlichen Sprachgebrauch entsprechen.

6. Die Luxemburgische Sprache im Areler Land in den 1990er Jahren

Wie im Teilkapitel 4.2.2. erwähnt, hat A.L.A.S. es geschafft, mehrere bilinguale Straßenschilder aufstellen zu lassen. Anfang der 1990er Jahre ist es dem Verein auch gelungen, die Unterstützung von der damaligen französischen Gemeinschaft zu bekommen, wie es im Teilkapitel 6.1. erklärt wird. Der Verein hat auch mit dem Europäischen Büro für Sprachminderheiten zusammengearbeitet (Triffaux 2002: 423).

6.1. Der „Conseil des Langues régionales endogènes“

1990 hat die französische Gemeinschaft Belgiens (heutzutage „Fédération Wallonie-Bruxelles“, FWB) ein „Décret relatif aux langues régionales endogènes de la Communauté française“ in Kraft gesetzt (Darquennes 2007: 355). Darquennes (2007: 355) betont, dass das Luxemburgische dank des Lobbyings von A.L.A.S. darin aufgelistet wurde. Nach der Inkraftsetzung dieses Dekrets wurde der „Service des Langues régionales endogènes“ gegründet („Langues régionales endogènes, accueil“ o.D.). Diese Abteilung der FWB hat u.a. zum Ziel, die endogenen regionalen Sprachen zu fördern und zu erhalten („Conseil des Langues régionales endogènes“ o.D.).

Die FWB hat aber bis heute keine besondere Maßnahme für das Luxemburgische durchgeführt (Darquennes 2007: 356).

6.2. Die Europäische Charta der Regional- und Minderheitensprachen

Die Anerkennung des Luxemburgischen als autochthone regionale Sprache durch die FWB könnte im Grunde genommen eine Anerkennung als regionale Sprache in der Europäischen Charta der Regional- und Minderheitensprachen (1992) mit sich bringen (Darquennes 2007: 356). Das Problem ist aber, dass Belgien wegen der linguistischen Auseinandersetzungen in Brüssel diese Charta nicht unterzeichnet hat (Darquennes 2007: 356).

Im Jahre 1995 hat Belgien das Rahmenübereinkommen zum Schutz nationaler Minderheiten in Straßburg unterzeichnet, aber es wurde nie ratifiziert, nicht zuletzt, weil der Begriff „Minderheit“ nicht präzisiert wird (Darquennes 2007: 356).

7. Zustand des Luxemburgischen im 21. Jahrhundert

Zu Beginn des 21. Jahrhunderts wurde eine Studie zu „Sprachkenntnisse[n], Sprachverwendungsmuster[n] und Spracheinstellungen“ im Areler Gebiet durchgeführt (Darquennes 2011: 10). Die Antworten von 322 Einwohner wurden analysiert und daraus wurden folgende Schlussfolgerungen und Vermutungen gezogen (Darquennes 2011: 10-13).

Die Zahl der luxemburgisch-sprachigen Bevölkerung hat seit den 1970er Jahren stark abgenommen. Unter den Personen, die Luxemburgisch noch beherrschen, kann man bei den Menschen, die jünger als 40 sind, eine „Abnahme der Luxemburgischkompetenz“ feststellen. Darquennes (2011: 10) erklärt, dass „vor allem unter den Zwanzigjährigen, die Luxemburgisch in der Familie erworben haben, sich beobachten [lässt], dass zusätzlich zum Erwerb in der Familie Luxemburgischkurse besucht werden“.

Laut Darquennes (2011) erklärt sich diese Abnahme der Beherrschung der Sprache teilweise durch die Tatsache, dass die Leute, die damals jünger als 40 waren, in einer Zeit geboren wurden, zu der die Erinnerung des Krieges noch frisch war und somit die Mundart stark abgelehnt wurde (siehe Teilkapitel 5.2.). Andere mögliche Faktoren werden von Darquennes (2011) erwähnt, aber bemerkenswert hier ist die Gesetzgebung Belgiens, wodurch Arel offiziell französischsprachiges Gebiet wird, und gleichzeitig ein Teil Walloniens und der französischen Gemeinschaft, sowie die Tatsache, dass die Familientradition der Weitergabe des Luxemburgischen allmählich verschwindet.

Darquennes (2011: 12) betont aber, dass das Luxemburgische noch nicht eine tote Mundart ist, nämlich u.a. dank der Aktionen von A.L.A.S. und der „blühende[n] wirtschaftliche[n] Konjunktur“ des Großherzogtums, die viele Grenzgänger von der Provinz Luxemburg anzieht. Allerdings verringert sich die Verwendung des Luxemburgischen allmählich am Arbeitsplatz und es wird immer mehr eher durch Sprachkurse als im Familienkreis erworben.

Darquennes (2011: 13-15) erforscht auch, wie die Verwendung des Luxemburgischen im Areler Land wieder gefördert werden könnte. Seiner Meinung nach soll primär der Sprachunterricht verstärkt werden, auch auf schulischer Ebene (Primar- und Vorschule). Das Deutsche könnte als „Sprache des Nachbarn“ gefördert werden, oder Luxemburgisch könnte nach der Schulzeit unterrichtet werden (siehe Darquennes 2011 für mehr Informationen über die Arbeitsgruppe „Langue du voisin“). Darquennes (2011: 16) schlägt auch vor, Großeltern dazu zu bringen, mit den Enkelkindern auf Luxemburgisch zu reden. Eine andere Alternative wäre, „Sprachanimateure“ einzustellen: Personen, die am gesellschaftlichen Leben der Gegend teilnehmen und auf Luxemburgisch sprechen würden. Die Medien könnten auch dadurch helfen, über lokale Initiativen zu berichten (Darquennes 2011: 16-17). Allgemein schlägt Darquennes (2011: 17) vor, die Bevölkerung für die Vorteile der Mehrsprachigkeit zu sensibilisieren, was vielleicht dazu führen würde, dass das Luxemburgische in der Gegend wieder gefördert wird.

Alle diese Möglichkeiten, die von Darquennes (2011) erwähnt werden, sind jedoch mit Herausforderungen verbunden, und können nicht einfach so umgesetzt werden.

8. Das Areler Land und das Großherzogtum

Das Luxemburgische im Großherzogtum ist eine Ausbausprache, im Gegensatz zur luxemburgischen Mundart Belgiens (Darquennes 2007: 357-358). Die luxemburgische Bevölkerung hat es geschafft, die Funktionen ihrer Sprache auszubauen und den legalen Status des Luxemburgischen zu verbessern, obwohl die Sprache genetisch stark mit dem Deutschen verwandt ist (Darquennes 2007: 357). Darquennes (2007: 357) führt dies weiter aus und bestätigt, dass im Großherzogtum das Luxemburgische in allen Bereichen des Alltags benutzt wird. Das Luxemburgische in Belgien hat hingegen einen anderen Status und andere Funktionen als im Großherzogtum (Darquennes 2007: 357). Es spielt keine besondere Rolle in der Gesellschaft des Areler Landes und es wird vor allem in der Privatsphäre und am Arbeitsplatz benutzt (Darquennes 2007: 358).

Die Lage des Luxemburgischen in Belgien ist kompliziert. Dank A.L.A.S. hat das Luxemburgische in Belgien auch eine Rechtsstellung, es ist nämlich eine „regionale Sprache“ im Rahmen des Dekrets der FWB, aber gleichzeitig hat es als Sprache des Großherzogtums in Belgien auch den Status einer „Fremdsprache“ (Darquennes 2007: 358).

Historisch gesehen ist es auch bemerkenswert, wie dieselbe Sprache sich so unterschiedlich entwickelt hat. Darquennes (2007: 351) betont, dass die luxemburgische Muttersprache im Areler Land aufgrund der Verwandtschaft mit dem Deutschen abgelehnt wurde, wo hingegen das Luxemburgische in Luxemburg von der Bevölkerung benutzt wurde, um sich vom Deutschtum zu distanzieren.

9. Schlussfolgerung

Diese Einführung hatte das Ziel, die luxemburgische Frage in Belgien darzustellen und die Auswirkungen der historischen Ereignisse auf eine Sprache auf lokaler Ebene zu zeigen.

Nach eigener, subjektiver Beobachtung des Alltags lässt sich vermuten, dass sich die Lage heutzutage weiter verändert hat. Es wäre interessant, einen neuen Sprachzensus durchzuführen, um den genauen heutigen Sprachgebrauch im Areler Land zu untersuchen und die Ergebnisse mit der Studie von Peter Nelde vergleichen zu können. Darquennes (2007: 353) erklärt, dass Nelde Mitte der 1970er Jahre eine Studie durchgeführt und festgestellt hat, dass 66 % der Bevölkerung des Areler Landes Luxemburgisch sprechen konnte, was ungefähr 30 000 Personen entsprach. Darquennes (2011: 10) fügt auch hinzu, dass Anfang des 21. Jahrhunderts geschätzt wurde, dass ca. nur zwei Drittel der Zahl der Sprecher des Luxemburgischen der 1970er Jahren noch die Mundart beherrschten. Wie viele Sprecher der lokalen Mundart gibt es heutzutage noch, insbesondere in den jüngeren Generationen? Verbindliche Studien dazu stehen noch aus, wären aber sicherlich aufschlussreich.

Diese Einführung hat den Schwerpunkt auf das Areler Land als früheren Teil des Großherzogtums gelegt. Im folgenden Teil soll nun auf die Entwicklung des

geteilten und unabhängigen Großherzogtums und der in Luxemburg verwendeten Sprachen eingegangen werden.

Traduction



Remarques préliminaires

Les citations en anglais et en français ont été maintenues telles quelles. Les passages en français dans le texte source sont indiqués par une police italique.

Les citations traduites sont signalées par [Traduction JM] pour « Justine Mandy » ou [Traduction AP] pour « Adriano Pulvirenti » (pour plus d'informations, voir la section 3.2.3. du chapitre « Commentaires de traduction »). Les versions originales de ces citations sont disponibles en annexe de la traduction, aux pages 113 à 127.



1 La situation linguistique du Luxembourg

Le Grand-Duché de Luxembourg se distingue par une réalité linguistique particulièrement complexe au niveau européen. D'une part, trois langues se côtoient au sein d'un territoire relativement peu étendu et, en général, la population maîtrise et utilise plus ou moins activement ces trois langues. D'autre part, le multilinguisme luxembourgeois n'est pas défini principalement de manière géographique, contrairement aux cas de l'Espagne, de l'Italie, de la Belgique ou de la Suisse, et ce, bien qu'il existe au Luxembourg aussi des zones officiellement bilingues, comme le sont certaines régions d'Espagne et les villes de Bolzano, de Bruxelles ou encore de Bienne, qui se trouve dans le canton suisse de Berne. Au Grand-Duché, on peut observer de légères variations diatopiques dans la mesure où le français est moins présent au quotidien dans les régions situées dans le nord et l'est du territoire que dans les alentours de la capitale et dans la *Minette*, une zone industrielle au sud de Luxembourg.

La langue première apprise par les Luxembourgeois de souche est le luxembourgeois¹. Ces derniers sont habitués très tôt à l'allemand, leur langue seconde, au travers d'émissions pour enfants diffusées sur des chaînes allemandes. Ils acquièrent ainsi cette dernière librement, surtout par le biais des médias. L'*enseignement précoce* permet de combler les éventuelles lacunes en luxembourgeois. L'adjectif *précoce* désigne communément au Luxembourg l'éducation préscolaire, obligatoire à partir de l'âge de quatre ans. À partir de la première année de l'enseignement primaire, les enfants sont alphabétisés dans leur langue seconde, l'allemand, et non dans leur langue première, le luxembourgeois. Ils commencent à apprendre le français dès la fin de la deuxième année de l'enseignement primaire. Les cours de langue sont très valorisés au sein du système scolaire luxembourgeois, comme le reflète notamment le nombre remarquablement élevé d'heures de cours consacrées à l'apprentissage des

¹ En 1931, déjà, l'étude Bach (1931), citée ici uniquement à titre d'exemple, prouve l'autonomie du luxembourgeois à l'aide de caractéristiques phonétiques au niveau dialectologique. Elle le fait tant dans une perspective conservatrice qu'innovante par comparaison avec les dialectes allemands voisins.

langues. Les compétences des Luxembourgeois dans les trois langues en question (le luxembourgeois, le français et l'allemand) sont, dans l'absolu, très bonnes. Fröhlich et Hoffmann (1997 : 1165) fournissent une règle générale concernant l'usage de ces trois langues² :

16

Au plus le Luxembourgeois moyen s'éloigne de son entourage proche, autrement dit, au plus il s'investit dans la société, au plus il éprouve le besoin de faire usage de l'éventail de ses connaissances linguistiques. Cela ne signifie cependant pas que le luxembourgeois soit limité à certaines thématiques ou stigmatisé socialement. Bien au contraire. [Traduction JM]

De nombreuses régions multilingues présentent une situation linguistique en tout point similaire et donc comparable à celle du Luxembourg, comme Gibraltar. Dans cette ancienne colonie britannique, appartenant aujourd'hui aux territoires britanniques d'outre-mer, la majorité de la population est bilingue. En plus de l'anglais, qui est la seule langue officielle du territoire, on y apprend l'espagnol, et ce, dès l'enseignement fondamental. À Gibraltar, comme au Luxembourg, le plurilinguisme ne se définit pas vraiment de manière diatopique, puisque les locuteurs sont tous bilingues, qu'ils maîtrisent deux langues à un niveau très élevé, qu'ils sont fondamentalement flexibles et qu'ils s'adaptent aux besoins linguistiques de la situation de communication à laquelle ils sont confrontés.

La présente étude mettra tout d'abord en évidence les circonstances historiques qui ont mené à la situation linguistique actuelle du Luxembourg. Cette dernière sera ensuite analysée dans la seconde section de ce chapitre. Jusqu'à l'occupation du Luxembourg par les troupes allemandes lors de la Seconde Guerre mondiale, le Luxembourg était, comme il l'est aujourd'hui, un pays trilingue, mais où la langue autochtone, le luxembourgeois, était plutôt considérée comme

² Trausch (2008 : 27) exige la maîtrise orale et écrite des trois langues qui forment le multilinguisme luxembourgeois. Il défend cette idée en argumentant que ces langues représentent un enrichissement culturel qui constitue un élément essentiel de l'identité luxembourgeoise et, en même temps, qui complique l'intégration des étrangers : « Chaque Luxembourgeois doit savoir parler et écrire en luxembourgeois, en allemand et en français. Il s'agit d'un enrichissement culturel exceptionnel, perçu par les Luxembourgeois comme un élément essentiel de leur identité nationale. Malheureusement, à l'heure actuelle, cette situation linguistique freine l'intégration ainsi que l'engagement politique et culturel de nombreux étrangers travaillant et vivant au Luxembourg. » [Traduction JM]

un dialecte de l'allemand. Elle ne possédait donc pas encore le statut de langue autonome. Seuls l'allemand et le français étaient des langues au sens officiel du terme.

17 La Résistance à l'occupation allemande a considérablement augmenté le prestige du luxembourgeois au Grand-Duché. En effet, elle s'est définie, entre autres et dans une certaine mesure, par l'usage délibéré du luxembourgeois. Par la suite, le statut de cette langue a été durablement revalorisé. Cette évolution est à remettre dans son contexte. À l'époque, l'occupant allemand souhaitait germaniser à tout prix le Grand-Duché de Luxembourg. À cette fin, il a notamment imposé l'usage exclusif de l'allemand à l'écrit et à l'oral. En parallèle, de façon systématique, il ridiculisait et se moquait de tout ce qui se rapportait au français. Cette situation a déclenché une réorganisation linguistique du Luxembourg qui perdure aujourd'hui encore. L'hypothèse que ce moment représente donc une fracture devient plausible.

1.1 Rappel historique

Les informations au sujet des événements historiques décrits dans la présente section, qui sont à l'origine du trilinguisme actuel du Luxembourg, sont essentiellement tirées des écrits de Hoffmann (1979) et Davis (1992). D'après Hoffmann (1979 : 4), le Luxembourg a fait sa première apparition dans l'histoire en tant que territoire autonome le 12 avril 963, un dimanche des Rameaux. En l'an 1443, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, conquiert la forteresse de Luxembourg. Les Bourguignons règnent jusqu'à la prise de pouvoir par les Espagnols, en 1506. Le pays passe ensuite aux mains des Français en 1684. Par la suite, le Luxembourg subit de nombreux changements de pouvoir : il devient à nouveau espagnol en 1697, pour peu de temps, puis ce sont les Autrichiens qui dirigent le pays entre 1714 et 1795, avant que le pays ne tombe à nouveau sous la domination des Français jusqu'en 1814. Les dirigeants du Luxembourg ont tous porté le titre de duc du Luxembourg et ont laissé au pays plus ou moins de liberté concernant son administration et l'exercice de ses privilèges. D'après Davis (1992 : 142-143), le français et l'allemand étaient à l'époque sur un pied d'égalité et jusqu'en 1823, le latin était encore en partie utilisé comme langue écrite. De plus,

le plurilinguisme était depuis toujours une preuve d'éducation, de prestige et de pouvoir au Luxembourg. Bruch (1953 : 71-75) retrace l'origine des premiers documents juridiques luxembourgeois écrits en français au XIII^e siècle, période à laquelle le français commence alors lentement à supplanter le latin dans le domaine de l'écrit.

Au fil des ans, le Luxembourg est amputé de certains bouts de son territoire : en 1659, il perd au profit de la France la partie méridionale du pays, comprenant les régions de Thionville, de Montmédy, de Marville et d'Ivoix-Carignan, tandis que tous les territoires à l'est de la Moselle, de la Sûre et de l'Our sont cédés à la Prusse lors du Congrès de Vienne de 1815 (Hoffmann 1979 : 4). À la suite du Congrès de Vienne, le Luxembourg devient d'ailleurs un État distinct en devenant une possession personnelle du roi des Pays-Bas, à qui on enjoint explicitement de garantir au pays qu'il puisse s'administrer de manière indépendante.

18 Toutefois, le roi des Pays-Bas, Guillaume I^{er} d'Orange, gouverne de facto le Grand-Duché comme s'il s'agissait de la 18^e province des Pays-Bas. D'après Weber (1994 : 139), le Luxembourg est devenu « en 1815 une possession personnelle du roi des Pays-Bas (Guillaume I^{er}) au titre de Grand-Duché, tandis que la capitale, Luxembourg, est devenue une forteresse fédérale occupée par une garnison prussienne. » [Traduction JM]

Hoffmann (1979 : 7-8) explique qu'un sentiment national luxembourgeois n'existait pas encore en 1815, puisque si tel avait été le cas, Guillaume I^{er} n'aurait pas pu gouverner le Luxembourg comme il l'a fait en réalité. Ce n'est qu'au XIX^e siècle que les Luxembourgeois se rendent compte de ce qu'ils ne veulent pas être et qu'ils parviennent ainsi à se définir presque « ex negativo ». À cette époque, il règne au Grand-Duché des tendances antibelges, antifrançaises et antiallemandes, ce qui permet au luxembourgeois de devenir la langue utilisée par les Luxembourgeois pour les échanges oraux.

Le Luxembourg a apporté son soutien à la révolution belge dans les années 1830-1839. Avec la signature du traité de Londres du 19 avril 1839, le régime luxembourgeois devient une monarchie constitutionnelle, ce qui rend le Luxembourg indépendant des Pays-Bas. Ce traité détermine en outre le tracé des frontières actuelles : la Belgique gagne le *quartier wallon* de la région d'Arlon,

dans l'ouest du Luxembourg, ainsi qu'une petite bande de terre germanophone aux alentours de Saint-Vith, dans le nord. Ces territoires lui sont cédés pour compenser la perte d'une partie de la province du Limbourg au profit des Pays-Bas (cf. Hoffmann 1979 : 4-5 ; Davis 1992 : 143). Horner et Weber (2008 : 72) évoquent ces trois pertes territoriales, qui ont eu lieu entre 1659 et 1839, d'une manière un peu emphatique et parlent ainsi des trois démembrements du Luxembourg. La nouvelle constitution de 1848 aborde la question linguistique. On y maintient l'égalité de l'allemand et du français, ce dernier demeurant aussi une langue de prestige, comme l'explique Moulin (2006 : 307-308) :

Le français et le haut allemand restent les langues officielles. Elles sont déclarées comme telles par la constitution de 1848 et utilisées pour la communication écrite et publique. Le français conserve sa particularité de langue de prestige. [Traduction JM]

En 1842, le Luxembourg entre dans le Zollverein allemand (l'Union douanière allemande) en tant que membre de la Confédération germanique. Il le quittera en 1919 à cause des événements de la Première Guerre mondiale. Hoffmann (1979 : 5) indique que le Luxembourg a été déclaré perpétuellement neutre par le traité de Londres du 11 mai 1867 et que ce principe de neutralité perpétuelle est placé sous la garantie collective des grandes puissances. Au sujet des événements de l'année 1867, qui ont été déclenchés par Napoléon et son désir de conquérir le Luxembourg, Fehlen (2009 : 12) indique que

- 19** Napoléon III, empereur des Français, a eu l'intention d'acheter le Luxembourg, ce qui a déclenché, en 1867, la crise du Luxembourg entre la France et la Prusse. Cette affaire est résolue par le deuxième traité de Londres, qui précise que le roi des Pays-Bas reste souverain, tandis que les Prussiens se retirent du pays. La forteresse est démantelée³ et le Luxembourg est proclamé neutre. [Traduction JM]

Une autre conséquence du traité de Londres de 1867 est la sortie du Luxembourg de la Confédération germanique. Fehlen (2009 : 27) souligne qu'au XIX^e siècle, de nombreux Luxembourgeois se rendent en France et y passent quelques années pour s'instruire et voyager, ce qui s'accompagne d'une augmentation considérable

³ Fehlen (2009 : 19, rem. 1) ajoute que « la garnison prussienne de la forteresse étant entièrement protestante, elle est perçue comme un corps étranger dans ce pays catholique. » [Traduction JM]

des connaissances en français. Par conséquent, au Luxembourg, et contrairement à d'autres pays, la francophilie ne se limite pas aux milieux instruits. En ce qui concerne la distanciation des Luxembourgeois par rapport à l'Allemagne et la francophilie qu'ils affichent en parallèle, Hoffmann (1979 : 9-10) souligne que

Même s'il existe des liens économiques étroits entre le Luxembourg et le Reich tout-puissant de Bismarck, ce dernier génère encore surtout de la méfiance. Il est vrai que la grande bourgeoisie fait des affaires avec l'Allemagne, mais elle est intellectuellement et culturellement tournée vers la France. Le voisin occidental est également populaire après de la majorité de la population. Les jeunes garçons effectuent leur « *Tour de France* » et se font engager comme compagnon artisan ou domestique, tandis que de nombreuses jeunes filles apprennent le français et le mode de vie français en travaillant comme servante ou femme de chambre. C'est pourquoi le calcul germano-prussien n'est pas correct. La francophilie que les Luxembourgeois manifestent empêche que le Luxembourg ne tombe un jour sous l'emprise de l'Allemagne, un pays si influent économiquement. [Traduction JM]

Jusqu'en 1890, le Luxembourg reste sous le sceptre du roi des Pays-Bas. Guillaume III décède cette année-là sans laisser d'héritier mâle. Puisqu'à l'époque, la loi salique était toujours en vigueur au Luxembourg, sa mort met un terme à l'union personnelle entre le Luxembourg et les Pays-Bas. La couronne du Luxembourg revient alors à la lignée plus ancienne de la maison de Nassau. C'est ainsi que son représentant de l'époque, le duc Adolphe de Nassau, appartenant à la branche Walramienne, devient grand-duc de Luxembourg (Hoffmann 1979 : 5 ; Schmitt 1990 : 724). La branche Walramienne de la maison de Nassau règne aujourd'hui encore sur le Grand-Duché de Luxembourg. En 1905, Guillaume IV devient grand-duc. Hartweg (1976 : 40) souligne qu'en 1907, au cours de son règne, la loi salique est abolie.

- 20 *Alors que la fille du roi, Wilhelmine, montait sur le trône des Pays-Bas, ce fut le chef de la ligne Walramienne qui devint Grand-Duc⁴. En 1907 la loi salique fut abolie ce qui permit à Marie-Adélaïde de succéder à son père.*

C'est ainsi qu'en 1912, Marie-Adélaïde, la fille de Guillaume IV, devient grande-duchesse de Luxembourg. En raison de son attitude ambiguë durant l'occupation allemande, qui a duré de 1914 à 1918, Marie-Adélaïde met la monarchie sérieusement en danger. Un référendum doit être organisé pour décider de son maintien. Finalement, Hartweg (1976 : 40) explique que la grande-duchesse Marie-Adélaïde a été contrainte d'abdiquer en 1919 en faveur de sa sœur.

1918, qui avait marqué la disparition du système monarchique dans des nombreux pays, vit au Luxembourg une agitation anti-dynastique et antimonarchique. Un conseil d'ouvriers et de paysans proclama la République. On rapprocha à la Grande-Duchesse son attitude ambiguë pendant la guerre, trop favorable à l'Allemagne, tout à l'opposé de celle du roi des Belges, et un ordre du jour proposant sa déchéance au Parlement fut repoussé de justesse. La chambre décida l'organisation d'un référendum sur la question dynastique et sur la révision de la Constitution. L'agitation de la rue gagna le Parlement et une motion réclamant l'abdication de la Grande-Duchesse et la déchéance de la dynastie fut votée par la gauche. La Grande-Duchesse Marie-Adélaïde abdiqua le 9 Janvier 1919 et le référendum du 10 mai confirma la forme monarchique du régime, 80% des électeurs (66811 voix) se prononçant en faveur de la Grande-Duchesse Charlotte, sœur de Marie-Adélaïde (16885 voix pour la République).

Horner et Weber (2008 : 74) abordent également l'attitude du gouvernement luxembourgeois et de la grande-duchesse Marie-Adélaïde lors de l'occupation allemande ainsi que les conséquences qui en ont découlé pour la monarchie luxembourgeoise. Ils expliquent que quelques Luxembourgeois ont été jusqu'à se battre au sein de l'armée française pour montrer qu'ils rejetaient le comportement du gouvernement luxembourgeois.

⁴ N.d.T. : À une époque, l'usage de la majuscule/minuscule pour les titres de noblesse n'était pas aussi clair qu'aujourd'hui. À l'heure actuelle, on a tendance à utiliser la minuscule dans un souci d'uniformisation et de simplification (voir point 3.4.1. du chapitre « Commentaires de traduction »).

Sympathising with the Allied forces, a number of Luxembourgers had joined the French army during World War I. One source of national discord concerned the political position of the Luxembourgish government during World War I. Accusations of sympathy with Germany on the part of the monarchy added to increasing momentum in favour of its abolition. As a result, Grand-Duchess Marie-Adelaïde abdicated in favour of her sister, Charlotte. Shortly thereafter, in 1919, a referendum was held wherein the public voted in favour of retaining the monarchy, which had become closely affiliated with the major political party, the Party of the Right, in turn having links to the Catholic Church.

- 21** Par la suite, la grande-duchesse Charlotte a eu un long règne, au cours duquel elle a parfois, à nouveau, traversé des temps difficiles. En 1964, elle abdique en faveur de son fils, Jean (Hoffmann 1979 : 5). Ce dernier gouverne jusqu'en 2000. Depuis lors, son fils Henri possède le titre de grand-duc du Luxembourg.

En ce concerne la situation linguistique au sens large du Luxembourg, Davis (1992 : 143-144) souligne le développement de l'industrie lourde depuis les années 1850 et constate, en parallèle, la naissance d'une littérature luxembourgeoise propre au pays, qui se transformera plus tard en un genre que l'on peut considérer comme plutôt nationaliste. À cela s'ajoute la prise de conscience que la population devrait linguistiquement s'adapter aux besoins industriels. La loi scolaire de 1912 réglementant l'apprentissage et l'usage de l'allemand et du français s'appuie sur l'usage linguistique des classes supérieures. Concrètement, cela signifie par exemple que l'enseignement des langues classiques que sont le latin et le grec se fait à partir de l'allemand et du français, soit en alternant deux langues de départ. Le plurilinguisme joue un rôle décisif dans le succès scolaire et a donc une influence sur le prestige socio-économique. La loi scolaire de 1912 introduit le luxembourgeois dans le programme scolaire, mais un cours ne lui est toutefois pas consacré. À cette époque, l'orthographe du luxembourgeois n'a pas encore été officiellement normalisée. Selon Davis (1992 : 144), l'émergence du sentiment national luxembourgeois a été ralentie au XX^e siècle par les deux Guerres mondiales, bien que le nationalisme luxembourgeois et la Résistance contre l'occupation allemande se soient justement démarqués par l'emploi du luxembourgeois.

Malgré les clauses univoques des traités de Londres de 1839 et 1867, les troupes allemandes envahissent le pays le 2 août 1914 et l'occupent jusqu'en novembre 1918. À la suite de cette violation des traités de Londres, le Luxembourg se retire du Zollverein à la fin de l'année 1919 et se tourne alors vers son voisin occidental. En juillet 1921, le Luxembourg conclut une union économique avec la Belgique. En 1939, le centenaire de l'indépendance nationale est célébré en grande pompe, ce qui renforce considérablement le sentiment national des Luxembourgeois (Hoffmann 1979 : 5, 11). Weber (1994 : 139) indique ce qui suit au sujet des changements territoriaux et de l'indépendance : « divisé par le traité de Londres de 1839, régi encore jusqu'en 1890 par des rois néerlandais, puis gouverné par sa propre dynastie, celle des Nassau-Weilbourg, et indépendant (avec des interruptions de 1914 à 1918 et de 1940 à 1945 à cause des occupations allemandes). » [Traduction JM]

- 22** Fehlen (2009 : 31) étudie d'un œil critique la justification historique des fêtes de 1939 en l'honneur de l'indépendance luxembourgeoise :

Le patriotisme et le patriotisme linguistique sont renforcés par la menace imminente de l'Allemagne nazie. Au cours des célébrations du centenaire, qui ont lieu en 1939, l'histoire nationale est mystifiée et mise en scène dans le cadre d'innombrables défilés, organisés même dans les plus petites localités du pays. Aujourd'hui encore, l'année 1839 représente l'année de l'indépendance pour de nombreux Luxembourgeois et est également référencée comme telle dans des articles de synthèse sur l'histoire de la langue, alors qu'elle correspond en réalité à une perte territoriale douloureuse et qu'elle voit restaurée la domination du roi des Pays-Bas. [Traduction JM]

1.2 Statu quo

L'usage linguistique dans le domaine oral et ensuite dans le domaine écrit seront analysés dans cette section. Les trois langues dont il est question ici sont utilisées différemment dans les deux domaines, ce qui justifie cette dualité médiale. Weber (1994 : 138) se réfère à Fishman (1972) et explique que chaque langue n'est pas utilisée arbitrairement ni aléatoirement, mais que leur usage varie en fonction de

certaines situations sociales, culturelles ou psychologiques qui sont récurrentes, que l'on peut catégoriser et qui sont susceptibles d'être qualifiées de domaines.

Le luxembourgeois et le français dominant dans le domaine oral, tandis que le français et l'allemand l'emportent dans le domaine écrit. Les développements historiques abordés dans la section précédente se poursuivent dans le domaine oral, d'autant plus que l'occupant allemand, lors de la Seconde Guerre mondiale, tente de réglementer avant tout l'usage des langues à l'oral. Cet essai peut être considéré comme un échec total dans la mesure où les démarches entreprises dans ce sens par les Allemands ont contribué à renforcer la Résistance justement au travers de l'usage (interdit) du luxembourgeois. Davis (1992 : 149) indique à ce sujet que

Luxembourgers consider both the German language and culture as external threats to political and cultural cohesion within their nation. Since World War II, Luxembourg has made a concerted effort to distinguish both its language and culture from that of its German neighbors.

- 23 Cela a déjà été précisé à plusieurs reprises, et il en sera à nouveau question par la suite, mais en ce qui concerne la dichotomie oral/écrit, on constate souvent des changements de langues à l'oral dans la communauté linguistique luxembourgeoise. Gilles (2011 : 47-48) propose une distinction fondamentale entre le type de texte, qui est un acte monologique, et le discours, qui est dialogique. En outre, il émet des critiques à l'égard du modèle de l'immédiat et de la distance, élaboré par Koch et Oesterreicher (1990), qui décrit les domaines de l'oral et de l'écrit. Selon Gilles, on ne peut pas toujours distinguer chaque caractéristique constitutive de l'immédiat et de la distance et, pour cette raison, le modèle ne serait finalement pas adapté pour analyser la communication dans les nouveaux médias. Gilles préfère parler de « pôle oral » et de « pôle écrit ». Berg (1993 : 100-101), quant à lui, critique les traditions discursives qui opposent l'oral et l'écrit dans le modèle de Koch et Oesterreicher (1990). Il indique que si l'on considère le luxembourgeois comme une langue et non un dialecte de l'allemand, on ne peut utiliser le continuum entre l'immédiat et la distance du modèle de Koch et Oesterreicher puisque l'allemand, au Luxembourg, ne peut présenter les caractéristiques d'une langue par distance.

Dans les quelques rares cas où il arrive que l'allemand soit utilisé à l'oral, le locuteur a uniquement recours au haut allemand/à l'allemand standard/à l'allemand écrit. La plupart du temps, son usage ne correspond certes pas à la norme de la langue allemande à l'oral, mais l'élément décisif, ici, est l'intention subjective du locuteur (Berg 1993 : 101). [Traduction JM]

Gilles (2011 : 49) précise les paramètres qu'il propose pour décrire la situation linguistique du Luxembourg. Il définit le critère de la variation diamesique comme une dichotomie entre le pôle « médialité écrite » et le pôle « médialité orale ». Ce deuxième pôle est représenté sous la forme d'un continuum au niveau de la conception dont les extrémités sont les paramètres « conception écrite » et « conception orale ». Selon Gilles (2011 : 49), il faut prendre en compte trois langues : le luxembourgeois, l'allemand et le français. Il se demande en outre s'il ne conviendrait pas d'ajouter également l'italien et le portugais, deux langues fortement répandues au sein de la population immigrée au Luxembourg. Pour Gilles (2011 : 55-57), il est évident que le luxembourgeois est dominant dans le pôle de la « conception orale » et, selon lui, on peut supposer que les locuteurs plus jeunes préféreront constamment le luxembourgeois. Au sujet de l'usage du luxembourgeois dans les médias électroniques, Gilles (2011 : 58) fait remarquer que

- 24** Les nouveaux médias, dont le trait principal est d'être de conception orale, peuvent donc servir à rendre disponible la production et la réception de textes en luxembourgeois à de plus larges franges de la population, et ainsi mener, par la suite, à un renforcement général de la position du luxembourgeois en tant que langue écrite. [Traduction JM]

L'orthographe du luxembourgeois utilisé spontanément varie très fort d'un locuteur à l'autre et les emprunts orthographiques à l'allemand standard ainsi que les graphies ad hoc inspirées par la phonétique des mots sont légion. Gilles (2011 : 60) souligne la tentative entreprise sur la page internet luxembourgeoise de Wikipédia d'établir une terminologie spécialisée en luxembourgeois. Il constate que cette terminologie se distingue déjà par une « orthographe presque parfaite. » [Traduction JM] Ce projet n'en est qu'à ses débuts et on ne sait pas encore vraiment dans quelle mesure cette page est réellement utilisée. En outre, il

soulève la question de savoir si un langage de spécialité spécifique au luxembourgeois est nécessaire dans le contexte du plurilinguisme. Gilles (2011 : 60) apprécie l'édition luxembourgeoise de Wikipedia : « Les auteurs et traducteurs testent ici le potentiel du luxembourgeois en tant que langage de spécialité et fournissent ainsi un travail précieux dans le domaine de l'élaboration de la langue. » [Traduction JM] Fehlen (2007 : 34) s'intéresse à l'origine de cette élaboration du luxembourgeois et constate que cette dernière est encouragée par les classes moyennes plutôt que par les classes supérieures de la société et qu'elle n'a pas été soutenue politiquement de manière explicite.

L'élaboration de la langue luxembourgeoise a eu tendance à se faire en opposition avec l'élite. Elle a été soutenue principalement par les couches moyennes instruites de la société, en particulier par les instituteurs, et ce processus n'a pas été accompagné d'une politique linguistique explicite. [Traduction JM]

De plus, Fehlen (2007 : 36) perçoit le marché du travail au Luxembourg comme segmenté en deux sections, l'une parlant le luxembourgeois et l'autre ne l'utilisant pas. Cette division entraîne une réévaluation profonde des compétences légitimes multilingues, puisque le luxembourgeois est mieux évalué et, qu'en outre, la connaissance de cette langue constitue un avantage par rapport à la concurrence, les *frontaliers*. Toutefois, fondamentalement, il est presque impossible de parvenir à occuper une fonction dirigeante dans le monde du travail sans avoir des connaissances adéquates en français : « *Les professions demandant un niveau d'instruction plus élevé sont plus portées vers le français* » (Fehlen 2009 : 83).

25 Selon Fehlen (2007 : 36), le ressentiment récent que l'on constate au Luxembourg par rapport au français, et que l'on ne retrouve pas que chez les élèves, est en réalité le résultat de la revalorisation du luxembourgeois et, par conséquent, du rejet du multilinguisme qui s'est imposé au fil des siècles et en particulier du français. D'autre part, cette évolution est perçue comme une menace à l'égard d'un des éléments constitutifs de l'identité luxembourgeoise. Fehlen (2007 : 37) exige une politique linguistique offensive traitant cette thématique de manière durable.

Face aux défis économiques et sociaux réels auxquels est confronté le Luxembourg, il est nécessaire de mettre en place une politique linguistique offensive qui offre une réponse à cette double question : comment maintenir et consolider le multilinguisme traditionnel du pays et, en parallèle, comment garantir au luxembourgeois la place qui lui revient de droit au sein d'une Europe souhaitant encourager les langues minoritaires, même lorsque ces dernières ne sont « que » des langues régionales, et non nationales ? [Traduction JM]

L'usage oral des langues au Luxembourg, tel qu'il s'est développé depuis 1940, sera analysé dans la section suivante. La manière dont il a posé les bases de la configuration linguistique actuelle du pays y sera également étudiée.



1.2.1 Le domaine oral

Hoffmann (1992 : 155-156) aborde la question de l'évolution de la politique linguistique de l'occupant allemand. Durant la période où la Wehrmacht, l'armée allemande, administre le Luxembourg sous l'occupation (mai à août 1940), le bilinguisme allemand-français est respecté, la Wehrmacht ne poursuivant aucun objectif idéologique ou de politique linguistique. Elle cherche plutôt à assurer une communication efficace. Cette situation change cependant lorsque le N.S.D.A.P. prend les rênes de l'administration en août 1940. Le Gau de Coblenz-Trèves devient alors le Gau « Moselland », le parti ayant pour but d'annexer le Luxembourg à la Grande Allemagne. Selon Hoffmann (1992 : 156, 158), les Allemands dissimulent cet objectif en prétendant accomplir la volonté du peuple luxembourgeois⁵. En conséquence, le français est banni de la vie publique et des écoles luxembourgeoises et n'est maintenu qu'en tant que matière scolaire dans les lycées. Assez simplement, les nazis se moquent de tout ce qui est français et imposent par exemple l'usage exclusif de l'écriture « fraktur ». Horner et Weber (2008 : 74-75) expliquent que la germanisation des noms propres et des noms de

26

⁵ Fehlen (2013 : 45) s'exprime au sujet des événements précédant l'occupation allemande du Luxembourg par les nazis, occupation qui se profilait depuis longtemps : « Le peuple et la langue sont mis sur un pied d'égalité dans le but de légitimer les désirs d'annexion de l'Allemagne. Cette prise de position prédomine le discours nationaliste allemand depuis le début du XIX^e siècle et mène d'ailleurs dans les années 1920 à la création de la « Westforschung », une nouvelle science interdisciplinaire destinée à légitimer la reconquête des symboles occidentaux. » [Traduction JM]

rues s'est surtout effectuée au détriment des appellations françaises : *marché aux poissons* est ainsi devenu « Fischmarkt ». Des noms de personnes ont également été germanisés, comme *Jean Juncker* remplacé par « Johann Junker », une formulation plus allemande. Kramer (1992 : 205) ajoute que l'occupant allemand était déterminé à mener à bien sa « mise au pas » et à éliminer toute spécificité luxembourgeoise dans la langue allemande ainsi qu'à exclure complètement l'usage du français de l'espace public. Les tournures de phrases telles que « äddi », formule de salutation dont l'origine remonte au mot français *adieu*, ou « merci villmools » pour dire « merci beaucoup », ont également été remplacées par des tournures allemandes.

Le 10 mai 1940, la Wehrmacht envahit le Luxembourg. La grande-duchesse Charlotte et le gouvernement s'exilent alors d'abord en Angleterre, puis aux États-Unis et enfin au Canada (Hoffmann 1979 : 5-6). Au Luxembourg, la Résistance à l'occupation est marquée par deux temps forts : tout d'abord le 10 octobre 1941, avec l'interruption forcée du référendum mis en place par l'occupant allemand dans le but d'annexer le Luxembourg, et ensuite en septembre 1942, lorsqu'a lieu au Luxembourg la première grève générale en Europe occupée. Cette dernière est soutenue par toutes les classes sociales et symbolise l'opposition du peuple à une annexion du Luxembourg à la Grande Allemagne ainsi que son refus de l'enrôlement forcé des jeunes luxembourgeois au sein de la Wehrmacht (Hoffmann 1979 : 6). Hartweg (1976 : 40-41) résume les événements liés à l'occupation du Luxembourg par l'Allemagne nazie en tenant compte de la douleur qu'elle a infligée à la population luxembourgeoise et explique également le rejet de la langue allemande qui en a résulté :

En 1940, la Grande-Duchesse et sa famille quittèrent leur capitale pour Lisbonne, puis l'Amérique, pendant que le gouvernement s'établissait à Londres [sic!] puis au Canada. Le Gauleiter Simon ordonna la dissolution de la Chambre et du Conseil d'Etat. A la libération la position de la dynastie et de la monarchie se trouva renforcée, la population y ayant trouvé un symbole de la résistance à l'annexion. La dure occupation allemande (mai 1940 – septembre 1944 et retour de l'occupant après l'offensive des Ardennes) avait laissé dans le peuple luxembourgeois une profonde amertume dont les incidences linguistiques furent durables. L'occupant allemand avait voulu proclamer

27

l'annexion de jure du Luxembourg au Reich sur la base de la théorie du 'Volkstum', en arguant du fait que la langue maternelle des Luxembourgeois était l'allemand. Un recensement qui eut lieu le 10 octobre 1941 comportait entre autres questions celle de la nationalité et de la langue maternelle; les Allemands avaient exigé la réponse ALLEMAND(E) afin de justifier l'annexion et en prétendant que le luxembourgeois n'était pas une langue car il n'y avait pas de nationalité luxembourgeoise; malgré les pressions et les menaces, 97% des luxembourgeois avaient répondu: LUXEMBOURGEOIS(E), ce qui fit échouer l'opération. Comme l'Alsace et la Lorraine thioise, le Grand-Duché fut soumis à une brutale politique de germanisation. Les institutions furent supprimées, l'usage de l'allemand déclaré obligatoire, la grève générale du 1^{er} septembre 1942 réprimée avec cruauté. Un mouvement favorable à l'intégration au Reich (Volksdeutsche Bewegung) fut organisé et le Grand-Duché rattaché au 'Gau Moselland'. Les habitants furent forcés d'adhérer aux diverses organisations du parti nazi et 12000 jeunes Luxembourgeois enrôlés de force dans la Wehrmacht (plus de 3000 morts et disparus, 5000 désertions et 5000 déportations) [...]. Une vague d'arrestations suivit la libération au printemps 1945. En 1943 une modification du code pénal signée par la Grande-Duchesse avait prévu la peine de mort pour ceux qui avaient volontairement combattu contre le Grand-Duché et ses alliés ou favorisé l'annexion, et des peines de prison pour ceux qui avaient collaboré à la destruction des structures étatiques ou pour les dénonciations (ces peines pouvaient aller jusqu'à la peine de mort si la dénonciation avait entraîné la mort d'un patriote). Certains préconisaient même – voulant extirper le mal à la racine – l'annulation de tous les examens passés pendant l'occupation. Une vague d'épuration pourchassa les collaborateurs, et des champs de travail furent organisés pour la reconstruction du pays. Quatre personnes accusées de haute trahison furent exécutées, dont le professeur Damina Kratzenberg⁶, chef de la 'Volksdeutsche Bewegung' qui préconisait une germanisation totale du pays. Ce rappel un peu long d'événements récents nous semblait nécessaire pour expliquer que la suppression de l'allemand comme langue officielle était souhaitée par une très large fraction de la population (mises en évidence reprises).

Les questions 5, 8 et 9 du « Personenstandsaufnahme » (recensement populaire) organisé par les nazis en octobre 1941 concernaient, comme le montre Fröhlich (1996 : 468), la nationalité, l'appartenance ethnique et la langue maternelle. Les

⁶ N.d.T. : La citation présente plusieurs fautes. Il s'agit ici en réalité de Damian Kratzenberg (voir point 3.2.1. du chapitre des « Commentaires de traduction »).

organisateurs du recensement souhaitaient des réponses pro-allemandes. « La population a répondu presque exclusivement à ces questions dans l'esprit du mot d'ordre qui a rapidement circulé : "driemol lëtzebuergesch"⁷. » [Traduction JM] Le référendum a ainsi échoué et été suspendu parce que l'occupant allemand avait espéré un autre résultat. Horner et Weber (2008 : 74-75) étudient en détail la manière dont la résistance a été en grande partie définie par l'usage du luxembourgeois à l'oral et le sentiment national luxembourgeois qui en est né.

28

This rebellion against Nazi authority is referred today as *dräimol Lëtzebuergesch*, 'three times Luxembourgish'. A more visible form of resistance took place in 1942, after it was announced that Luxembourgers (than declared to be German citizens) were to be drafted into the Nazi-German army and sent to the Eastern front. This proclamation resulted in the outbreak of numerous strikes in various parts of the country, an event which is referred to today in collective terms as the 'Generalstreik', general strike. [...] This process, in combination with other events, had a great impact on the value of the Luxembourgish language: it allowed for links to be forged between language, national identity and resistance. The voice of Grand Duchess Charlotte served to rally the population during the occupation. Speeches by the sovereign, read in Luxembourgish, were disseminated via the BBC in London, where the monarchy and most of the government had gone into exile.

⁷ N.d.T. : « Driemol lëtzebuergesch » signifie en français « trois fois luxembourgeois ».

Avant 1940, il était inimaginable que la grande-duchesse tienne un discours en luxembourgeois. Selon Kramer (1992 : 205), l'évolution du luxembourgeois au rang de symbole de la *Résistance* a également été favorisée par le fait que l'occupant allemand avait souhaité traiter cette langue comme un dialecte au même titre que le saxon ou le bavarois. Kramer (1995 : 394) estime que la tentative entreprise par l'Allemagne nazie de détruire l'autonomie des Luxembourgeois a joué un rôle décisif dans la revalorisation par ces derniers du statut de leur propre langue. Comme le constate Kramer (1996 : 130), le même phénomène se produit à l'écrit : « [L]a *Résistance* s'est tout naturellement articulée autour du luxembourgeois, tant à l'oral qu'à l'écrit. » [Traduction JM] Dès la fin de la guerre, Hess (1946 : 100) étudie la nécessité d'une langue autonome et compare la situation du Luxembourg à celle des Pays-Bas :

Des mauvaises expériences vécues sous l'occupation de 1940-1944, nous avons appris qu'avoir une langue propre peut être un véritable rempart contre les revendications de pouvoir de tyrans étrangers, qui se cachent sous le manteau de la légalité. Nous avons été qualifiés d'Allemands principalement parce que notre langue était soi-disant l'allemand. Les usurpateurs ne manquent jamais de prétextes et d'autres moyens auraient pu également servir leur sombre cause. Le hollandais n'est depuis longtemps plus une ramification du bas allemand et est devenu une langue à part entière, ce dont le pays a bénéficié. En effet, l'ennemi n'est pas parvenu à assimiler les Hollandais⁸ dans une deutsche Volksgemeinschaft (communauté du peuple allemand) précisément parce qu'il n'a pas pu utiliser le prétexte de la langue pour justifier une annexion. [Traduction JM]

Le 10 septembre 1944, le Luxembourg est libéré de la domination nazie par les troupes américaines. Toutefois, à la suite de l'offensive des Ardennes du 16 décembre 1944, un tiers du pays se retrouve à nouveau occupé et une grande partie du patrimoine national est détruit (Hoffmann 1979 : 6). Certains doutes planent quant à la date exacte de la fin de l'occupation allemande du

⁸ N.d.T. : L'usage du mot « Hollande » et « hollandais » pour décrire les Pays-Bas et le néerlandais est critiqué. Par ailleurs, le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas souhaite désormais, depuis le 1^{er} janvier 2020, que l'on n'utilise plus le mot « Hollande » que pour désigner la province (« En 2020, on ne pourra plus dire la Hollande pour parler des Pays-Bas » 2019). Toutefois, comme la citation est tirée d'un document de 1946 et que l'auteur du présent ouvrage, ultérieurement, utilise clairement le mot « néerlandais » et non « hollandais » pour désigner la langue, la traductrice a choisi de maintenir le mot « hollandais » dans ce cas précis.

- 29 Grand-Duché, car cette dernière diffère selon les zones géographiques. À ce sujet, Pauly (2011 : 101-102) parle de « double fin de la guerre » [Traduction JM] et explique que

Des avions de chasse alliés ouvrent la voie pour la 5^e division blindée de la 12^e armée américaine en bombardant des infrastructures ferroviaires, des usines de guerre et des zones résidentielles. Cette division atteint la frontière luxembourgeoise le 9 septembre 1944 et la capitale le 10 septembre. Trois jours plus tard, environ 90 % du territoire est libéré. L'armée américaine n'avance pas jusqu'aux vallées qui forment la frontière avec l'Allemagne en partie pour des raisons tactiques et, d'autre part, parce que l'approvisionnement s'est avéré difficile. [L]e 16 décembre 1944, la Wehrmacht lance l'offensive von Rundstedt et reconquiert le nord du pays à partir d'Echternach⁹. Alors que jusque-là, le pays avait largement été épargné par les opérations militaires et les dommages de guerre, les combats acharnés menés fin 1944 entre la 3^e armée américaine, sous le commandement du général Patton, et les unités de la Wehrmacht ravagent l'Oesling. Le territoire est définitivement libéré le 22 février 1945. Le 14 avril 1945, la grande-duchesse Charlotte revient de son exil. [Traduction JM]

La reconstruction qui s'ensuit à partir du début de l'année 1945 se termine en 1952. Elle est soutenue financièrement par l'État luxembourgeois (Hoffmann 1979 : 6). Dans ce contexte, Fehlen (2009 : 33) aborde la question de la fin du bilinguisme officiel allemand-français : « À la suite de la révision de la constitution du 6 mai 1948, l'article garantissant l'équilibre entre l'allemand et le français depuis 100 ans est abrogé. » [Traduction JM] Aucune objection politique n'est émise à l'égard du français lors de la révision de 1948. Cependant, en faire l'unique langue officielle n'aurait pas été en accord avec la réalité luxembourgeoise, comme le fait remarquer Fröhlich (1996 : 468). Kramer (1996 : 130) explore cette option :

Le français non plus n'était pas une réelle solution. Il était bien entendu illusoire d'espérer que l'ensemble de la population maîtrise suffisamment cette langue

⁹ N.d.T. : Les coupures ([...]) de citation en milieu de phrases n'ont pas été reprises dans la traduction. Lorsque la coupure se produit en début de phrase, la majuscule est mise entre crochets pour signaler l'absence du véritable début de la phrase. Pour plus d'informations sur le découpage réel de la citation, voir les citations originales, reproduites en annexe de la traduction (« Citations du texte source »). Pour plus d'informations sur la stratégie adoptée par la traductrice, voir le point 3.1.2. du chapitre « Commentaires de traduction ».

complexe pour pouvoir communiquer sans trop de difficultés au quotidien. En amplifiant de manière forcée le rôle du français, cette politique aurait creusé un fossé entre les Luxembourgeois instruits et moins instruits, ce que personne ne souhaitait.

[Traduction JM]

La nouvelle législation sur l'emploi des langues, annoncée dans la révision de la constitution de 1948, se fait attendre jusqu'en 1984. Ce point sera analysé dans la section 1.2.2 de la présente étude puisque cette loi a pour objectif premier de déterminer l'usage officiel des langues à l'écrit.

- 30 Une des conséquences de la Seconde Guerre mondiale est la création, en 1958, du Benelux, un espace économique commun avec la Belgique et les Pays-Bas. En 1957 déjà, le Luxembourg est un membre fondateur de la Communauté économique européenne (CEE). Cette dernière posera les bases de la prospérité économique du Luxembourg, qui durera jusqu'au milieu des années 1970 (Davis 1992 : 145). Hartweg (1976 : 42-43) souligne non seulement la portée économique de l'adhésion du Luxembourg, mais pointe également le fait qu'elle a renforcé la position de la langue française au sein de la CEE.

Le Luxembourg a fourni à la constitution des Communautés Européennes et du Benelux – comme il l'avait déjà fait au moment de l'Entente Internationale de l'Acier en 1927 – un rapport dépassant de loin son importance démographique et politique. Du point de vue linguistique il a contribué à renforcer la position du français comme langue communautaire. Il n'est donc pas étonnant que la capitale du pays où est né R. Schuman ait été choisie comme siège d'organismes communautaires.

La situation économique du pays s'est considérablement consolidée depuis le milieu des années 1960. La Moselle a été canalisée, ce qui a permis de relier le Luxembourg à la navigation sur le Rhin et garanti l'accès à la navigation en haute mer via les ports belges et néerlandais. Ces aménagements ont permis l'exportation de la production d'acier par voie maritime (Hartweg 1976 : 44). À la suite de la crise économique qu'a traversée le Luxembourg en 1975, les ventes ont reculé de 28 % chez ARBED¹⁰, le premier groupe du secteur de l'industrie

¹⁰ Selon Hartweg (1976 : 44), l'industrie sidérurgique luxembourgeoise se concentre principalement autour d'ARBED, dont la dénomination exacte est *Société Anonyme des Acieries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange*. ARBED a fusionné avec HADIR, la *Société Anonyme des Hauts*

lourde luxembourgeoise. Ce ralentissement économique s'est accompagné d'une suppression de postes, qui a fait passer le nombre d'employés de l'entreprise de 25 000 en 1970 à 11 000 en 1985. Cette baisse de l'emploi a été absorbée, d'une part, par les préretraites et, d'autre part, par la forte expansion du secteur tertiaire. Davis (1992 : 145-146) indique que la main-d'œuvre en « col blanc » a remplacé la main d'œuvre en « col bleu ». Selon Horner et Weber (2008 : 75-76), le secteur tertiaire (en particulier les banques) s'est renforcé à cause de la crise sidérurgique des années 1960 et 1970 et cette expansion a permis de poser les fondations de la prospérité actuelle du pays, qui a progressivement fait du Luxembourg un pays d'immigration, d'où émigrent de moins en moins de Luxembourgeois.

- 31 L'emploi du français à l'oral augmente au Luxembourg, indépendamment du niveau d'éducation des locuteurs. En parallèle, le luxembourgeois prend de l'ampleur à l'écrit, comme l'a démontré Gilles (2011) à l'aide de la page d'accueil luxembourgeoise de Wikipedia (cf. section 1.2 de la présente étude). Horner et Weber (2008 : 71) constatent les éléments suivants à propos de ces deux évolutions de l'usage linguistique :

Two [...] recent changes regarding language use in Luxembourg are of direct relevance to the present study as they can be seen to affect Luxembourg's trilingualism: an increasing use of French as a spoken language together with the more frequent appearance of Luxembourgish as a written language, thus leading to a partial inversion of the traditional roles of Luxembourgish and French in the Grand Duchy. Both developments are connected to the sociodemographic factors already mentioned: while many of the French-speaking residents and *frontaliers* also speak Luxembourgish, many others do not and often resort to using French as a lingua Franca with Luxembourgish and non-Luxembourgish speakers alike.

Fehlen (2002 : 96) évoque la possibilité de pouvoir vivre au Luxembourg, pour la première fois, sans parler le luxembourgeois, comme c'est le cas pour 20 % des résidents, qui utilisent le français plutôt que le luxembourgeois. En ce qui concerne les changements dans les habitudes linguistiques de la population résidente luxembourgeoise, Fehlen (2011 : 6, 7) souligne, près de dix ans plus

tard, que la position du luxembourgeois au sein de la configuration linguistique du pays est garantie et qu'elle peut même être considérée comme bien ancrée.

Dans la vie publique, le luxembourgeois est moins présent en raison du nombre élevé de frontaliers, qui sont moins polyglottes que la population résidente. [...] Même si le luxembourgeois est une petite langue, elle n'est en aucun cas menacée. Le nombre de locuteurs augmente et le luxembourgeois continue à se développer en langue à part entière, particulièrement aussi à l'écrit. [Traduction JM]

Malheureusement, on recense à ce jour peu d'études traitant exclusivement de l'usage réel des langues à l'oral au Luxembourg. Cette thématique est abordée selon une approche sociologique en particulier dans les sondages « Baleine » et « BaleineBis » (Fehlen et al. 1998 et Fehlen 2009) ainsi que dans les travaux de Davis (1994). Horner et Weber (2008 : 71) constatent que

[...] [I]t is not possible to provide comprehensive statistics on language use in Luxembourg. Statistics are unavailable because the census does not include any questions about language use. Moreover, very little sociolinguistic research based on spoken language use in Luxembourg has been conducted to date.

- 32 La maîtrise du français est globalement meilleure. Dans ce contexte, Fehlen (2002 : 94) observe une expansion du plurilinguisme qui ne touche cependant pas toutes les couches de la société luxembourgeoise de la même manière.

But also multilingualism is increasing. In general more Luxembourgers speak better French than ever, as they are going to school longer and as they have more opportunities to communicate in that language. This is not true for most elderly and the less educated people, who in many communication situations are forced to use in their own country a foreign language they do not master well.

Le français est très présent dans la vie professionnelle au Luxembourg, notamment parce que le nombre de *frontaliers* est très élevé, comme l'explique Fehlen (2006 : 151), et en particulier dans la capitale, le français semble être devenu la langue la plus importante pour la communication au quotidien :

Le nombre élevé de travailleurs frontaliers venant de France et de Belgique a contribué à renforcer l'importance du français dans le cadre du travail. Les frontaliers

francophones étant surreprésentés dans des secteurs avec un fort contact avec la clientèle, comme le commerce et l'horeca, leur présence dans la vie publique est encore plus importante que leur poids numérique dans les statistiques de l'emploi. Et ceci surtout dans la ville de Luxembourg où la langue française semble devenir la langue de communication principale.

Fehlen (2007 : 34) évoque le paradoxe selon lequel les Luxembourgeois préfèrent parler un français standard, c'est-à-dire le français du *bon usage*¹¹, mais n'hésitent pas à enrichir leur allemand avec des éléments français et luxembourgeois. Pour étayer son propos, Fehlen cite Kramer (1984 : 210) :

L'objectif est de parler un français qui ne soit pas « marqué », c'est-à-dire un français aussi proche que possible du modèle linguistique de Paris. Le but ultime est donc de ne plus « sonner » Luxembourgeois. En ce qui concerne l'allemand par contre, la volonté de se démarquer de l'allemand standard et d'afficher l'autonomie de la langue se traduit par un attrait pour les emprunts au français et au luxembourgeois.
[Traduction JM]

33

Les propos de Pier et Schwall (1982 : 49) repris ci-dessous datent de plus de trente ans, mais sont probablement toujours valables aujourd'hui pour les Luxembourgeois de souche : « *Tous les Luxembourgeois parlent exclusivement le luxembourgeois, aussi bien en famille que dans leurs relations avec les autorités jusqu'au niveau le plus élevé.* » Toutefois, les comportements linguistiques au Luxembourg ont évolué au cours des dernières décennies. Les nombreux immigrés ne sont pas à même d'utiliser le luxembourgeois dans la même mesure et ont ainsi recours au français, qui a gagné en visibilité depuis le vote de la loi sur l'emploi des langues de 1984. Les Luxembourgeois s'efforcent de se rapprocher autant que possible du français standard, conforme au *bon usage*. Les Luxembourgeois de souche y parviennent souvent plutôt bien. Selon Dietrich (2004a : 312), l'exigence est toutefois souvent moins forte dans le cadre général de l'apprentissage des langues étrangères : « Dans la plupart des cas, on n'atteint pas un degré de maîtrise aussi élevé pour une langue seconde que pour une langue première parce que la pression de se conformer aux normes d'usage est

¹¹ Fehlen (2013 : 39) indique que la peur de ne pas satisfaire aux normes linguistiques du français est « au Luxembourg également un phénomène bien connu. » [Traduction JM]

moindre. » [Traduction JM] Chez les Luxembourgeois, on ne constate cependant pas vraiment cette pression plus faible en ce qui concerne la connaissance du français et ils attendent également des autres qu'ils parlent un français aussi conforme que possible au *bon usage*. Et les immigrés ne sont pas les seuls à ne pas atteindre ce degré de maîtrise du français. Tout d'abord, il faut prendre en compte que les immigrés, en général, ne sont pas issus des classes sociales élevées dans leur pays d'origine et que donc, au cours de leur scolarité, ils n'ont pas appris le français parlé selon les normes de Paris. De plus, cette catégorie de la population (principalement originaire de pays romanophones) utilise le français avant tout comme langue courante afin de se comprendre les uns les autres et de communiquer avec les Luxembourgeois de souche. Il convient alors de se demander si, et dans quelle mesure, une variété linguistique supplémentaire s'est développée au Luxembourg au cours des cinquante dernières années. Une sorte de « français courant » qui n'existerait qu'à l'oral. Le ressentiment envers le français analysé dans le chapitre 4 de la présente étude est probablement dirigé contre cette variété linguistique.

Il est très intéressant de s'interroger sur la langue utilisée au Grand-Duché pour s'adresser à un étranger. Dans le tableau ci-dessous, on retrouve, à gauche, les langues privilégiées par les Luxembourgeois lorsqu'ils s'adressent à des interlocuteurs étrangers et à droite, les langues que les étrangers utilisent de préférence lorsqu'ils communiquent avec des Luxembourgeois. Placés dans ce type de situation, les étrangers s'adressent deux fois plus souvent à leurs interlocuteurs en luxembourgeois et les Luxembourgeois privilégient nettement le français. Comme le souligne Kramer (1984 : 101), la même configuration vaut pour Bruxelles : « À Bruxelles, on s'adresse rarement à un inconnu en néerlandais si l'on connaît un peu de français. » [Traduction JM]

- 34** Les Luxembourgeois s'adressent rarement à un inconnu en allemand. Les 8 % d'étrangers qui utilisent l'allemand pour interagir avec une personne qui leur est inconnue au Luxembourg sont probablement des Allemands. En effet, il n'y a pas de raison qu'un Belge ou un Français parle en allemand à un étranger au Luxembourg. Les catégories « Luxembourgeois » et « étrangers » constituent ici

un problème. Il n'est par exemple pas précisé dans quel groupe les *frontaliers* ou les immigrés sont classés.

	<i>Langues utilisées entre Luxembourgeois et étrangers</i>	<i>Langues utilisées entre étrangers et Luxembourgeois</i>
<i>luxembourgeois</i>	15%	33%
<i>français</i>	79%	58%
<i>allemand</i>	2%	8%
<i>anglais</i>	2%	1%

Tableau 1

Comme l'illustre de manière marquante le tableau ci-dessus, l'allemand joue un rôle négligeable dans le choix de la langue avec lequel un Luxembourgeois s'adressera à un étranger. Comme l'a souligné un étudiant de l'*Université du Luxembourg*, dont les propos ont été repris au début de l'introduction de la présente étude, il considère que le français et le luxembourgeois sont les deux langues à sa disposition pour s'adresser à un commerçant. L'allemand n'entre pas en ligne de compte pour lui dans ce genre de situation. Les explications de l'informatrice 1 (lignes 104-123) de la présente étude rejoignent l'idée selon laquelle l'allemand, à l'oral, n'intervient pas dans le quotidien d'au moins une partie des Luxembourgeois. Dans ce contexte, il conviendrait alors de se demander si le trilinguisme des Luxembourgeois, proclamé par tous, correspond vraiment à la réalité de la communication au quotidien. Il est nécessaire d'appliquer ici une distinction diatopique. En effet, dans les régions du nord et de l'est du Luxembourg, qui sont moins densément peuplées, essentiellement rurales et proches des régions germanophones de Belgique et de l'Allemagne, l'usage oral et quotidien du français n'est sans doute pas aussi important¹² que dans la

¹² Le rédacteur de la présente étude a été très surpris, lors d'une visite durant l'été 2010 dans la magnifique ville d'Echternach, cernée de trois côtés par des régions germanophones, de constater que le secteur de la gastronomie était exclusivement francophone, tant à l'écrit (dans les menus) qu'à l'oral (communication avec les serveurs).

- 35 capitale et les régions environnantes, ainsi que dans la *Minette*, dans le sud du pays. S'il s'avère que la majorité de la population luxembourgeoise¹³ n'utilise en effet presque pas l'allemand dans la communication orale au quotidien (voir Kramer 1986 : 243), il faudrait alors se demander si l'allemand n'occupe pas une place trop importante à l'école (cf. chapitre 3 de la présente étude). L'usage limité de l'allemand concorde avec le rejet de la langue que Fehlen (2009 : 44-45) a constaté en 2009 :

Au Luxembourg, l'allemand est indéniablement perçu comme une langue étrangère, comme la langue du grand voisin allemand, avec lequel les jeunes générations aussi entretiennent des rapports très ambivalents. Plus leur niveau d'éducation est faible, plus il est probable que les Luxembourgeois prennent part à la culture (populaire) allemande au travers des médias (télévision, journal télévisé), sans pour autant que leurs sentiments antiallemands traditionnels ne soient moindres. [L']allemand et le français sont en compétition. Ces deux langues sont clairement distinguées au niveau de la fonction et du prestige. Le français est employé pour les textes culturels ou de nature formelle et juridique, tandis que l'allemand est utilisé pour les textes pragmatiques. [...] Les Luxembourgeois perçoivent l'allemand comme la langue la plus vieillotte¹⁴, laide et fruste des quatre langues du Luxembourg (luxembourgeois, français, allemand et anglais). Sur une échelle de 1 à 10 allant de la plus utile à la plus superflue, cette langue obtient le plus mauvais résultat. Le français et l'anglais sont considérés comme les langues les plus utiles, chacune affichant un score de 1,7. Elles sont suivies du luxembourgeois (2,1) et de l'allemand (2,5). Les 1044 Luxembourgeois interrogés ont classé les quatre langues sur une échelle de la plus belle (1) à la plus laide (10). Le français est perçu comme la plus belle langue (moyenne de 2,1). Sur les deuxième et troisième marches du podium, on retrouve le luxembourgeois (2,5) et l'anglais (2,8). L'allemand obtient le moins bon score (avec une moyenne de 4). On

¹³ Même les récents travaux de synthèse sur l'allemand au Luxembourg (comme celui de Sieburg (2013 : 81-106)) se concentrent essentiellement sur le plurilinguisme luxembourgeois, sans étudier plus en profondeur, dans une perspective linguistique, l'usage oral et écrit de l'allemand au Luxembourg. Dans ce contexte, il y a au moins lieu de se demander s'il n'existerait pas tout de même des universaux linguistiques dans l'usage de l'allemand au Luxembourg, puisque les Luxembourgeois ne poursuivent pas le désir d'écrire et de parler allemand en se conformant autant que possible à la norme, contrairement au français (fait mentionné à maintes reprises dans la présente étude).

¹⁴ N.d.T. : Les paramètres d'origine du sondage sont en français et les termes « vieillotte », « laide » et « fruste » ont été repris des pages 187 à 195 de la publication « Une enquête sur un marché linguistique multilingue en profonde mutation – Luxemburgs Sprachenmarkt im Wandel » (Fehlen 2009), qui correspond au sondage « BaleineBis ».

- 36 constate que plus le niveau d'éducation augmente, plus l'allemand est perçu comme laid (enseignement primaire : 3,1 ; université : 4,4). Les enseignants ont une image particulièrement négative de l'allemand (score de 4,7). [Traduction JM]

Le rejet de la langue allemande par la population luxembourgeoise se reflète directement dans le comportement linguistique du gouvernement, qui n'utilise l'allemand que pour communiquer avec les États germanophones. Le gouvernement avait en outre refusé de participer au milieu des années 1990 à la réforme de l'orthographe allemande, comme l'indique clairement Fehlen (2009 : 46) :

Les représentants de l'État luxembourgeois utilisent le français et assistent régulièrement aux sommets de l'Organisation internationale de la Francophonie, dont le Luxembourg est membre. L'allemand est employé exclusivement dans les échanges bilatéraux avec des États germanophones. L'attitude indifférente du ministère de l'Éducation vis-à-vis de la réforme de l'orthographe allemande est un exemple de la relation ambivalente qu'entretient le Grand-Duché avec la langue allemande. À l'époque de la réforme, le ministère a indiqué ne pas être compétent pour une collaboration dans le cadre des commissions intergouvernementales et il n'a pas signé la déclaration d'intention de Vienne de 1996, contrairement par exemple à son voisin belge, moins concerné par la réforme, mais qui abrite toutefois une minorité de langue allemande officielle. La ministre compétente a justifié cette absence de signature en déclarant que le Luxembourg n'était pas germanophone. [*Question 459 (3.7.96) concernant l'introduction de la réforme de l'orthographe.* Trois des quatre questions parlementaires posées à ce sujet étaient formulées en français.] La ministre n'estimait pas que le statut de langue officielle de l'allemand avait valeur d'argument, ni que sa qualité de langue d'enseignement suffisait pour justifier une participation du Luxembourg au processus de réforme. [Finalement, le ministère envoie simplement une circulaire ministérielle (*circulaire ministérielle du 20.3.1997*) aux écoles pour régler les modalités de l'application « évidente » de la réforme.] [Traduction JM]

À l'heure actuelle, l'emploi de l'allemand dans un contexte officiel est toujours exclu, tout comme il est mal perçu qu'un Allemand fasse remarquer que l'allemand est pourtant bien une langue officielle au Luxembourg. Fehlen (2011b : 167-168) utilise un incident marquant survenu dans le cadre d'une évaluation du *Fonds*

National de la Recherche (FNR) pour décrire l'ampleur de ce rejet. Cet incident parle de lui-même et ne nécessite pas d'autres commentaires.

37

[L'] [...] événement se passe lors de la réunion d'une commission d'évaluation du FNR à laquelle participaient une bonne vingtaine de chercheurs et d'experts externes. Les hésitations du président du conseil scientifique, professeur luxembourgeois d'une université allemande que nous venons de décrire, contrastaient singulièrement avec le comportement abrupt d'un chef de projet, de nationalité allemande ayant été recruté par un centre de recherche luxembourgeois. Ayant eu le malheur de commencer son exposé en allemand, ce dernier s'est fait tout de suite rappeler à l'ordre par la présidente de la séance, une économiste luxembourgeoise enseignant à l'université de Lausanne, le priant de parler français, sous prétexte de la présence 'd'hôtes étrangers'. Quand l'orateur a insisté arguant que la langue allemande serait l'une des trois langues administratives du Luxembourg, la désapprobation du public (luxembourgeois) se manifestait par des remarques murmurées faisant allusion à l'occupation des nazis et à l'écho de leurs bottes. Même s'ils se voulaient ironiques et au second degré, ces commentaires détonnaient dans l'atmosphère feutrée d'une réunion scientifique. Le chercheur allemand qui par ailleurs avait une certaine maîtrise du français, comme il allait le prouver au cours de la discussion, continuait dans sa langue maternelle, persuadé du bien fondé de son argument. Le silence glacial qui accompagnait la suite de sa présentation devait lui faire comprendre qu'il y a une différence entre la lettre et l'esprit de la loi. Cet éclat montre néanmoins que la méconnaissance des règles du jeu peut conduire à leur transgression naïve, sans toutefois vraiment contribuer à leur modification.

Hoffmann (1988 : 48) constate un recul de l'allemand au profit du luxembourgeois depuis 1945. Scheidweiler (1988 : 234), quant à lui, établit un lien entre le rejet actuel de la langue allemande par les Luxembourgeois et le renforcement des statuts du luxembourgeois et du français et l'associe également à l'histoire récente du pays. Il précise en outre que l'usage de l'allemand a complètement disparu au Parlement.

Les exactions d'un régime sans scrupules ont généré une vague de sentiments germanophobes qui, vingt à trente ans après la fin de la guerre, ne s'est toujours pas entièrement retirée, c'est pourquoi la position du haut allemand s'est affaiblie, tantôt au

profit du français, tantôt au profit du dialecte désormais volontiers perçu comme une « langue » autonome. Depuis 1944, plus aucun mot en haut allemand n'a été prononcé au Parlement. [Traduction JM]

Muller (1995 : 4) aussi aborde la question de la revalorisation du luxembourgeois au détriment de l'allemand, qui est une conséquence des deux occupations allemandes relativement rapprochées dans le temps que le Luxembourg a vécues au siècle passé.

38

Les deux occupations allemandes, survenues dans le courant de la première moitié du XX^e siècle, ont été sources de souffrance. Dans l'intervalle qui a suivi cette période, l'allemand a été banni des débats politiques, qui ont désormais lieu la plupart du temps en luxembourgeois et sous la direction du président de la Chambre, qui, par convention, emploie le français. [...] Directement après la guerre, nous avons assisté à une augmentation spectaculaire de l'usage public du luxembourgeois. Il s'agissait d'une réaction tout à fait naturelle à quatre ans de tyrannie linguistique absurde, au cours de laquelle même des salutations luxembourgeoises de base telles que « *bonjour* » étaient proscrites. [Traduction JM]

L'usage de l'allemand n'est pas banni uniquement au Parlement, il est également exclu d'autres domaines, et ce, dans le but de séparer clairement le Luxembourg des pays et régions germanophones, comme l'explique Fröhlich (1989 : 112) :

À cause des événements politiques, l'usage de l'allemand a considérablement diminué au cours du XX^e siècle, et cette langue est devenue taboue dans certains domaines. L'allemand n'est ainsi en aucun cas utilisé pour les noms de rues et les enseignes, les panneaux de signalisation, les en-têtes de lettres et autres écrits semblables, ne serait-ce que pour éliminer tout lien apparent avec les pays et régions de langue allemande. [Traduction JM]

La probabilité qu'il puisse exister pour l'allemand une variété linguistique autonome au Luxembourg est plus élevée que pour le français, même si, selon Fehlen (2009 : 46), il n'existe « aucune conscience d'un "allemand luxembourgeois" ». Même les écarts systématiques par rapport à la langue standard

sont interprétés exclusivement comme des fautes¹⁵ et non comme des caractéristiques d'une variété nationale particulière. » [Traduction JM]

À la lumière de ces explications au sujet de l'attitude hostile des Luxembourgeois à l'égard de l'allemand, il n'est pas étonnant que les Luxembourgeois n'emploient cette langue que de mauvaise grâce et que l'allemand ne joue par conséquent qu'un rôle négligeable dans la communication orale au quotidien. En réalité, la situation linguistique du Luxembourg prend donc plutôt la forme d'une diglossie français-luxembourgeois. Ferguson est le premier à avoir étudié les communautés multilingues et le bilinguisme selon une approche sociolinguistique. D'après cet auteur, la diglossie consiste en la présence simultanée d'une variété haute (high) et d'une variété basse (low). Ce concept s'utilise donc pour les communautés linguistiques, tandis que le bilinguisme concerne le locuteur individuel. Les deux notions sont complémentaires et, par conséquent, coexistent (cf. Berg 1993 : 116-117, 123). En ce qui concerne le bilinguisme, il est compliqué de définir ou encore de mesurer la compétence linguistique. Comme l'explique Berg (1993 : 125), le terme peut désigner soit le fait de maîtriser les deux langues à un même degré, soit le fait de se faire comprendre dans les deux langues et de les comprendre.

39 Dans le cas du Luxembourg, il faut d'abord tenir compte du fait que certaines franges de la population utilisent plus de deux langues. Si l'on souhaitait appliquer la notion du bilinguisme de Ferguson uniquement aux deux langues les plus utilisées (le français et le luxembourgeois), on échouerait déjà à s'accorder sur les langues correspondant à la variété basse et à la variété haute. Les classements varieraient probablement selon le locuteur et selon l'usage spontané dans différentes situations. Comme l'indique Kremnitz (2004 : 158), le concept de diglossie est compliqué à définir, surtout pour ces raisons : « Le terme de diglossie est aujourd'hui encore un terme controversé, mais il est toujours fréquemment utilisé et parfois défini de différentes manières. » [Traduction JM] Kremnitz (2004 : 162-163) fait en outre remarquer que

Le concept de Fishman est remis en question car le bilinguisme d'un individu y est réduit à une compétence (la plus) bilingue (possible), dont est tiré un usage

¹⁵ Clyne (1994 : 269) pointe également cette absence de codification de l'allemand au Luxembourg.

diglossique (fonctionnel). Cette conception se trouve à l'origine de l'hypothèse suivante : les normes d'usage linguistique (souvent contradictoires voire surdéterminées) d'une société régissent chaque situation concrète, mais les variables spécifiques (les intervenants, les formes de communication, les compétences communicationnelles, les idéologies, les sujets abordés, etc.) jouent un certain rôle, ce qui mène, au cas par cas, à l'adoption de stratégies différentes, propres à chaque locuteur. Ces comportements individuels induisent des phénomènes d'interférence à grande échelle, conscients ou non. En général, le conflit est contesté par les intervenants et ne peut être constaté qu'indirectement, puisque la langue dominée est à la fois dévalorisée et fortement surévaluée par les locuteurs. [Traduction JM]

En théorie, connaître le nombre exact de langues en contact dans une situation de communication concrète ne change fondamentalement rien, car même si davantage de variables entrent en jeu, elles ne suscitent pas de nouveaux problèmes, comme l'illustre Kremnitz (2004 : 158) :

Traditionnellement, on ne distingue pas particulièrement la diglossie de la polyglossie. En effet, la polyglossie désigne ici uniquement une situation plus complexe présentant davantage de variables, mais les problèmes engendrés ne divergent pas fondamentalement de ceux rencontrés dans une situation de diglossie. [Traduction JM]

Par conséquent, la situation linguistique du Luxembourg peut être qualifiée de diglossie, où se côtoient, à l'oral, principalement le luxembourgeois et le français. Cette diglossie peut inclure d'autres langues si elle est comprise au sens de polyglossie. Il convient ici de mentionner non seulement l'allemand, la troisième langue avec des fonctions officielles au Luxembourg, mais aussi l'italien et le portugais, les langues parlées par les Luxembourgeois issus de l'immigration, ou encore l'anglais, toujours plus présent dans le secteur financier et dans le domaine de la recherche (surtout celui des sciences naturelles). Selon une

40 approche diatopique, l'allemand est parlé principalement dans le nord et l'est du pays, dans les zones proches des régions germanophones de Belgique et de l'Allemagne. Quant au portugais et à l'italien, on les retrouve surtout dans les zones urbaines. Selon le modèle de Fehlen (2009 : 48), la diglossie médiale du Luxembourg peut être résumée comme suit :

		Domaine	
		Oral	Écrit
Variété	Tendance haute	Luxembourgeois (si nécessaire, d'autres langues)	Français
	Tendance basse	Luxembourgeois, français (si nécessaire, d'autres langues)	Luxembourgeois, allemand

Tableau 2

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, à l'oral, on peut fondamentalement choisir d'utiliser d'autres langues que le luxembourgeois, tandis que les possibilités à l'écrit sont plus restreintes. Les variétés du luxembourgeois utilisées en tendance basse dans le domaine oral peuvent présenter des variations diatopiques ou bien se transformer en une koinè de compromis. Le but de la présente étude n'est pas de clarifier ces questions, puisque les recherches portent uniquement sur les variations du français au Luxembourg, et non sur les variations des différentes

41

variétés de luxembourgeois. En ce qui concerne le français en tendance basse dans le domaine oral, on constate, comme le développera le prochain chapitre, qu'il en existe jusqu'à trois variétés : tout d'abord, celle du *bon usage*, employée principalement par les *frontaliers* dont la langue maternelle est le français ; ensuite, le français parlé par les Luxembourgeois de souche, qui tentent de se conformer le plus possible à la norme, mais dont le français peut toutefois présenter des interférences germaniques ; et, enfin, le français courant, éloigné de la norme, qui est parlé principalement par les immigrés romanophones, dont le souci de respecter la norme est moindre. La section suivante est consacrée au domaine de l'écrit. Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que plus le contexte est formel, plus il est probable que les textes soient rédigés en français.

1.2.2 Le domaine écrit

Comme le démontre le tableau 2 ci-dessus, le luxembourgeois, l'allemand et le français sont tous les trois aussi utilisés dans le domaine de l'écrit au Luxembourg. Le français et l'allemand possèdent une grammaire et une orthographe et pour les Luxembourgeois, il est logique de respecter autant que possible les règles grammaticales et orthographiques de ces deux langues à l'écrit. Le luxembourgeois aussi dispose d'une grammaire et d'une orthographe tout à fait élaborées. Toutefois, à l'école, dans les cours de langue, on privilégie une maîtrise aussi parfaite que possible de l'allemand et du français. Les règles d'orthographe et la grammaire du luxembourgeois ne sont enseignées que de manière limitée à l'école primaire, car le luxembourgeois ne possède pas le statut de matière scolaire. Il n'apparaît dans le cadre des cours qu'en tant que sujet parmi d'autres et pour communiquer oralement. Quant à savoir s'il s'agit là d'un des facteurs, voire du facteur décisif, qui explique que les Luxembourgeois n'écrivent presque exclusivement dans leur langue qu'en privé, ce ne sont là que des spéculations. Il serait toutefois intéressant de se pencher sur la question. Moulin (2006 : 327) part du principe que les Luxembourgeois préfèrent rédiger leur correspondance officielle dans des variétés codifiées plutôt que dans leur langue première, qu'ils ne sont pas toujours convaincus d'écrire correctement.

Moins quelqu'un a confiance en son orthographe, moins il se sent prêt à écrire (particulièrement en dehors de la sphère privée). Cette situation est particulièrement palpable dans le cas du luxembourgeois, surtout dans l'environnement multilingue actuel où gravitent le français et l'allemand, deux langues très codifiées. [Traduction JM]

Toutefois, Fehlen (2009 : 45) a récemment constaté une augmentation de l'usage du luxembourgeois à l'écrit en dehors de la sphère purement privée, ce qui peut déboucher sur un bilinguisme français-luxembourgeois lorsque cette langue n'est pas utilisée seule.

42

Même si le luxembourgeois n'est pas enseigné dans les écoles, son usage à l'écrit s'étend. C'est également le cas pour la correspondance privée, particulièrement chez les Luxembourgeois instruits et plus jeunes, tandis que les Luxembourgeois moins instruits privilégient l'allemand. Les enseignants sont devenus les fers de lance de cette évolution. À l'école primaire, ils écrivent désormais leurs communications aux parents en luxembourgeois. S'ils les rédigent en deux langues, ils utilisent de plus en plus le luxembourgeois et le français. [Traduction JM]

Ce fait est un indice supplémentaire de la diglossie français-luxembourgeois qui existe dans le pays.

Kramer (1995 et 1995a) a analysé en détail la naissance de l'orthographe luxembourgeoise. Cette dernière a d'abord été fondée sur l'orthographe allemande et en grande partie codifiée par Engelmann et Welter. Ils ont formulé leurs règles de sorte qu'elles soient aussi souples que possible.

L'orthographe d'Engelmann et Welter est restée, si l'on peut dire, à mi-chemin entre une réforme orthographique véritablement autonome et une graphie dialectale de l'allemand. D'un côté, les auteurs ont tenté de transcrire des phonèmes distincts qui n'existaient pas en allemand, mais d'un autre côté, le système dans son entièreté était orienté vers l'allemand, à tel point que la connaissance de l'orthographe allemande était une condition nécessaire pour pouvoir appliquer l'orthographe d'Engelmann et Welter (Kramer 1995 : 398). [Traduction JM]

Après 1945, les fortes similitudes entre les orthographes luxembourgeoise et allemande ont constitué le facteur décisif du remaniement complet de

l'orthographe luxembourgeoise, initié pour que cette dernière ne soit plus orientée vers l'allemand, comme l'explique à nouveau Kramer (1995 : 398) :

Après les événements traumatisants de la Seconde Guerre mondiale, cette orientation vers l'allemand a justement rendu incontournable la mise en place d'une toute nouvelle orthographe. Nicolas Margue, le ministre de l'Éducation, a chargé le phonéticien Jean Feltes d'élaborer une orthographe tout à fait autonome, qui ne s'apparenterait ni au français ni à l'allemand. La « Lezebuurjer Ortografi¹⁶ » a vu le jour en 1946. [...] Elle était bien élaborée et reproduisait en effet les spécificités phonologiques du luxembourgeois de manière conforme à la réalité. [Traduction JM]

On a tenté d'affranchir totalement le luxembourgeois de l'allemand et d'en faire une langue autonome selon l'exemple du néerlandais, mais ce fut un échec. Selon Kramer (1995 : 399), il est dû au fait que la communauté linguistique luxembourgeoise n'était pas prête à oser une telle rupture avec l'allemand. Les risques liés à la création d'une « langue minuscule normative » propre, qui aurait toutes les fonctions d'une langue normée (y compris l'alphabétisation des enfants), étaient manifestement trop élevés pour les Luxembourgeois. À ce sujet, Kramer (1995a : 220) explique que

- 43** Directement après la guerre, on a tenté de faire du luxembourgeois une langue totalement autonome en la dissociant complètement du système d'écriture allemand (orthographe de Margue et Feltes). Ce fut finalement un échec parce que la population n'y a pas suffisamment adhéré. Elle n'était pas prête à assimiler un système de règles complexes pour écrire dans un idiome qui n'était finalement mis sur un pied d'égalité ni avec l'allemand ni avec le français. À la suite de cette tentative ratée, l'ancien système a été réintroduit et on a recommencé à écrire le luxembourgeois selon une orthographe inspirée de l'orthographe allemande. [Traduction JM]



Fröhlich (1996 : 474) aussi perçoit le danger d'une isolation linguistique du Grand-Duché et doute qu'elle serait soutenue par la majorité de la population : « Tout abandon de la stratégie linguistique exercée jusqu'à aujourd'hui pour s'orienter vers une politique linguistique plus nationale, tournée vers le

¹⁶ N.d.T. : Cette locution signifie « orthographe luxembourgeoise ».

luxembourgeois, rencontrerait une forte résistance de la part de la population, particulièrement pour des raisons économiques concrètes. » [Traduction JM]

Dès 1935, avec des interruptions sous l'occupation allemande, on travaille à l'élaboration du dictionnaire luxembourgeois « Luxemburger Wörterbuch », publié en quatre tomes entre 1954 et 1975. L'orthographe du dictionnaire s'appuie en partie sur des règles allemandes et en partie sur celles du français, et échoue donc à établir un système orthographique cohérent, comme l'explique Kramer (1995 : 400) :

L'intérêt public pour les questions de normalisation du luxembourgeois se limite presque exclusivement au domaine de l'orthographe. Il existe cependant un « Précis populaire de grammaire luxembourgeoise » (Bruch 1973), que l'auteur voulait toutefois uniquement descriptif et non pas normatif. [Traduction JM]

Finalement, il est presque impossible d'écrire correctement en luxembourgeois sans maîtriser les orthographes allemande et française, et ce, malgré toutes les lacunes de ces deux systèmes orthographiques, comme le montre Bruch (1973 : 10-11, mises en évidence reprises) :

*L'orthographe luxembourgeoise est consciemment **populaire**. Elle tient largement compte des habitudes d'écriture et de lecture contractées par le luxembourgeois moyen: **la graphie des mots du patois est calquée sur celle des parallèles français ou allemands connus**, à moins que les lois phonétiques particulières des patois luxembourgeois ne soient la cause de différences notoires entre les langues administratives et le parler usuel des indigènes. [...]*
*L'orthographe luxembourgeoise conçue selon ces principes ne renonce donc pas aux **imperfections phonétiques** des systèmes français et allemand: un seul caractère peut représenter plusieurs sons, le même son peut être figuré par des caractères différents, certaines lettres ne représentent aucune réalité phonétique (lettres mortes), la qualité ou la quantité du son ressort de la position du caractère qui le représente, les substantifs (même ceux de provenance française) débutent par des majuscules.*

44

Tant que certains aspects importants de l'orthographe, par exemple, seront fondés sur l'orthographe allemande, comme l'emploi de la majuscule pour les substantifs (même ceux empruntés au français), le luxembourgeois ne pourra pas être utilisé

pour l’alphabétisation des élèves (ce qu’en fin de compte personne ne souhaite (cf. chapitre 3 de la présente étude)). Les règles d’orthographe d’une langue peuvent en principe évidemment être associées à celles d’une variété linguistique (voisine et) dont le système linguistique est totalement comparable. Toutefois, pour permettre l’apprentissage des règles sans avoir recours à une autre langue, il faut qu’elles soient, dans une certaine mesure, rédigées de manière à être autonomes pour le luxembourgeois. Selon Kramer (1995 : 401), bien que le luxembourgeois dispose d’une orthographe et d’une grammaire propres, qu’on lui a consacré un dictionnaire et qu’il existe une littérature dans cette langue, les Luxembourgeois ne mettront jamais leur langue sur un pied d’égalité avec l’allemand, le français ou le néerlandais : « Il y a deux raisons principales à cela : une raison interne, à savoir l’absence de fixation lexicale, et une raison externe, étant la peur d’une ghettoïsation linguistique. » [Traduction JM] De plus, le vocabulaire du luxembourgeois suffit à couvrir les réalités du quotidien. Si l’on souhaite aborder d’autres sujets, on a recours à des expressions allemandes ou françaises. L’analyse de Kramer (1995 : 402) reste un peu superficielle. Il explique certes qu’il existe fondamentalement deux possibilités pour désigner les choses, comme il l’illustre à l’aide des exemples suivants : « Schrauwendzéier » et *tournevis* ; « Kill-schaff » et *frigoridaire* ; « Eisebunn » et *chemin de fer*. Son développement devient cependant plus flou par la suite : « Un mot utile en français ou en allemand est toujours à disposition. Le choix de la langue dépend de paramètres sociolinguistiques et pragmatolinguistiques, et non des particularités de la structure linguistique. » [Traduction JM] Face à l’usage flexible des normes linguistiques, Kramer (1995 : 404) considère que le statu quo du luxembourgeois est assuré.

L’histoire de la transformation du luxembourgeois en une langue nationale, sans qu’il n’y ait de conflit notable avec les langues publiques traditionnelles que sont le français et l’allemand prouve que, dans certaines circonstances, c’est précisément l’absence de normes claires qui peut renforcer la position d’une langue. Tant que le luxembourgeois n’est en principe que la langue parlée au quotidien, que l’on peut employer exceptionnellement aussi à l’écrit, mais que l’on n’est jamais forcé d’utiliser, et tant que les règles à l’écrit sont si flexibles que l’on ne peut presque pas reprocher à quelqu’un d’utiliser la langue d’une manière non conforme, il n’y aura pas de conflit linguistique au Grand-Duché, et la position du luxembourgeois sera assurée. [Traduction JM]

Fröhlich (1992 : 196) a étudié les formulaires administratifs, rédigés en général en français et en allemand. Selon un sondage non représentatif, 73 % des personnes interrogées remplissent la version française des formulaires, alors que seulement 13 % des sondés déclarent avoir lu exclusivement la version française. La grande majorité des participants consulte donc au moins partiellement la version allemande pour s'assurer de comprendre correctement. Parmi les sondés, 39 % lisent exclusivement le texte allemand, mais seuls 7 % remplissent ensuite le formulaire allemand. On peut donc en conclure que la lecture de la version française des formulaires administratifs est ressentie comme assez difficile et que le texte allemand est consulté « en parallèle » pour s'assurer de la bonne compréhension du sens. Selon Trausch (1987 : 99), l'allemand n'est utilisé que pour s'assurer que le contenu a réellement été compris par tous : « *La règle se résume un peu dans une formule du genre: autant de français que possible, autant d'allemand que nécessaire.* » Krier (1992 : 55-56) résume ainsi la complémentarité du français et de l'allemand au Luxembourg :

Les textes législatifs et juridiques sont rédigés en français, qui est la langue de l'administration, de la juridiction et de la correspondance officielle. A cela s'ajoute un élément socio-psychologique, le prestige dont jouit le français, qui, suite à l'application des langues d'enseignement est l'indice de la culture de chacun et de son appartenance à une couche sociale plus élevée. L'allemand est utilisé à côté du français pour donner des informations susceptibles d'être comprises par tout le monde.

La dominance évidente du français sur l'allemand à l'écrit au Luxembourg découle directement de la loi de 1984 sur le régime des langues. Dans l'article 2, alinéa 1, 2^e phrase, il est clairement écrit que seul le texte français fait foi. La loi sur le régime des langues est basée sur la révision de 1948 de la constitution luxembourgeoise (« *Constitution du Grand-Duché de Luxembourg* »), qui a également été rédigée en français. Depuis 1948, il est écrit dans l'article 29 de la constitution que « *La loi réglera l'emploi des langues en matière administrative et judiciaire.* » Cette loi sur le régime des langues se fit attendre pendant presque quarante ans. Elle est entrée en vigueur le 24 février 1984 et est reproduite dans son entièreté en annexe.

46 La loi sur le régime des langues distingue trois catégories de langues. Les trois langues en question peuvent être utilisées comme langues administratives et judiciaires, mais le luxembourgeois est la seule langue nationale et la législation est rédigée exclusivement en français. C'est ainsi que le français et le luxembourgeois, contrairement à l'allemand, se voient attribuer une fonction supplémentaire. Ces deux langues sont donc placées au-dessus de l'allemand par la loi, tant de manière quantitative que qualitative. De plus, on constate qu'aucune langue officielle n'émane de ce cadre légal. Trausch (1987 : 98-99) décrit la position particulièrement privilégiée du français au sein de la configuration linguistique du Luxembourg comme suit :

Cette loi donne pour ainsi dire au luxembourgeois ses lettres de noblesse, mais pour l'essentiel elle ne fait que rappeler les usages. Le français garde sa prééminence en tant que langue de la législation. Il maintient également sa prépondérance comme langue de l'administration – toujours sur le plan de l'écrit –, et on est en droit de penser qu'il continuera à bénéficier de l'autorité de la tradition et du poids de la routine administrative [...]. Pour notre propos on retiendra la place privilégiée que cette loi maintient au français. On verra donc continuer cet état si paradoxal, si étonnant et qui, autrefois, a paru scandaleux aux yeux des Allemands: celui qui accorde à l'emploi du français une place éminente dans un pays germanophone par nature.

Fehlen a un avis un peu plus nuancé sur la loi de 1984 sur le régime des langues. Il critique le fait que l'administration luxembourgeoise n'utilise pas le luxembourgeois alors qu'elle est en droit de le faire. Berg (1993 : 28) qualifie les dispositions de l'article 3 de la loi sur le régime des langues de 1984 (selon laquelle les trois langues sont des langues de travail de l'administration publique) comme « éloignées de la réalité » [Traduction JM], puisque dans les faits, on emploie exclusivement le français. Presque toute la correspondance publique est en effet rédigée en français. Le français prédomine l'administration de l'État car le matériel de référence est essentiellement édité dans cette langue. Berg (1993 : 29) fait lui-même remarquer que de nombreux fonctionnaires pensent que le français est la seule langue officielle du Luxembourg, alors qu'objectivement parlant, ils ont tort. Ils sont sans doute influencés également par le prestige dont bénéficie cette

langue. Dans l'incident décrit en détail par Fehlen (2011b : 168-169) ci-dessous, on peut voir à quel point les hauts fonctionnaires de l'administration luxembourgeoise sont convaincus que la langue française est la seule langue officielle qu'ils doivent utiliser. Lors de cet incident, un Allemand demande dans le cadre d'une manifestation internationale s'il peut poser ses questions en luxembourgeois, même si jusqu'à présent, la langue utilisée était le français.

47

Le podium est occupé par des acteurs politiques dont deux ministres et des experts français, néerlandais, portugais et luxembourgeois. Les exposés se font en français et la séance de questions-réponses entre le public et les spécialistes placés sur l'estrade se fera, évidemment, en français. Nombre d'étrangers prennent la parole en français même s'ils le parlent mal ou le parlent avec un fort accent qui rend leur propos quelquefois difficilement compréhensibles. Les contributions des Luxembourgeois se font dans un français châtié, car ceux d'entre eux le maîtrisant moins bien s'auto-excluent du débat par crainte d'être stigmatisés pour leur accent ou d'éventuelles fautes grammaticales. La discussion durait depuis un certain temps quand un orateur commença sa contribution par la question: 'Däerf ee Lëtzebuergesch schwätzen?' (Est-il permis de parler le luxembourgeois?). Un murmure parcourut la salle, de rares applaudissements d'abord hésitants, puis plus appuyés se firent entendre. Une vague de soulagement traversa l'audience en réaction à l'intervention du jeune quadra qui avait osé faire ce que bon nombre de participants s'interdisaient. Et il l'avait fait d'une façon naturelle, pas sur le ton du défi emphatique de quelqu'un qui transgresse une règle. Il avait cependant un léger accent qui le trahissait comme locuteur non-natif. La langue luxembourgeoise dont il revendiquait l'utilisation dans cette enceinte, n'était pas sa langue maternelle, mais une langue apprise comme langue étrangère. Et c'est le fait d'avoir investi dans cet apprentissage qui lui donnait la possibilité, l'autorisait en quelque sorte, de poser cette question. Au lieu de donner une réponse simple à une question simple, le haut fonctionnaire qui animait le débat se lance dans un développement formaliste sur le régime linguistique instauré par la loi de 1984 et les trois langues administratives du Luxembourg [...]. L'intervenant [Il s'agissait d'un ressortissant allemand, occupé dans une institution internationale.] ayant compris va continuer en français avec un fort accent allemand. Est-ce qu'il a été intimidé par le développement du juriste ou était-il fier de pouvoir, après son coup d'éclat, montrer qu'il maîtrisait aussi le français, gagnant ainsi sur tous les tableaux en

se faisant d'abord le porte-parole de ceux qui se condamnaient au silence, puis en montrant que son intégration linguistique ne s'arrêtait pas à la maîtrise du luxembourgeois, mais qu'il maniait aussi le français?

Comme le constate Fröhlich (1989 : 111), le français est aussi généralement davantage utilisé à l'écrit que l'allemand et même que le luxembourgeois, non seulement dans l'administration, mais également dans la vie professionnelle : « La correspondance professionnelle et officielle n'est que très rarement rédigée en luxembourgeois. Elle est essentiellement éditée en français ou, moins souvent et en fonction du destinataire, en allemand. » [Traduction JM] Le statut de trilinguisme instauré par la loi sur le régime des langues de 1984 est perçu comme un phénomène typiquement luxembourgeois. Selon Fröhlich (1996 : 463), les opinions au sujet de ses avantages et inconvénients sont pourtant divergentes. Il affirme également que les conflits potentiels liés au multilinguisme sont volontiers niés (1996 : 464) : « Ce trilinguisme n'est pas perçu comme source de conflits par les personnes concernées et il est présenté comme tel aux observateurs extérieurs. » [Traduction JM] Kramer (1986 : 247) explique que la population luxembourgeoise souhaite fondamentalement maintenir ce trilinguisme.

Si telle était sa volonté, le Luxembourg pourrait être unilingue. On poserait pour condition linguistique une homogénéité linguistique relative. Toutefois, cette situation aurait non seulement pour conséquence une perte totale d'ouverture sur le monde, mais elle rendrait aussi les citoyens prisonniers du luxembourgeois, une langue minuscule, et, en fin de compte, elle causerait une rupture avec toutes les traditions du pays. On comprend donc que personne ne soit prêt à sauter le pas. Le pays est trilingue parce que ses citoyens le veulent, parce qu'ils consentent aux sacrifices qui accompagnent l'apprentissage de deux langues étrangères. Chaque enfant luxembourgeois est unilingue, chaque adulte luxembourgeois est trilingue. [Traduction JM]

En ce qui concerne le renforcement du luxembourgeois au travers de la loi sur le régime des langues de 1984, Horner et Weber (2008 : 112-115) remarquent qu'un important travail de lobbying a été accompli par « l'Actioun Lëtzebuergesch¹⁷ ». Depuis, on constate une augmentation de l'usage du luxembourgeois à l'écrit. Une

¹⁷ N.d.T. : Cette locution signifie « Action Luxembourgeoise ».

des principales missions de « l'Actioun Lëtzebuergesch » consiste à préserver la « pureté » du vocabulaire luxembourgeois, ce qui a mené à la rédaction des « Gréng a Rout Lëschten », des listes de vocabulaires vertes et rouges quelque peu prétentieuses, établies dans le but d'éviter une surenchère d'expressions étrangères. Comme l'explique Fehlen (2009 : 34), « l'Actioun Lëtzebuergesch » n'a pas été créée dans les milieux instruits et linguistiques du pays :

Son plus grand mérite [de « l'Actioun Lëtzebuergesch »] est d'avoir fait passer la loi de 1984 sur le régime des langues, qui est la mesure de politique linguistique la plus importante de l'histoire luxembourgeoise. Elle a été prise contre l'avis de tous ceux qui percevaient ce multilinguisme qui s'était lentement développé comme une évidence naturelle ne nécessitant pas d'autres mesures de politique linguistique. Parmi ces opposants, on comptait principalement des personnes instruites. [Traduction JM]

En 1998 a été fondé le *Conseil permanent de la langue luxembourgeoise* (CPLL), dont l'appellation, en français, semble étrange. Le CPLL n'a pas la même visibilité auprès du grand public que « l'Actioun Lëtzebuergesch », ce qui est critiqué : le gouvernement n'encouragerait pas suffisamment l'usage du luxembourgeois. La réforme de l'orthographe de 1999 a été la première mission du CPLL. Le Conseil est également chargé d'élaborer un nouveau dictionnaire du luxembourgeois. Selon Fehlen (2009 : 50), les bourgeois instruits craignent qu'à plus long terme, la revalorisation du luxembourgeois soit difficilement compatible avec le plurilinguisme.

- 49** La revalorisation générale du luxembourgeois par le biais de la grammaire et de normes rencontre une certaine résistance auprès des bourgeois instruits pour qui ce changement est « inconcevable », car il implique une dévalorisation du capital linguistique qu'ils ont acquis. [Traduction JM]

Dans le domaine de la justice, la langue dominante est toujours le français. Selon Berg (1993 : 28), cela s'explique de manière assez pragmatique par le fait que le code napoléonien, rédigé en français, a été conservé au Luxembourg. Bien que le français soit la seule langue officielle de la législation, les trois langues ont le statut de langue judiciaire. En outre, dans les affaires relevant du droit pénal, des interprètes sont souvent assignés aux accusés pour s'assurer qu'ils comprennent

réellement tous les détails. Il arrive très régulièrement qu'un membre de l'audience ou un greffier soit assermenté au pied levé en tant qu'interprète (Berg 1993 : 27).

L'*Université du Luxembourg* a été fondée en 2003 et réunit divers établissements éducatifs déjà existants. Dès le début, il est prévu que cette nouvelle institution soit fortement orientée vers les sciences naturelles. L'anglais est depuis longtemps la lingua franca du discours scientifique dans le domaine des sciences naturelles. Il n'est donc pas surprenant que le nouveau département de sciences naturelles de l'*Université du Luxembourg* utilise principalement l'anglais.

Le *Fonds National de la Recherche* (FNR), probablement le bailleur de fonds principal de l'Université, ne peut pas non plus se soustraire à cette tendance. Cette dernière ne représente vraisemblablement pas un danger important pour la position du français au Luxembourg, puisqu'il s'agit ici de nouveaux secteurs et non de domaines où est traditionnellement utilisé le français, où cette langue se retrouverait donc mise en péril¹⁸.

50 Comme l'explique Berg (1993 : 29-30), la correspondance des communes est rédigée en français et en allemand. Les lieux-dits sont généralement consignés en luxembourgeois dans les cadastres. Depuis les années 1970, de nombreuses communes se sont mises à remplacer les noms de rues en français par des noms en luxembourgeois, car cela correspond à l'usage linguistique réel de la population, qui a toujours utilisé les appellations luxembourgeoises. Fondamentalement, dans la toponymie, les appellations dans les différentes langues coexistent, comme *rue du moulin* et « Millewé ». Souvent, cependant, il n'y a aucune correspondance sémantique, comme dans le cas de *rue Notre-Dame* et « Enneschtgass¹⁹ ». Comme le constate Chiocchetti (1985 : 106) : « Ces complications sont généralement bien acceptées sans susciter de problème particulier. Certaines sont incitées par une normalisation de la toponymie et n'ont pas de sens intrinsèque. » [Traduction AP]

¹⁸ Dans les faits, comme l'explique Fehlen (2011b : 170-172), l'usage grandissant de l'anglais et son rayonnement grâce au FNR semblent surprenants dans le contexte de la loi de 1984 sur le régime des langues, puisque cette dernière ne tient pas compte de l'anglais. L'allemand et le luxembourgeois pourraient être employés ici en plus du français puisque les demandes de financements extérieurs, leur octroi ou leur refus, ne constituent pas des actes législatifs, mais bien des procédures administratives.

¹⁹ N.d.T. : « Enneschtgass » signifie « ruelle inférieure ».

D'après Berg (1993 : 31-33), la « primauté de l'exclusivité du français » [Traduction JM] est appliquée différemment au sein des diverses administrations. À la police et à la gendarmerie, l'allemand domine à l'écrit, mais la communication orale se déroule exclusivement en luxembourgeois. À l'armée, par contre, les formations continues ont lieu en Belgique, en France ou aux États-Unis, mais pas en Allemagne. On peut donc considérer que l'armée luxembourgeoise est francophone.

Ces dernières années, de plus en plus de journaux en français et parfois en luxembourgeois sont publiés au Luxembourg. Horner et Weber (2008 : 101) y perçoivent un défi pour l'allemand²⁰. La littérature luxembourgeoise paraît dans les trois langues, mais les livres spécialisés sont rarement publiés en luxembourgeois. Depuis les années 1970, toutefois, on constate une augmentation de l'usage du luxembourgeois dans les ouvrages portant sur la géographie et la culture régionales (Heimatkunde), sur le folklore, sur l'histoire, ainsi que dans les manuels scolaires destinés aux cours de luxembourgeois (Berg 1993 : 63, 67-68). Selon Berg (1993 : 78-79), les traductions à partir de l'allemand ou du français vers le luxembourgeois sont inutiles en raison des connaissances linguistiques des Luxembourgeois et les traductions à partir d'autres langues sont à peine rentables. C'est pourquoi, à l'exception des contes, il existe peu de traductions vers le luxembourgeois.

Dans l'ensemble, la vie culturelle luxembourgeoise est fortement influencée par le français, comme l'expliquent les informatrices 1 (lignes 342-361), 4 (lignes 111-127) et 7 (lignes 200-219) de la présente étude. À ce sujet, Berg (1993 : 70-72) indique qu'il n'existe aucune troupe de théâtre professionnelle propre au Luxembourg. C'est pourquoi ce sont avant tout des troupes en tournée originaires des pays voisins (Belgique, Allemagne, France) qui se produisent dans leur langue dans les théâtres luxembourgeois. Les troupes de théâtre amateur en

²⁰ En ce qui concerne les liens entre la presse et les partis politiques, Horner et Weber (2008 : 101-102) expliquent que le « Luxemburger Wort » (dans lequel des annonces privées de tous types sont publiées), « La Voix du Luxembourg », le « Contacto » (journal de langue portugaise), la maison d'édition « Imprimerie St. Paul » ainsi que RTL (la chaîne de télévision et station radio) sont proches du CSV, le parti conservateur, et de l'Église catholique. Le « Tageblatt », le « Quotidien », le « Jeudi » et le « Correio » (un journal en portugais) sont associés au LSAP, le parti socialiste. Le « Lëtzebuerger Journal » est lié au Parti démocratique (DP) et le « Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek » peut être qualifié de communiste.

- 51 luxembourgeois se produisent à Luxembourg ou à Esch-sur-Alzette. Jusqu'au début des années 1980, les productions cinématographiques également sont particulièrement modestes. Les cinémas luxembourgeois achètent principalement les films en Belgique, où, en règle générale, ils sont projetés en version originale sous-titrée. Cela a pour conséquence que les films projetés au Luxembourg disposent de sous-titres en français et en néerlandais (Berg 1993 : 77-78). L'étude Stoll (1997) donne un aperçu des productions littéraires en allemand, en français et en luxembourgeois au Luxembourg.

Berg (1993 : 161-162) considère que la diffusion de la variété luxembourgeoise standard constitue un enjeu lié à la politique de l'éducation et à la pédagogie de la langue, puisque les écoles encadrent uniquement l'apprentissage de la réception passive du luxembourgeois et non de sa production active. Ainsi, les règles d'orthographe sont certes établies et définitives, mais les écarts ne sont pourtant pas sanctionnés. L'État ne s'occupe pas activement de la normalisation interne du luxembourgeois, cette dernière émane de la société. L'État ne contribue pas non plus à propager l'usage du luxembourgeois : cette tâche est laissée au locuteur. Le luxembourgeois, en tant que matière scolaire, se limite à la lecture de la littérature luxembourgeoise, aux concours de lecture, aux émissions télévisées du quotidien et à la mise en place d'archives littéraires. Selon Berg (1993 : 163-164), personne n'exige, ni n'aspire à une standardisation complète du luxembourgeois. En réalité, l'objectif vise simplement à créer une alternative fonctionnelle au français et à l'allemand, qui prendrait la forme d'une langue première élaborée de manière fonctionnelle, et qui ne serait pas destinée à supplanter l'allemand et/ou le français.

On constate qu'en raison de faiblesses dans l'une ou plusieurs des trois langues, le plurilinguisme, si caractéristique du Luxembourg, n'est pas présent dans la même mesure chez tous les Luxembourgeois. Ni les *frontaliers*, ni la plupart des immigrés, ni même les Luxembourgeois de souche, ne sont trilingues de manière homogène. Nombre d'entre eux ne parlent qu'une des trois langues, ou peut-être plusieurs, à un niveau acceptable, et éprouvent des difficultés à s'exprimer dans une ou plusieurs langues. Fehlen (2012 : 46) attire l'attention sur le fait que ce plurilinguisme se retrouve surtout chez l'élite.

52

Parfois, on peut lire que « le trilinguisme luxembourgeois, dans sa singularité, est la véritable langue maternelle des Luxembourgeois. » Cette formulation ne va pas assez loin, car elle ne tient compte ni des différents niveaux de maîtrise dans les trois langues, ni des attitudes divergentes au sujet du plurilinguisme dans les différents milieux sociaux. Elle décrit toutefois la norme qu'atteint l'élite. On peut donc résumer la situation ainsi : le trilinguisme, voire même le plurilinguisme, constitue la « véritable langue maternelle » de l'élite luxembourgeoise. [Traduction JM]

Nous en arrivons maintenant au français au Luxembourg. Au Grand-Duché, comme ailleurs, il est perçu comme une langue, mais qu'il faut toutefois toujours replacer dans le contexte du multilinguisme.

135

4 Les attitudes des Luxembourgeois à l'égard du français

Les attitudes des Luxembourgeois principalement à l'égard du français sont analysées dans ce chapitre. Le luxembourgeois est reconnu au titre de langue nationale et est, de manière générale, connoté positivement. Les attitudes à l'égard de l'allemand, quant à elles, sont plutôt neutres, comme l'a déterminé l'auteur de la présente étude à partir des témoignages d'étudiants luxembourgeois. L'allemand n'est pas la langue nationale et, comme précisé au point 1.2.1, il est perçu comme laid et donc connoté négativement. Toutefois, comme l'allemand se comprend facilement et que l'on peut se faire comprendre dans cette langue sans trop de difficultés, cette langue est acceptée sans enthousiasme, bien que l'allemand ne se voie pas attribuer de fonction supplémentaire à l'oral pour la communication au quotidien des Luxembourgeois. L'allemand ne sert à l'heure actuelle que pour l'alphabétisation des enfants à l'école primaire et pour la rédaction d'un bon nombre de journaux. Bos et Reding (2007 : 32) résument la fonction principalement réceptive de l'allemand au Luxembourg aujourd'hui en indiquant que l'allemand est « principalement lu et “entendu à la télévision”. »

[Traduction JM]

142

4.2 Les attitudes actuelles des Luxembourgeois à l'égard du français

Comme le constatent Horner et Weber (2008 : 86), et comme c'est le cas pour le Luxembourg, les attitudes à l'égard des langues sont toujours liées aux attitudes à l'égard des locuteurs de ces langues. De plus, les attitudes à l'égard des langues et de leurs locuteurs ne sont pas figées. Un membre d'une communauté linguistique peut, à différents moments, manifester des attitudes différentes. Elles peuvent également tout à fait varier au sein même d'une discussion, comme

l'explique Garrett (2010 : 163). C'est précisément pour cette raison qu'il est compliqué d'utiliser des méthodes plutôt statistiques, telles que l'échelle de Likert, pour étudier les attitudes. En effet, ces méthodes calculent des valeurs moyennes ne permettant pas de prendre en compte la dynamique des attitudes, qui sont changeantes. Garrett (2010) se prononce par conséquent fondamentalement en faveur des analyses de discours, telles que celles réalisées dans la présente étude, car les attitudes sont dynamiques. Elles peuvent être appliquées aux individus et permettent de développer des arguments d'interprétation afin de comprendre la manière dont les attitudes sont construites. En outre, les attitudes dépendent fortement du contexte social. Selon Garrett (2010 : 225), les dimensions de prestige, d'attrait social et de dynamisme sont importantes, sans être les seuls aspects constitutifs des attitudes. Dans le cadre d'une étude menée au Pays de Galles sur les attitudes à l'égard des dialectes, dans laquelle étaient évaluées de manière distincte les dimensions de prestige et du caractère gallois (« Welshness »), on a constaté que les variétés de la région autour de Cardiff étaient associées aux mineurs (Garrett 2010 : 204-205). Elles se distinguent ainsi par un caractère plus gallois, mais jouissent d'un prestige moins important. L'anglais du Pays de Galles ne peut donc pas être envisagé comme une variété

143 unique. Il est plutôt constitué de diverses variétés, qui, d'une part, ne bénéficient pas toutes du même prestige et qui, d'autre part, sont perçues différemment par les différents groupes sociaux.

La situation au Luxembourg par rapport au français est similaire, puisqu'il y existe également au moins deux variétés clairement distinguées au sein de la communauté des locuteurs luxembourgeois. D'un côté, on retrouve le *bon usage*, la variété la moins marquée et la plus correcte ; de l'autre, le français courant, la variété souvent utilisée par les immigrés romanophones. Ces derniers n'ont pas pour objectif de se conformer absolument à la norme de Paris et utilisent cette variété, éloignée du français standard, comme un moyen pragmatique de communiquer entre eux et avec les Luxembourgeois de souche. Fehlen (2009 : 224) craint que le prestige du français au Luxembourg ne finisse par souffrir de la progression du français courant, qui ne correspond pas au *bon usage* et qui s'est répandu de plus en plus fortement au Luxembourg au cours des dernières années,

et présume donc que les Luxembourgeois ne feraient pas la différence entre ces deux domaines de la langue.

La dévalorisation du français comme langue de prestige et de culture [...] se trouve accentuée par un élément intrinsèquement luxembourgeois. La pénurie de main-d'œuvre, suite au boom économique de ces vingt dernières années, a nécessité le recours aux travailleurs frontaliers majoritairement francophones. Cela renforce le caractère véhiculaire du français, évolution qui s'était amorcée avec la vague d'immigration portugaise dans les années 1980.

Même s'il est possible que le prestige du français au Luxembourg décline, Fehlen (2009 : 224-225) estime que la position de cette langue au Luxembourg n'est pas menacée à long terme, parce que son prestige est justement maintenu aussi par les fonctions qu'elle occupe au sein de l'État et de la société, lesquelles ne sont absolument pas remises en question.

Même si le français est en train de perdre la fonction de langue de prestige, il n'est pas pour autant réduit à sa seule fonction de langue de communication avec la population étrangère. Il reste toujours la langue de l'excellence scolaire, [...] la langue de la haute administration publique et de la juridiction.

En rapport avec les questions à développer ici, on constate de manière récurrente qu'il n'existe à ce jour presque pas d'études au sujet des attitudes des Luxembourgeois à l'égard des trois langues utilisées dans le pays. Cette observation est particulièrement intéressante pour les étudiants luxembourgeois.

- 144** D'après Horner et Weber (2008 : 84), il est possible que l'absence d'études au sujet du prestige des trois langues du Grand-Duché de Luxembourg s'explique par le fait que les approches descriptives utilisées jusqu'ici sont binaires, alors que trois langues interagissent les unes avec les autres au Luxembourg. Il faut toutefois noter que les Luxembourgeois n'utilis(eraient) jamais d'eux-mêmes l'allemand de manière active à l'oral. L'allemand n'est utilisé que dans des discussions avec des locuteurs natifs de l'allemand et pour la réception passive des médias en allemand. Comme déjà mentionné à plusieurs reprises, le luxembourgeois et le français sont les langues qui dominent sans conteste dans le choix de la langue au quotidien, à tel point que, dans le cadre d'une analyse

sociolinguistique de l'usage oral au Luxembourg, on peut partir du principe que la situation du Luxembourg est celle d'une diglossie.

L'absence d'études sur les attitudes à l'égard des langues au Luxembourg est également surprenante au vu du contexte actuel. En effet, le français ne semble plus bénéficier du même prestige auprès des générations plus jeunes que celui dont il disposait de toute évidence encore auprès de la génération de leurs parents. Selon l'approche de la typologie linguistique, le français a la réputation d'être assez complexe et surtout aussi difficile à apprendre en tant que langue étrangère. Cette impression se confirme chez les Luxembourgeois au travers des mauvaises notes qu'ils reçoivent au cours de français et qui, dans de nombreux cas, ne permettent pas d'atteindre le niveau requis. C'est ainsi que de nombreux Luxembourgeois ne pensent pas maîtriser suffisamment bien le français et craignent, finalement, de paraître ridicule lorsqu'ils l'emploient. Ces doutes se retrouvent également dans les explications des informatrices 1 (lignes 071-078, 504-513) et 3 (lignes 202-224) tirées du corpus. Elles rejettent le français à cause d'un manque de maîtrise. Selon Garrett (2010), ces attitudes négatives par rapport au français suscitent un acte volontaire, ou, plus précisément, un rejet de cette langue, dans le sens où les locuteurs qui ont ces impressions évitent d'utiliser le français²¹. L'attitude de l'informatrice 4 (lignes 212-228, 303-307) corrobore ces propos. Elle aborde la question et justifie son rejet du français par ses échecs personnels, c'est-à-dire de mauvaises notes au cours de français. L'informatrice 6 (lignes 207-226) mentionne sa sœur, qui rejette tout ce qui est français en raison de son manque de maîtrise. L'informateur 8 (lignes 170-180) s'exprime aussi au sujet du manque de maîtrise du français. Il est d'avis que ce rejet peut mener à

145 des attitudes ouvertement hostiles à l'égard du français. Les informatrices 4 (lignes 299-302) et 7 (lignes 386-389) soulignent également le fait que certains Luxembourgeois doutent d'eux-mêmes lorsqu'ils utilisent le français. Les informatrices 7 (lignes 284-289) et 12 (lignes 343-350) citent également le manque de confiance de certains Luxembourgeois en leur connaissance du

²¹ Selon Garrett (2010 : 31-32), les habitudes partagent certaines caractéristiques des attitudes, dans la mesure où elles sont acquises et également stables et permanentes. Les habitudes font partie des routines comportementales, tandis que les attitudes non, et c'est pourquoi on parle plutôt des attitudes.

français, qui peut les mener à douter d'eux-mêmes lors de la prise de parole en français. Fehlen (2009 : 42) remarque à ce sujet que

Si l'on fait abstraction du contexte scolaire et juridique, l'usage du français à l'oral, à l'heure actuelle, se limite dans la pratique aux échanges avec les étrangers qui ne sont pas intégrés linguistiquement. Toutefois, comme leur présence a fortement augmenté dans le monde du travail, en particulier dans les secteurs du commerce et de la restauration, on banalise le fait de parler français. Cependant, comme la maîtrise du français, pour les Luxembourgeois, est explicitement associée au niveau d'éducation et au statut social, acheter un *croissant* revient pour certains d'entre eux à admettre un échec social : ils pourraient tout à fait communiquer avec les vendeurs, mais ils ont honte devant leurs propres concitoyens qui patientent dans la file d'attente.

[Traduction JM]

Selon l'informatrice 10 (lignes 169-219), un éventuel échec en français se justifie par le fait qu'au Luxembourg, les exigences en ce qui concerne la maîtrise de la langue sont élevées et qu'il n'est pas facile de les satisfaire. Fehlen (2009 : 49) constate également ce degré élevé d'exigences par rapport aux connaissances en français, qui est en totale contradiction avec les exigences par rapport à l'allemand : « De nombreux Luxembourgeois utilisent l'allemand de manière naturelle, ce qui contraste avec leur rigidité et leur propension exagérée à vouloir maîtriser le français parfaitement. » [Traduction JM]

Il ressort d'une grande partie des explications fournies par les informateurs du corpus de la présente étude que les attitudes négatives à l'égard du français proviennent de l'impression de mal maîtriser la langue.

L'attitude de rejet à l'égard du français se traduit chez les locuteurs concernés par des actes directs, dans la mesure où ils évitent de s'exprimer dans cette langue. Face à cette situation, on peut s'interroger sur l'efficacité des cours de français donnés dans les écoles générales du Luxembourg.

Il est certain que les élèves luxembourgeois, au cours de leur scolarité, suivent suffisamment d'heures de cours de français et que les cas mentionnés dans le corpus de la présente étude ne sont pas des cas isolés. Dans ce contexte, il est évident que le cours de français, au Luxembourg, doit être remis en question. Ce constat est d'autant plus clair que nous avons déjà fait remarquer dans le

- 146** chapitre 3 de la présente étude que les attitudes de rejet des professeurs à l'égard du français avaient un impact sur leur manière de donner cours et sur les élèves à leur charge.

En outre, l'informatrice 3 (lignes 257-289) estime que des sentiments d'angoisse et un manque de confiance en soi, en particulier lors d'échanges oraux avec des locuteurs natifs du français, jouent un rôle spécial dans le rejet de la langue française. Levey (2008 : 49) tire des conclusions similaires pour Gibraltar. Bien que les Gibraltariens soient bilingues, ils n'ont parfois pas suffisamment confiance en eux pour utiliser la langue de leur interlocuteur lorsqu'ils discutent avec des anglophones ou hispanophones monolingues et qu'ils doivent alors communiquer exclusivement en anglais ou en espagnol.

De nombreux Luxembourgeois sont effrayés par la forte augmentation de l'usage du français au Luxembourg, ce qui se manifeste particulièrement dans les services du quotidien, parce que le français supplanterait apparemment le luxembourgeois, la langue nationale, et donc également l'identité luxembourgeoise. On doit toutefois tenir compte ici du fait que, très souvent, il n'y a pas suffisamment de ressortissants luxembourgeois pour occuper les postes en question. Ils sont donc donnés (ils doivent donc être donnés) à des *frontaliers*, qui, comme il l'a été démontré, sont majoritairement francophones et qui affluent chaque jour au Luxembourg en si grand nombre en raison du boom économique, qui dure depuis des décennies.

Une autre explication du rejet de la langue française au Luxembourg réside dans la menace (ainsi ressentie par les personnes concernées) qu'elle constitue pour l'identité nationale des Luxembourgeois. Les informateurs 1 (lignes 525-546), 2 (lignes 124-129), 4 (lignes 175-197) et 8 (lignes 132-155) la présentent de manière marquante. Les explications de l'informatrice 7 (lignes 315-345) à ce sujet culminent dans cette direction par l'usage, à deux reprises, du terme « racisme » (lignes 320, 343), qu'elle utilise pour accuser les Luxembourgeois. Ces arguments sont surprenants parce que le français est une composante essentielle de l'identité luxembourgeoise, comme expliqué clairement à plusieurs reprises dans la présente étude.

Jusqu'à présent, il existe dans l'ensemble peu d'études empiriques sur les attitudes à l'égard d'une langue seconde ou tertiaire, comme le français au Luxembourg. Schmied (1991 : 163) établit le même constat pour l'anglais en Afrique.

Garrett (2010 : 6) aborde la genèse des attitudes et la manière dont elles peuvent influencer les actes, car il est intéressant de se pencher sur la relation qui existe, d'une part, entre les attitudes et le comportement et, d'autre part, entre les attitudes et la perception des locuteurs. Selon Garrett (2010 : 10-11), il existe des attitudes fortement négatives à l'égard de langues dans leur globalité, souvent des langues minoritaires, comme le gallois au Pays de Galles ou encore le maori en

147 Nouvelle-Zélande : « In-migrant minority languages tend to attract the most negative attitudes from majority language communities. »

Cette transmission du rejet de certains groupes de population, même dans ce cas, comme l'explique Garrett (2010), d'immigrés et de leur langue de prédilection à l'oral, se retrouve au Luxembourg avec le français à l'oral lorsque les locuteurs ne font pas l'effort de parler français de manière aussi conforme que possible au *bon usage*. Cette situation touche surtout les immigrés romanophones. Dans les explications du corpus, les informateurs 2 (lignes 124-138) et 4 (lignes 198-212) abordent le lien entre le rejet des immigrés et celui de la langue qu'ils utilisent, à savoir le français. À partir de ces propos, il devient clair qu'il existe aussi des Luxembourgeois qui refusent consciemment de parler une langue étrangère au Luxembourg et qui s'opposent ainsi volontairement à la société luxembourgeoise en tant que société multilingue. L'informatrice 12 (lignes 237-244) décrit également le rejet du français lors de la communication avec une frange concrète de la population, à savoir les *frontaliers*, bien que ces derniers aient, en principe, appris le français en tant que langue première et qu'ils la parlent (devraient la parler) donc de manière conforme au *bon usage*. L'informatrice 6 (lignes 049-079) évoque une conséquence typique du multilinguisme : celle d'être prétendument obligé, dans son propre pays, de parler une langue étrangère, bien que le français dispose d'un statut officiel au Luxembourg. Par exemple, les médecins sont tenus de maîtriser deux des trois langues du pays. Face aux plaintes de patients contre cette réglementation, le ministre compétent en la matière rappelle la pénurie de

médecins au Luxembourg et souligne qu'une application restrictive de la question linguistique ne serait pas dans l'intérêt du pays. Fehlen (2008 : 52) illustre cette problématique à l'aide d'un exemple et poursuit : « Les infirmiers et les autres employés du secteur de la santé sont obligés, au travers d'une loi assez vague, "d'acquérir les connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de leur profession". » [Traduction JM]

148 Fondamentalement, les attitudes (pas uniquement celles à l'égard des langues) sont compliquées à définir, comme l'explique Garrett (2010 : 19) : « The concept of attitude, however, is not easily defined. Definitions vary in their degree of elaboration and in the weighting given to different features of attitudes. » Les attitudes sont acquises. Selon Garrett (2010 : 22-23), elles sont apprises au plus tard lorsque les enfants entrent à l'école. Les attitudes à l'égard des variétés proches et éloignées de la norme se construisent alors chez les élèves, la plupart du temps de manière inconsciente, au travers de l'alphabétisation et de l'écriture conforme à la norme. Les variétés proches de la norme sont associées à un travail plus prestigieux. Les attitudes sont affectives dans la mesure où elles impliquent des sentiments à l'égard de leur objet. Les composantes comportementales des attitudes nous prédisposent à agir d'une certaine manière. Par exemple, lorsqu'un élève apprécie la langue espagnole, il pourrait découvrir d'abord cognitivement qu'apprendre l'espagnol lui permet de se plonger davantage dans les cultures des pays hispanophones. Par après, au niveau affectif, il pourrait se réjouir de lire de la littérature hispanique. Enfin, il pourrait adopter un comportement concret en épargnant de l'argent afin de pouvoir suivre un cours d'espagnol (Garrett 2010 : 23).

L'inclusion ou l'exclusion sociale est un facteur déterminant de la politique linguistique dans des situations de multilinguisme, où les variétés standards sont perçues comme plus prestigieuses et plus légitimes que les variétés éloignées de la norme (Garrett 2010 : 23). Ce dernier point vaut pour le français au Luxembourg parce que les Luxembourgeois eux-mêmes, comme expliqué à plusieurs reprises, aspirent à maîtriser le français de manière aussi conforme que possible, alors que de nombreux immigrés romanophones, au Luxembourg, ne parlent pas le français proche de la norme. Le français proche de la norme de Paris est, de manière

générale, connoté de façon vraiment positive au Luxembourg. A contrario, le français courant, éloigné de la norme, ne dispose pas d'une bonne réputation. À cet égard, la communauté linguistique luxembourgeoise peut être éventuellement perçue comme moins tolérante, sans compter que la société multilingue de Gibraltar, par exemple, affiche une tolérance particulièrement marquée en matière linguistique, comme le constate Levey (2008 : 168) et comme c'est le cas en règle générale dans les pays anglophones, d'autant plus que les locuteurs natifs répètent à l'envi qu'ils ne maîtrisent aucune autre langue que l'anglais.

Les informateurs 2 (lignes 049-054, 101-110) et 3 (lignes 120-133) évoquent, dans leurs explications, le rôle du français en tant que langue de l'enseignement, un rôle dans lequel la langue est connotée positivement en étant associée à l'intellect et à l'éducation. On sous-entend ici la variété se rapprochant de la norme de Paris, soit la variété la plus conforme possible au *bon usage*. L'explication de Trausch (cf. section 4.1 de la présente étude) sur la genèse des attitudes positives par rapport au français en tant que langue de l'enseignement et des intellectuels est toujours valable aujourd'hui, surtout dans les milieux de la société luxembourgeoise où les individus sont en mesure de s'exprimer dans un français soigné sans grande difficulté et réussissent professionnellement souvent précisément pour cette raison. Fehlen (2006 : 152) aborde la diversité des attitudes des Luxembourgeois à l'égard du français et l'importance de l'école dans ce contexte :

- 149** *Si les Luxembourgeois dotés d'un fort capital culturel et par conséquent maniant bien les langues étrangères (surtout le français) sont ravis de pouvoir faire montre de leur compétences linguistiques, d'autres, moins instruits, seront mal à l'aise s'ils sont obligés de parler français dans un commerce ou un restaurant. Non pas parce qu'ils ne sauraient s'exprimer et communiquer avec le personnel, mais parce qu'ils ne se sentiront pas à la hauteur de la norme que l'école luxembourgeoise leur a inculquée. Ils préféreront donc des commerces où ils seront servis dans leur langue.*

Une variété considérée comme adaptée pour la réussite professionnelle n'est, en parallèle, souvent pas associée à un échange confortable (Garrett 2010 : 54). Garrett (2010 : 72-73) isole ainsi divers paramètres pour le français en France, parmi lesquels on retrouve l'attrait professionnel (associé aux adjectifs « cultivé »,

« ambitieux », « perspicace »), l'attrait social (associé aux actions « aimer quelqu'un », « être sociable »), le pouvoir (qui englobe les critères de la « supériorité » et de « l'opportunisme politique ») ou encore l'accentuation du français. Les deux premiers paramètres reflètent la supériorité plus fortement que les autres²². Selon Garrett (2010 : 73), dans une perspective diatopique, les variétés du français présentes en Provence, en Alsace et en Bretagne sont les plus accentuées, tandis que celle de Paris est considérée comme la moins marquée. Les locuteurs avec un accent parisien sont donc perçus comme possédant le meilleur attrait professionnel. Par contre, l'accent alsacien est considéré comme le plus mauvais²³. L'étude prend également en compte des

150 facteurs diastratiques, tels que la différence d'âge des informateurs. Les perceptions changent ainsi selon les tranches d'âge. En effet, les informateurs plus âgés sont généralement moins critiques et ne distinguent pas aussi fortement que les plus jeunes les inconvénients des accents régionaux. Les enfants âgés de 10 à 12 ans, par contre, ont souvent un avis tranché sur la variété standard. De plus, cette étude a réussi à prouver que les attitudes suivaient une hiérarchie. Par exemple, un accent espagnol prononcé est considéré comme particulièrement négatif (Garrett 2010 : 76-77). Ces résultats s'appliquent aisément au français au Luxembourg. Au Grand-Duché, la norme de Paris est considérée comme non marquée et donc la variété vers laquelle il faudrait tendre, tandis que le français

²² Lors d'une analyse différenciée du vocabulaire de la langue anglaise, on a conclu que les mots d'origine latine étaient privilégiés pour exprimer la formalité et l'intelligence parce qu'ils semblent plus dominants, formels et ambitieux que les mots d'origine germanique, comme l'explique Garrett (2010 : 88-89). Les mots d'origine germanique sont, quant à eux, privilégiés pour exprimer l'informalité et la familiarité. L'usage du vocabulaire d'origine germanique est généralement considéré comme plus flexible et utile. De plus, un locuteur possédant moins de diversité lexicale sera perçu comme moins adapté pour un poste requérant un haut degré d'expertise technique que pour un poste plus simple.

²³ Une étude sur le prestige des variétés du danois aboutit à des résultats similaires. Le danois de Copenhague est ainsi associé à la classe ouvrière urbaine. Néanmoins, récemment, cette variété a fortement gagné en prestige auprès des générations plus jeunes et on l'entend désormais plus souvent dans les médias (nationaux), comme l'explique Garrett (2010 : 79-81). La variété de Seeland, par contre, est plutôt associée aux personnes plus âgées du pays. Le danois standard, quant à lui, est traditionnellement associé à un statut social élevé et à une façon de parler correcte. Il s'agit de la variété de danois qui est enseignée dans les écoles du pays. Les locuteurs plus jeunes perçoivent la variété de Copenhague et la variété légèrement marquée de Seeland de manière positive. Seule la variété plus marquée de Seeland est rejetée car jugée trop rurale.

courant parlé principalement par les immigrés romanophones est perçu négativement²⁴.

Dans le cadre de la théorie de l'accommodation communicative²⁵, Garrett (2010 : 105-106, 109) étudie des phénomènes tels que la vitesse d'élocution, le code-switching ou l'accentuation. Les résultats se classent d'une part en convergences (tentative de réduire les dissonances linguistiques) et d'autre part en divergences (accentuation des différences linguistiques). Lorsqu'un comportement de convergence est observé, les auditeurs réagissent avec beaucoup de compréhension parce qu'ils constatent un progrès. Par contre, ils se montrent beaucoup moins compréhensifs lorsque la convergence survient avant tout à cause d'une pression extérieure. Si un locuteur ne converge pas, cela suscite des réactions très négatives chez l'auditeur, car ce comportement est associé à un manque d'efforts pour maîtriser la langue de manière aussi conforme que possible. Les réactions sont plus modérées lorsqu'il s'agit d'un manque de connaissances linguistiques. Cette approche permet d'expliquer l'aversion des Luxembourgeois envers le français courant, parlé majoritairement par les immigrés romanophones. Comme ces derniers accèdent relativement facilement au français en raison de leur langue maternelle, l'italien ou le portugais, et qu'ils comprennent donc mieux et plus facilement le français que le luxembourgeois, ils ne font probablement pas autant attention à s'exprimer d'une manière aussi conforme que possible. Tant que leur français, qui est plutôt éloigné de la norme, est ressenti comme du français, il est probable qu'ils s'en satisfassent parce que le français est considéré comme une langue vraiment difficile à apprendre et à maîtriser correctement. La différence avec les Luxembourgeois de souche réside dans le fait que ces derniers, en raison de ce ressenti, se donnent plus de mal et

151

²⁴ Les locuteurs du « Mexican-American English » sont systématiquement jugés plus négativement que les locuteurs de l'anglais américain standard et ils sont volontiers catégorisés comme appartenant à des classes inférieures. En règle générale, les locuteurs d'une variété éloignée de la norme sont socialement considérés comme inférieurs, tandis que les locuteurs avec un accent standard sont socialement très bien perçus, comme l'explique Garrett (2010 : 94). Les locuteurs qui appartiennent à l'endogroupe parce qu'ils possèdent le même dialecte sont, lors d'une comparaison directe des dialectes, perçus comme possédant un statut social plus élevé et un degré de solidarité plus important qu'un autre groupe. Si cet autre groupe est toutefois comparé avec des locuteurs de l'anglais standard, il sera largement mieux considéré dans les deux aspects, même mieux que les locuteurs de l'endogroupe (Garrett 2010 : 102).

²⁵ Elle est également appelée en anglais « speech accommodation theory » ou « communication accommodation theory ».

s'efforcent de parler un français aussi conforme que possible, ou alors évitent totalement de parler le français²⁶. Pour Garrett (2010 : 111-112), la motivation à converger réside justement dans le fait d'essayer de s'améliorer afin d'éviter de tomber dans le xénolecte (« foreigner talk »). D'après Garrett (2010 : 116), les écarts phonétiques sont les moins tolérés.

152

As much of the language attitudes research reviewed in this book has shown, phonological behaviour carries regular and specific social meanings in a speech community (such as intelligence, competence, level of education, social class, trustworthiness, kindness) in a way that is unlikely with some other features studied in accommodation research (e.g. utterance length). [...] As Coupland [1984] notes, the accommodation motivation of 'desiring social approval' does not capture the way in which attitudinal dimensions (social attractiveness, competence, etc.) profile independently with different phonological varieties.

Schmied (1991 : 164) fait la différence entre les attitudes à l'égard des langues en général, à l'égard d'aspects sociolinguistiques particuliers et à l'égard de variétés

²⁶ Dans le cadre de la présente étude, il est intéressant de citer l'étude sur les attitudes à l'égard de l'anglais en Finlande, bien que cette langue ne possède pas de statut officiel dans le pays. Dans une lettre de lecteur fictive intitulée « Is English our second mother tongue? », Garrett (2010 : 160-161) met en avant trois arguments : premièrement, le finnois perd de sa vitalité au profit de l'anglais ; deuxièmement, il faudrait protéger juridiquement la pureté de langues telles que le finnois de l'assaut de l'anglais ; troisièmement, les compétences des Finlandais en anglais ne sont pas suffisantes, il y a beaucoup de code-switching, c'est pourquoi il faudrait que des professeurs britanniques d'anglais viennent en Finlande pour enseigner un anglais plus correct aux Finlandais. Tout d'abord, les sujets de l'étude, des étudiants, ont dû formuler leurs opinions au sujet des propositions faites dans la lettre de lecteur fictive. Ensuite, leurs avis ont été classés en attitudes positives et négatives à l'égard de l'anglais. Les attitudes positives s'expriment au travers de trois arguments. Primo, l'argument empirique : le changement linguistique est un phénomène mondial et ancré dans l'histoire. Secundo, l'argument nationaliste : il défend le statut du finnois et de l'identité finlandaise, d'autant plus que les Finlandais maîtrisent généralement très bien les langues étrangères. Tertio, l'argument utilitaire : cet argument rassemble les avantages pratiques que procurent l'utilisation de mots anglais et les connaissances en anglais pour les Finlandais et la communication internationale. Selon Garrett (2010 : 161-162), les arguments négatifs se classent en quatre catégories. Primo, l'argument ségrégatif : les locuteurs parlant purement le finnois sont distingués de ceux qui mélangent plusieurs langues. Les premiers condamnent les seconds et les perçoivent comme inférieurs. Secundo, l'argument du romantisme national : il faudrait témoigner davantage de respect aux Finlandais et à leurs particularités nationales. Cet argument mène au rejet de ce qui n'est pas finlandais et plaide en faveur de ce qui est finlandais de manière émotionnelle et poétique. Tertio, l'argument fataliste : cet argument crée une division ou un conflit entre les Finlandais ordinaires et ceux qui définissent l'usage correct de la langue. Les locuteurs du finnois sont perçus comme des victimes des institutions sociales telles que le système scolaire et les médias. Par conséquent, l'anglais est associé à une mode et à la superficialité. Quarto, l'argument réaliste : cet argument suggère que l'impact de l'anglais sur le finnois et le locuteur du finnois est nocif et va à l'encontre de la démocratie et de l'égalité.

linguistiques particulières²⁷. Il perçoit cette dernière catégorie comme
 153 problématique car elle touche à la question des normes. Ce point est pertinent par

²⁷ Schmied (1991 : 168-171) isole cinq arguments qui entretiennent des convictions linguistiques : les arguments communicatifs, nationaux, personnels, pédagogiques et cognitifs. Les arguments communicatifs dépendent surtout de l'environnement sociolinguistique de chaque locuteur. Selon ce point de vue, l'anglais convient mieux pour exprimer des contextes complexes, mais il est moins adapté pour communiquer avec des concitoyens plus âgés : « English may, however, be less effective, even inappropriate, for communication with the older generations, because it suggests that the young generation abandon old customs and values together with the language. » On constate une attitude similaire au Luxembourg par rapport à la communication avec les concitoyens plus âgés parce que de nombreux Luxembourgeois, désormais très âgés, n'ont pas pu apprendre le français pendant l'occupation allemande et qu'en plus de cela, la peur de perdre une tradition entre toujours en jeu. Selon Schmied (1991 : 169, mises en évidences reprises), le deuxième argument, l'argument national, est volontiers invoqué à l'encontre de l'anglais, et touche également à l'argument éducatif : « Fortunately for the English language, many Africans believe that an African identity can also be expressed in English and that English may indicate class but does not necessarily create it – this depends on the educational opportunities (and the financial background of the family). [...] A strong English as Second Language argument would be 'English-medium education means equal chances for all children in their future, because English is the basis for all further education' [...], but this is often only moderately supported, since [...] it is English language *teaching*, and the achieved standards which are considered essential, and not English language use in other subjects. » Cette argumentation ne peut en aucun cas s'appliquer au Luxembourg parce que depuis la Seconde Guerre mondiale, il est établi de manière incontestée que l'identité luxembourgeoise s'est exprimée de manière décisive par l'usage de la langue autochtone (cf. section 1.2). Les cours de français au Luxembourg ont été traités préalablement dans le chapitre 3 de la présente étude. Selon Schmied, le troisième argument est l'argument personnel. Il renvoie toujours à l'argument précédent, l'argument national. Ces deux arguments s'influencent mutuellement et soulèvent des perspectives différentes, comme l'explique Schmied (1991 : 170) : « Personal integrative arguments are necessarily linked to national arguments, as when an individual wants to integrate into a larger community, a whole nation or subgroup of it. 'Speaking good English shows that someone belongs to the modern, educated society' [...] would be a typical belief linking English with the modernizing, developing sector and the national élite. The opposite view would be that 'English is an elitist language thus separating educated Africans from the common people' [...], which is closely linked to national arguments [...]. » L'argument personnel développé par Schmied associe les compétences sociales et linguistiques et peut très aisément être appliqué au Luxembourg, puisqu'ici aussi, de bonnes connaissances en français sont associées à un degré d'éducation élevé. Il en va de même pour Gibraltar, où, selon Levey (2008 : 96-97), l'usage linguistique est socialement stratifié. Les classes sociales plus élevées préfèrent l'anglais, les autres privilégient l'espagnol. La classe sociale en elle-même ne suffit toutefois pas à expliquer la variation linguistique de Gibraltar parce que l'appartenance à une classe sociale résulte du degré d'éducation. Les membres des classes sociales plus élevées ont ainsi la plupart du temps étudié en Grande-Bretagne. Les voyages effectués hors de la péninsule Ibérique rentrent généralement également dans le cadre de l'éducation. En outre, l'anglais bénéficie du plus grand prestige à Gibraltar. Il est très intéressant de constater que les immigrés préfèrent également l'anglais (Levey 2008 : 97), donc de toute évidence la langue qui est la plus associée à l'internationalité, comme c'est le cas du français au sein de la configuration linguistique du Luxembourg, où cette langue est également privilégiée par les immigrants. Ce qui est particulièrement pertinent dans la définition de l'argument personnel de Schmied, c'est la dernière phrase de la citation précédente, parce que les Luxembourgeois moins instruits utilisent les connaissances en français comme un critère élitiste pour définir et délimiter les milieux instruits. Trausch (1987) a développé les origines de ce comportement (cf. section 4.1 de la présente étude). Pour Schmied (1991 : 170), l'argument pédagogique est la supposition, difficile à prouver empiriquement, selon laquelle de bonnes connaissances en anglais laissent supposer

rapport à la position du français au Luxembourg parce que tous les locuteurs sont loin de se conformer au *bon usage* (notamment les immigrés romanophones), alors que les Luxembourgeois s'efforcent de maîtriser cette variété linguistique et qu'ils ont cette attente non seulement pour eux-mêmes, mais également pour les autres. Les attitudes à l'égard des langues sont également toujours une question politique parce qu'on ne peut être certain que les attitudes manifestées en public (par exemple au cours d'une interview) sont exprimées aussi ouvertement qu'en privé. Schmied (1991 : 164-165) souligne que les attitudes à l'égard de l'anglais en tant que langue seconde et à l'égard de l'anglais en tant que langue internationale varient entre les anglophones et les non-anglophones et qu'elles dépendent de facteurs sociaux et éducationnels. Il explique que

Expressions of positive or negative feelings towards a language in general may reflect impressions of linguistic difficulty or simplicity, ease or difficulty of learning, the degree of importance or status it has in the community or even the importance of the people who use it as a first or second language. Sometimes one hears languages described as 'beautiful' or 'precise' by Europeans as well as Africans. These characterizings are to a large extent subconscious and it is not possible to explain them fully on a purely rational basis. They seem to be directly related neither to phonological, morphological or semantic features of the language so described, nor to the sociolinguistic background of the informants' speech community, although both must obviously contribute to the stereotype.

En ce qui concerne les attitudes que les Luxembourgeois de souche affichent à l'égard du français, il faut d'abord constater que le français, au Grand-Duché, a une fonction de langue seconde voire, pour être précis, de langue tertiaire, ce qui signifie qu'elle est la langue première de très peu de Luxembourgeois. Par

de bonnes qualifications dans d'autres métiers. Ce ressenti est souvent exprimé aussi au Luxembourg par rapport au français. « A [...] statement in situations where English is used as a medium of instruction would be 'If a student is good at English, he is good at other subjects, too' [...]. Although this belief is held by many people, it is difficult to prove. » Selon Schmied (1991 : 171), l'argument cognitif est le cinquième et dernier argument. Il est à nouveau à mettre en relation avec le précédent parce que la maîtrise exclusive des langues africaines impliquerait d'être moins instruit : « We must also bear in mind that English is normally not replacing the African languages (and will probably never do so for the vast majority of Africans), but is rather an additional language for the wider domains beyond those for which the mother tongue is habitually used. » Cette conclusion inverse de Schmied peut être appliquée au Luxembourg et s'exprime probablement au travers du rejet décrit par Davis (1992) du français au sein des classes sociales inférieures.

conséquent, on ne peut pas s'attendre à ce qu'elle soit connotée aussi positivement que le luxembourgeois, la langue nationale des Luxembourgeois de souche. De plus, il faut distinguer les deux fonctions fondamentalement différentes du français au Luxembourg. Son rôle en tant que langue de l'enseignement et de l'élite de la société est généralement toujours apprécié et lui permet de bénéficier d'un grand prestige, mais son rôle en tant que moyen de communication avec les *frontaliers* et les immigrés est bien plus nuancé. Si les Luxembourgeois de souche s'efforcent de parler un français conforme au *bon usage*, un grand nombre d'immigrés romanophones ne visent toutefois pas la norme de Paris.

Le français courant s'est formé au cours des cinquante dernières années au Luxembourg. Les attitudes de nombreux Luxembourgeois de souche à l'égard de cette variété, nouvelle dans la configuration linguistique du Luxembourg, sont négatives. Il est possible qu'elles s'expliquent par un manque de convergence, selon les termes de Garrett (2010), de la part des immigrés. Les explications des informateurs, qui forment la base du corpus de la présente étude, laissent clairement transparaître que le rejet des immigrés est projeté sur la langue qu'ils utilisent, le français courant, langue qui s'est répandue dans le pays en premier lieu à travers eux.

- 155** Dans le cas des *frontaliers*, comme le français est généralement leur langue première et qu'ils le parlent donc de manière conforme à la norme, ce n'est pas leur français en lui-même que les Luxembourgeois rejettent. L'attitude négative qu'ils adoptent à l'égard de la langue française est en réalité l'expression d'une crainte, celle que les frontaliers, qui se rendent chaque jour en si grand nombre au Grand-Duché, ne mettent en péril l'identité luxembourgeoise. En effet, leur présence a sensiblement fait augmenter l'usage du français au quotidien au Luxembourg.

Le message qui ressort à plusieurs reprises des explications des informateurs donne matière à réflexion : les attitudes négatives à l'égard du français, qui sont souvent le résultat d'échecs personnels au cours de français, mènent à des actes concrets chez les personnes concernées dans la mesure où elles évitent le plus possible d'utiliser cette langue ou s'interdisent même de la parler au quotidien parce qu'elles sont convaincues de ne pas en être capables. Dans ce contexte, il

faut réclamer à nouveau un enseignement précoce du français dans les écoles générales au Luxembourg, qui suivrait par ailleurs d'autres objectifs et qui serait soumis à d'autres prescriptions.



Citations en langue source

Les citations qui ont été traduites à partir de l'allemand et de l'italien sont reprises ci-dessous et classées par ordre chronologique d'apparition dans la traduction.

p. 52

„Je weiter sich der Durchschnittsluxemburger aus seinem engeren Familien- und Freundeskreis entfernt, je stärker er also am gesellschaftlichen Leben teilnimmt, desto häufiger wird er mit der Notwendigkeit, seine diversifizierten Sprachkenntnisse einzusetzen, konfrontiert. Dies bedeutet aber nicht, daß das Lëtzebuergesche an sich thematischen Beschränkungen oder sozialen Stigmatisierungen unterworfen wäre, ganz im Gegenteil.“

p. 52, note de bas de page n° 2

„Von allen Luxemburgern wird erwartet, die luxemburgische, deutsche und französische Sprache sprechen und schreiben zu können. Das ist eine außergewöhnliche kulturelle Bereicherung, in der die Luxemburger eine wichtige Komponente ihrer nationalen Identität sehen. Leider erschwert diese Sprachensituation heute den zahlreichen Ausländern, die im Land leben und arbeiten, sich politisch-kulturell zu engagieren und zu integrieren.“

p. 54

„ab 1815 als Großherzogtum persönlicher Besitz des Königs der Niederlande (Wilhelm I.), wobei die Hauptstadt Luxemburg Bundesfestung mit preußischer Besatzung wurde.“

p. 55

„Französisch und Hochdeutsch bleiben als die in der Verfassung von 1848 festgelegten Amtssprachen mit ihren Funktionen der schriftlichen

und öffentlichen Kommunikation bestehen; auch das Französische behält seinen Charakter als Prestigesprache.“

p. 55

„Der beabsichtigte Kauf Luxemburgs durch den französischen Kaiser Napoleon III. führte 1867 zur Luxemburger Krise zwischen Frankreich und Preußen, die im 2. Londoner Vertrag beigelegt wurde: Souverän bleibt der niederländische König, die Preußen zogen jedoch ab, die Festung wurde geschleift und Luxemburg für neutral erklärt.“

p. 55, note de bas de page n° 3

„Da die preußische Festungsbesatzung durchweg protestantisch ist, wird sie als Fremdkörper in einem katholischen Land empfunden.“

p. 56

„Trotz der engen wirtschaftlichen Bande blieb vor allem das Misstrauen gegenüber dem übermächtigen Reiche Bismarcks wach. Das Großbürgertum tätigt zwar seine Geschäfte mit Deutschland, bleibt aber geistig und kulturell nach Frankreich ausgerichtet. Auch im Volke gelten die Sympathien vor allem dem westlichen Nachbarn. Während die jungen Burschen ihren ‚Tour de France‘ machen, und sich als Handwerksgesellen oder Dienstboten verdingen, lernen viele junge Mädchen als Haushaltshilfen und Kammerzofen die französische Sprache und französische Lebensart kennen. Dadurch geht die preußisch-deutsche Rechnung nicht auf. Die ausgesprochene Frankophilie der Luxemburger verhindert, daß Luxemburg eines Tages dem wirtschaftlich so einflußreichen Deutschland wie eine reife Frucht in den Schoß fallen könnte.“

p. 59

„1839 durch den Londoner Vertrag geteilt [...], bis 1890 weiterhin von niederländischen Königen, anschließend von eigener Dynastie Nassau-Weilburg regiert und (mit Unterbrechungen 1914 bis 1918 und 1940 bis 1945 durch deutsche Besetzungen) selbständig.“

p. 59

„Angesichts der akuten Bedrohung durch Nazideutschland erstarkten Patriotismus und Sprachpatriotismus. In den 1939 organisierten Jahrhundertfeiern wurde eine mythologisierte Nationalgeschichte in unzähligen, selbst in kleinsten Ortschaften stattfindenden Festumzügen inszeniert und noch bis heute gilt das Datum von 1839, das eigentlich für empfindlichen territorialen Verlust und die Restauration der Herrschaft des niederländischen Königs steht, bei vielen Luxemburgern und auch in Übersichtsartikeln [sic!] zur Sprachgeschichte als Datum der Unabhängigkeit.“

p. 61

„In den seltenen Fällen, in denen Deutsch sprechsprachlich [...] überhaupt verwendet wird, erfolgt dies auf den ausschließlichen Rückgriff auf Hochdeutsch/Schriftdeutsch/Standarddeutsch. Zwar bleibt dabei die sprechsprachliche Realisierung meist etwas hinter der standardsprachlichen Norm zurück, ausschlaggebend ist jedoch die subjektive Intention des Sprechers (Berg 1993: 101).“

p. 61

„Die neuen Medien und ihr primär konzeptionell-mündlicher Charakter können also dazu dienen, breiteren Bevölkerungsschichten den Zugang zur luxemburgischen Textproduktion und -rezeption zu eröffnen, wodurch es dann auch zu einer generellen Stärkung des Luxemburgischen als Schriftsprache kommen kann.“

p. 61

„nahezu fehlerfreie Orthographie“

p. 62

„Die Autoren und Übersetzer testen hier die Leistungsfähigkeit des Luxemburgischen als Fachsprache und leisten damit wertvolle Arbeit am Sprachausbau.“

p. 62

„Der Ausbau der Luxemburger Sprache erfolgte tendenziell gegen die Eliten und wurde hauptsächlich von gebildeten Mittelschichten, besonders auch von Grundschullehrern getragen, ohne dass dieser Prozess von einer expliziten Sprachenpolitik begleitet worden wäre.“

p. 63

„Angesichts der realen wirtschaftlichen und gesellschaftlichen Herausforderungen bedarf es einer offensiven Sprachenpolitik, die eine Antwort auf die doppelte Frage liefert: Wie kann man die traditionelle Mehrsprachigkeit weiter erhalten und ausbauen und gleichzeitig der Luxemburger Sprache den Platz sichern, der ihr in einem Europa zukommt, das die kleinen Sprachen fördern will, sogar wenn sie nicht National- sondern ‚nur‘ Regionalsprachen sind?“

p. 63, note de bas de page n° 5

„Die Gleichsetzung von Volk und Sprache, die den deutsch-nationalen Diskurs seit Beginn des 19. Jahrhunderts prägt, muss als Legitimation für die Annexionsgelüste herhalten und führt gar in den 1920er Jahren mit der Westforschung zur Konstituierung einer neuen, interdisziplinären Wissenschaft, die die Rückeroberung der westlichen Marken legitimieren soll.“

p. 66

„Die Fragen wurden nahezu geschlossen getreu der rasch ausgegebenen Parole ‚driemol lëtzebuergesch‘ beantwortet [...]“

p. 67

„[...] [D]ie *Résistance* artikulierte sich mündlich wie schriftlich ganz selbstverständlich auf Lëtzebuergesch.“

p. 67

„Die bösen Erfahrungen der Besetzungszeit 1940-1944 haben uns gelehrt, daß eine eigene Sprache gegenüber den Machtansprüchen fremder Gewaltmenschen, die sich mit dem Mäntelchen der

Gesetzmäßigkeit umkleiden, eine feste Burg sein kann. Wir wurden hauptsächlich zu Deutschen gestempelt, weil unsere Sprache deutsch sein soll. Einem Usurpator fehlt es nie an Vorwänden; andere Mittel hätten wohl auch dem bösen Zweck genügt. Das Holländische hat sich längstens aus einem Zweig des Niederdeutschen zum eigenen Baum ausgewachsen, und das kam dem Lande zugute, denn aus der Sprache konnte der Feind keine Rute schneiden, mit der er die Holländer in die deutsche Volksgemeinschaft hätte hineinpeitschen können.“

p. 68

„doppelte[n] Kriegsende“

p. 68

„Vorbereitet von Bombardements durch alliierte Kampfflugzeuge, die nicht nur Eisenbahnanlagen und kriegswichtige Industrien, sondern auch Wohngebiete trafen, erreichte die 5. Panzerdivision der 12. US-Armee am 9. September 1944 die Luxemburger Grenze und zog am 10. September in die Hauptstadt ein. Drei Tage später waren 90% des Territoriums befreit. Wegen Versorgungsengpässen und aus taktischen Gründen rückte die US-Armee nicht in die Grenztäler zu Deutschland vor. [...] [D]ie deutsche Wehrmacht setzte am 16. Dezember 1944 zur Rundstedt-Offensive an [...] und [besetzte] den gesamten Norden des Landes ab Echternach erneut [...]. War das Land bis dahin weitgehend von eigentlichen Kriegshandlungen und -schäden verschont geblieben, führten die erbitterten Kämpfe zwischen der 3. US-Armee unter General Patton und den Wehrmachtseinheiten Ende 1944 zu erheblichen Zerstörungen im Ösling. Erst am 22. Februar 1945 war das Territorium definitiv befreit. Am 14. April 1945 kehrte auch Großherzogin Charlotte aus dem Exil zurück.“

p. 68

„In der Verfassungsänderung vom 6. Mai 1948 wird der Artikel, der das Gleichgewicht zwischen Französisch und Deutsch garantierte, nach hundert Jahren aufgehoben [...].“

p. 68-69

„Auch das Französische war keine wirkliche Lösung: Eine relativ problemlose, für alle Alltagssituationen ausreichende Beherrschung dieser schwierigen Sprache durch alle Kreise der Bevölkerung war natürlich illusorisch, so daß eine allzu starke Forcierung der Rolle des Französischen einen Keil zwischen gebildete und weniger gebildete Luxemburger getrieben hätte, was niemand wollen konnte.“

p. 71

„Im öffentlichen Leben ist Luxemburgisch wegen der hohen Zahl der Grenzpendler, die weniger multilingual als die Wohnbevölkerung sind, weniger präsent. [...] Auch wenn Luxemburgisch eine kleine Sprache ist, so ist sie keineswegs bedroht. Die Zahl ihrer Sprecher nimmt zu und ihr Ausbau zur Vollsprache besonders auch im schriftsprachlichen Bereich schreitet voran.“

p. 72

„Während man beim Französischen eine möglichst ‚unauffällige‘, das heißt wenig vom Pariser Modell abweichende Sprachform anstrebt, das höchste Ziel also darin besteht, nicht mehr als Luxemburger ‚aufzufallen‘, ist beim Deutschen vielmehr besonders attraktiv, sich durch Verwendung vieler französischer und luxemburgischer Elemente vom Durchschnittsdeutsch abzuheben und Eigenständigkeit deutlich zu machen.“

p. 72, note de bas de page n° 11

„auch in Luxemburg ein bestbekanntes Phänomen.“

p. 72-73

„Infolge des geringeren Anpassungsdrucks führt der Zweitspracherwerb in den allermeisten Fällen nicht zu dem selben Ergebnis vollständiger Sprachbeherrschung wie es im Erstspracherwerb der Fall ist.“

p. 73

„Ein Unbekannter wird einen in Brüssel selten auf Niederländisch ansprechen, wenn er etwas Französisch kann.“

p. 75-76

„In Luxemburg [wird] Deutsch eindeutig als Fremdsprache empfunden, als die Sprache des großen deutschen Nachbarn, zu dem auch die jungen Generationen noch ein sehr ambivalentes Verhältnis haben. Je niedriger der Bildungsgrad desto größer bei Luxemburgern die Wahrscheinlichkeit über die Medien (Fernsehen, Bild-Zeitung) an der deutschen (Populär-) Kultur teilzunehmen, ohne dafür im gleichen Masse [sic!] die traditionellen antideutschen Gefühle abzulegen. [...] Deutsch [steht] mit dem Französischen in einem Konkurrenzverhältnis und zwischen beiden gibt es eine klare funktionale Trennung und ein eindeutiges Prestigegefälle: das Französische wird für formelle, juristische und kulturelle Texte verwendet und das Deutsche für Gebrauchstexte. [...] Deutsch wird von den Luxemburgern nicht nur als altmodischste, hässlichste und grobschlächtigste der vier Sprachen [Luxemburgisch, Französisch, Deutsch und Englisch] angesehen, auf einer Zehner-Skala von nützlich bis überflüssig schneidet es auch am schlechtesten ab: [...] Am nützlichsten seien Französisch und Englisch mit je 1,7; gefolgt von Luxemburgisch (2,1) und Deutsch (2,5). Auf einer Skala von schön (1) bis hässlich (10) bekommen die vier Sprachen folgende Bewertung: Französisch wurde von 1044 befragten Luxemburger [sic!] als die schönste Sprache (Mittelwert 2,1) angesehen, gefolgt von Luxemburgisch (2,5) und Englisch (2,8). Deutsch schnitt am schlechtesten ab (mit einem Mittelwert von 4), dabei fällt auf, dass mit zunehmender Schulbildung Deutsch als hässlicher empfunden wird (Primärschulabschluss 3,1; universitärer Abschluss 4,4). Lehrer (mit 4,7) haben ein besonders schlechtes Bild vom Deutschen.“

p. 76

„In seiner Außendarstellung benutzt der Luxemburger Staat, der Mitglied der Gemeinschaft der französischsprachigen Staaten ist und regelmäßig an deren Gipfeln teilnimmt, französisch. Deutsch wird nur im bilateralen Verkehr mit deutschsprachigen Staaten gebraucht. Ausdruck der ambivalenten Beziehung zur deutschen Sprache ist die indifferente Haltung des Erziehungsministeriums gegenüber der deutschen Rechtschreibreform. Es hat sich als nicht zuständig für eine Mitarbeit an der zwischenstaatlichen Kommission erklärt und die Wiener Absichtserklärung von 1996, anders zum Beispiel als der weniger betroffene belgische Nachbar, der allerdings eine offizielle deutsche Sprachminderheit hat, nicht unterschrieben, weil, so die zuständige Ministerin, [Luxemburg] nicht deutschsprachig sei. [Question 459 (3.7.96) concernant l'introduction de la réforme de l'orthographe. Von den vier parlamentarischen Anfragen zu diesem Thema waren drei auf Französisch formuliert.] Dass Deutsch faktisch eine Amtssprache ist, fällt ihr als Argument nicht ein. Dass es Unterrichtssprache ist, reicht ihr zur Teilnahme am Reformprozess nicht aus. [Das Ministerium wird nur einen Rundbrief (circulaire ministérielle du 20.3.1997) an die Schulen schicken, um die Modalitäten der ‚selbstverständlichen‘ Übernahme der Reform zu regeln.].“

p. 77-78

„Im Zuge der von einem verbrecherischen Regime zu verantwortenden Welle der Deutschfeindlichkeit, die auch zwei, drei Jahrzehnte nach Kriegsende immer noch nicht ganz verebbt ist, wird die Position des Hochdeutschen geschwächt, einmal zugunsten des Französischen, zum anderen zugunsten der Mundart, in der man nun gerne eine eigenständige ‚Sprache‘ erblickt. Seit 1944 ist im Parlament bis heute kein hochdeutsches Wort mehr gesprochen worden.“

p. 78

„In der Zwischenzeit, nach den durch zwei deutsche Besatzungen in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts hervorgerufenen Leiden wurde das Deutsche aus den politischen Diskussionen verbannt, die nun meistens auf luxemburgisch geführt werden, und zwar unter Führung des Kammerpräsidenten, der sich der Form halber des Französischen bedient. [...] Unmittelbar nach dem Krieg erlebte man einen spektakulären Aufschwung des Luxemburgischen im öffentlichen Gebrauch. Das war eine ganz natürliche Reaktion auf vier Jahre stupider linguistischer Tyrannei, während der sogar der Gebrauch des luxemburgischen Standardgrußes ‚bonjour‘ untersagt war.“

p. 78

„Das Deutsche wurde – bedingt durch die politischen Ereignisse – im 20. Jahrhundert stark geschwächt und ist für gewisse Bereiche tabu. So wird für Strassen- [sic!] und Firmenschilder, Wegweiser, Briefköpfe und ähnliches unter keinen Umständen die deutsche Sprache benützt [sic!], schon allein um keine sichtbaren Verbindungen zum deutschen Sprachraum aufzuweisen.“

p. 78-79

„kein Bewusstsein für die Existenz eines ‚luxemburgischen Deutsch‘ [gibt], selbst systematische Abweichungen vom Standard werden nur als Fehler und nicht als eine besondere nationale Varietät aufgefasst.“

p. 79

„Der Terminus Diglossie ist noch immer umstritten, dennoch wird er ständig, wenn auch mit unterschiedlichen Definitionen, verwendet.“

p. 79-80

„Das Konzept Fishmans [...] wird einer Revision unterzogen, denn der Bilingualismus des Individuums wird unterteilt in eine (möglichst) bilinguale Kompetenz, von der ein (funktionaler) diglossischer

Gebrauch gemacht wird [...]. Dieser Annahme liegt die Auffassung zugrunde, dass die (oft widersprüchlichen bzw. überdeterminierten) Sprachgebrauchsnormen einer Gesellschaft zwar in jeder konkreten Situation präsent sind, dass jedoch das jeweils unterschiedliche Gewicht der spezifischen Variablen (beteiligte Personen, Kommunikationsformen und -fähigkeiten, Ideologien, Themen, usw.) zu im Einzelnen unterschiedlichen Strategien jedes Sprechers führt. Aus diesen individuellen Verhaltensweisen lassen sich kollektive Interferenzerscheinungen erklären, bewusste ebenso wie unbewusste. Gewöhnlich [sic!] wird der Konflikt von den Betroffenen geleugnet und lässt sich nur auf indirekte Weise feststellen, da die dominierte Sprache von den Sprechern zugleich ab- und mythisch überbewertet wird.“

p. 80

„Es wird gewöhnlich nicht besonders zwischen Di- und Polyglossie unterschieden, da Polyglossie hier nur als eine komplexere Situation mit mehr Variablen verstanden wird, deren Probleme sich jedoch grundsätzlich nicht von denen der Diglossie unterscheiden.“

p. 83

„Je größer die Unsicherheiten im orthographischen Bereich, desto geringer die Bereitschaft (besonders auf nicht-privater Ebene) zu verschriftlichen. Für das Luxemburgische wird dies besonders greifbar, vor allem in der heutigen, multilingualen Umgebung mit den streng kodifizierten Schriftsprachen Französisch und Deutsch.“

p. 83

„Obwohl es nicht in der Schule unterrichtet wird, nimmt der schriftsprachliche Gebrauch des Luxemburgischen zu. Auch in der Privatkorrespondenz und dies besonders bei jüngeren und gebildeten Luxemburgern, während weniger gebildete deutsch bevorzugen. Die Lehrer nehmen eine Vorreiterstellung ein und schreiben heute in der Primärschule auch ihre

Mitteilungen an Eltern auf luxemburgisch und, wenn zweisprachig, dann immer mehr luxemburgisch-französisch.“

p. 83

„Die Engermann-Weltersche Rechtschreibung blieb sozusagen auf halbem Wege zwischen einer wirklich eigenständigen Orthographiereform und einer deutschen Dialektschreibung stehen: Auf einer Seite gab es Ansätze zu unverwechselbaren Phonemwiedergaben, die nicht in deutscher Tradition standen, auf der anderen Seite war aber das ganze System am Deutschen ausgerichtet - so sehr, daß die Kenntnis der deutschen Orthographie absolute Voraussetzung für die Anwendung der Engermann-Welterschen Rechtschreibung war (Kramer 1995: 398).“

p. 84

„Eben diese Ausrichtung am Deutschen war es aber, die nach den traumatischen Ereignissen des Zweiten Weltkrieges die Erstellung einer ganz neuen Orthographie unumgänglich zu machen schien. Der Unterrichtsminister Nicolas Margue erteilte dem Phonetiker Jean Feltes den Auftrag, eine völlig eigenständige Orthographie, die sich weder am Französischen noch am Deutschen orientiert, zu erarbeiten. Die ‚Lezebuurjer Ortografi‘ erblickte 1946 das Licht der Welt. [...] Sie [war] auch gut durchdacht und gab in der Tat die phonologischen Eigenarten des Lëtzebuergeschen zuverlässig und konsequent wieder.“

p. 84

„Ein direkt nach dem Krieg unternommener Versuch, das Lëtzebuergesche bei völliger Abkopplung vom deutschen Schreibsystem zu einer ganz und gar eigenständigen Sprache zu machen (Margues-Feltes-Orthographie) scheiterte schließlich an mangelnder Akzeptanz durch die Bevölkerung, die nicht bereit war, komplizierte Regeln zur Schreibung eines Idioms zu lernen, das man letztlich doch nicht als gleichwertig neben dem Deutschen und Französischen ansah. Nach dem Mißerfolg kehrte man zur alten

Regelung zurück, das Lëtzebuergesche in einer an die deutsche Orthographie angelehnten Weise zu schreiben.“

p. 84-85

„Die Abkehr vom bisher geübten Umgang mit der sprachlichen Situation hin zu einer stärker national, das heißt Luxemburgisch orientierten Sprachpolitik würde nicht zuletzt aus handfesten wirtschaftlichen Motiven auf großen Widerstand von seiten [sic!] der Bevölkerung stoßen.“

p. 85

„Das öffentliche Interesse an lëtzebuergeschen Normproblemen erschöpft sich nahezu ausschließlich im orthographischen Bereich. Es gibt immerhin eine ‚Luxemburger Grammatik in volkstümlichem Abriß‘ (Bruch 1973), die freilich vom Autor nur deskriptiv, nicht normativ beabsichtigt war.“

p. 86

„Dafür gibt es zwei Hauptgründe, einen inneren, die fehlende Wortschatzfestlegung, und einen äußeren, die Furcht vor sprachlicher Ghettoisierung“

p. 86

„Ein hilfreiches französisches oder deutsches Wort ist immer zur Stelle, und auf welche Möglichkeit die Wahl fällt, hängt von sozio- und pragmalinguistischen Umständen ab, nicht aber von sprachstrukturellen Gegebenheiten.“

p. 86

„Die Geschichte des Hineinwachsens des Lëtzebuergeschen in den Status einer Nationalsprache ohne nennenswerte Konflikte mit den traditionellen Öffentlichkeitssprachen Französisch und Deutsch zeigt, daß unter bestimmten Umständen gerade das Fehlen einer klaren Normierung die Position einer Sprache stärken kann. Solange das Lëtzebuergesche prinzipiell nur die mündliche Alltagssprache ist, die man

ausnahmsweise auch schriftlich gebrauchen kann, aber nie verwenden muß, und solange die Regeln für diese schriftliche Ebene so liberal sind, dass der Vorwurf des normwidrigen Sprachgebrauchs kaum erhoben werden kann, solange wird es nicht zu einem Sprachenkonflikt im Großherzogtum kommen - und solange wird die Position des Lëtzebuergesch gesichert sein.“

p. 88

„realitätsfern“

p. 90

„Beruflicher wie amtlicher Schriftverkehr bedienen sich in den seltensten Fällen des Lëtzebuergesch, sondern überwiegend des Französischen oder, weniger häufig und vom Adressaten abhängig, des Deutschen.“

p. 90

„Diese Dreisprachigkeit wird von den Betroffenen als quasi konfliktfrei empfunden beziehungsweise einem Beobachter von außerhalb so dargestellt.“

p. 90

„Luxemburg könnte ein einsprachiges Land sein, wenn es wollte; die linguistische Voraussetzung, relative sprachliche Homogenität, wäre gegeben. Die Folge wäre allerdings ein völliger Verlust der Weltoffenheit und ein Gefangensein im Käfig der Kleinstsprache Lëtzebuergesch, schließlich und endlich ein Bruch mit allen Traditionen des Landes. So ist es verständlich, daß niemand zu diesem Schritt bereit ist; das Land ist dreisprachig, weil seine Bürger die Dreisprachigkeit wollen, weil sie bereit sind, das Opfer zu bringen, das der Erwerb zweier fremder Sprachen mit sich bringt. Jedes luxemburgische Kind ist einsprachig, jeder luxemburgische Erwachsene dreisprachig [...].“

p. 91

„Ihr größtes Verdienst [der *Actioun Lëtzebuergesch*] ist es , das Sprachengesetz von 1984, die wichtigste sprachpolitische Maßnahme der Luxemburger Geschichte überhaupt, durchgesetzt zu haben, gegen den Widerstand all jener, hauptsächlich unter den Gebildeten, die die langsam gewachsene Mehrsprachigkeit als eine natürliche Selbstverständlichkeit verstanden, die keiner weiteren sprachpolitischen Maßnahmen bedurfte.“

p. 91

„Die allgemeine Aufwertung des Luxemburgischen durch Normierung und Grammatikalisierung stößt auf den Widerstand jener Bildungsbürger, für die diese Änderung ‚nicht denkbar‘ ist, weil sie eine Abwertung des von ihnen erworbenen sprachlichen Kapitals beinhaltet.“

p. 92

„Questa complicazione è generalmente accettata senza particolari problemi, né esistono spinte ad una normalizzazione della toponomastica in alcun senso.“

p. 93

„Primat der Ausschließlichkeit des Französischen“

p. 95

„Manchmal liest man: ‚der Luxemburger Trilingualismus in seiner Eigenheit sei die eigentliche Muttersprache des Luxemburgers‘ [...]. Diese Formulierung greift zu kurz, weil sie die unterschiedlichen Grade der Beherrschung der drei Sprachen sowie die divergierenden Einstellungen zur Mehrsprachigkeit in den verschiedenen gesellschaftlichen Milieus übersieht. Sie beschreibt jedoch eine Norm, die von den Eliten realisiert wird und von daher ließe sich zusammenfassen: Die Dreisprachigkeit, besser noch die

Mehrsprachigkeit, stellt die ‚eigentliche Muttersprache‘ der Luxemburger Eliten dar.“

p. 97

„vor allem gelesen und ‚ferngesehen‘“

p. 101

„Wenn man von schulischen Situationen und dem Gerichtswesen [...] absieht, beschränkt der mündliche Gebrauch des Französischen sich heute praktisch auf den Umgang mit sprachlich nicht integrierten Ausländern. Weil deren Präsenz in der Arbeitswelt, besonders in Handel und Gaststättengewerbe, allerdings stark zugenommen hat [...], kommt es zu einer Banalisierung des Französischsprechens. Da jedoch dessen Beherrschung für Luxemburger eindeutig mit dem Bildungsniveau und der sozialen Stellung korreliert, wird für manchen von ihnen der Kauf eines *Croissant* zum sozialen Offenbarungseid: Man könnte durchaus mit der Bedienung kommunizieren, aber man schämt sich vor den eigenen Landsleuten in der Warteschlange [...].“

p. 101

„Die Unbefangenheit, mit der viele Luxemburger die deutsche Sprache behandeln, steht dabei im Kontrast zur verkrampten Überkorrektheit im Umgang mit der französischen Sprache.“

p. 104

„Krankenpfleger und andere Angestellte des Gesundheitssektors werden mit einer schwammigen Formulierung verpflichtet, ‚sich die zum Ausüben des Berufes notwendigen sprachlichen Kenntnisse anzueignen‘.“



Commentaires de traduction

1. Introduction

Les commentaires de traduction ont pour vocation de compléter la traduction. Ils permettent d'éclaircir la stratégie du traducteur et d'expliquer ses choix de traduction, c'est-à-dire d'indiquer au lecteur les solutions qu'il a adoptées en fonction des défis rencontrés.

Après une brève présentation de l'auteur, nous déterminerons les caractéristiques générales du texte source. Ces dernières définissent en partie celles du texte cible et ont un impact direct sur la traduction. Ensuite, nous aborderons la question de la recherche documentaire, qui est primordiale dans un texte de nature scientifique. Nous traiterons également certains aspects de la traduction de l'allemand vers le français qui ont constitué une difficulté particulière dans le cadre de ce mémoire. Enfin, nous nous pencherons sur les points d'attention plus spécifiques liés au texte source.

2. Commentaires généraux

Comme le souligne Scarpa (2010), la première tâche d'un traducteur face à un texte à traduire est d'établir une « macrostratégie de traduction » (2010 : 131). Selon cet auteur, « les facteurs extratextuels sont identifiés avant la lecture du texte, c'est-à-dire à l'étape que nous appelons, dans le présent ouvrage, la première étape préparatoire de la traduction » (Scarpa 2010 :131).

Comme nous l'avons appris au cours de nos études, la première étape d'une traduction consiste en effet à isoler les caractéristiques du texte source et celles du texte cible, puisque ces dernières ont une influence directe sur les choix de traduction, et plus particulièrement sur le registre, les choix terminologiques et le style de la traduction.

La première partie de ce chapitre sera consacrée à une mise en contexte présentant l'auteur et les caractéristiques de l'ouvrage traduit, *Französisch in Luxemburg* (2014). Ensuite, il sera question des recherches documentaires effectuées et, enfin, nous décrirons les deux enjeux principaux liés à la traduction de l'allemand vers le français.

2.1. Mise en contexte de l'ouvrage traduit

2.1.1. L'auteur

Dans une traduction, on retrouve plusieurs intervenants. L'un d'entre eux est l'auteur du texte source : Christian Timm. Ni la maison d'édition Narr-Verlag, ni la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université du Luxembourg n'ont été en mesure de nous mettre en contact avec ce dernier. De plus, nous n'avons pas pu rassembler beaucoup de renseignements à son sujet, particulièrement en raison de la loi sur la protection des données. Les informations indiquées ci-dessous nous ont été communiquées par Sabine Ehrhart, une ancienne collègue de C. Timm à l'Université du Luxembourg.

C. Timm est un linguiste allemand, âgé d'une cinquantaine d'années et originaire de la région du Rhin, qui a enseigné à l'Université d'Aix-la-Chapelle et à l'Université de Mannheim. Il a également travaillé à l'Université du Luxembourg en tant qu'enseignant vacataire entre 2009 et 2011, époque à laquelle il a rassemblé les témoignages des informateurs mentionnés à plusieurs reprises dans les chapitres traduits et qui forment le corpus sur lequel il a fondé son analyse (Timm 2014 : 13). Le livre indique également que C. Timm est l'auteur d'un autre livre publié aux éditions Narr-Verlag intitulé *Europäischer Strukturalismus in der spanischen Grammatikographie* (2010).

Ces quelques informations nous permettent de conclure que C. Timm a connu personnellement la réalité linguistique du Luxembourg. Par son statut de professeur dans plusieurs universités, par le poste qu'il a occupé à l'Université du Luxembourg et par le fait qu'il a utilisé un corpus, nous pouvons également déterminer qu'il est docteur et que son livre s'inscrit dans une démarche scientifique.

2.1.2. Caractéristiques du texte source et du texte cible

Les facteurs extratextuels mentionnés par Scarpa (2010) sont toutes les informations que l'on peut rassembler sur le texte source avant même d'en entamer la lecture et qui peuvent influencer la traduction. Ils comprennent, par

exemple, le public ciblé par l'auteur du texte source. Ce dernier a un impact notamment sur les choix terminologiques de l'auteur.

Les caractéristiques utilisées dans le cas présent pour décrire le texte source et le texte cible sont issues du modèle suggéré par Munday (2016 : 307).

2.1.2.1. Le texte source

Si l'on considère les caractéristiques évoquées par Munday (2016) :

Auteur (nom et/ou fonction)	Christian Timm, professeur
Variété linguistique	Allemand standard (Allemagne)
Genre ou type de texte	Scientifique, légèrement vulgarisé
Format de publication	Livre
Date de publication	2014
Titre du texte	<i>Französisch in Luxemburg</i>
Longueur	313 pages
Format, police, éléments graphiques	Texte continu Arial 12 ²⁸ Interligne 1,5 Deux graphiques
Public cible	Public scientifique possédant des notions de linguistique
Lieu de publication	Tübingue, Allemagne

Figure 1 - Caractéristiques du texte source

Le livre est de nature scientifique, comme en témoigne notamment la collection dans laquelle il a été publié (« Tübinger Beiträge zur Linguistik »). Il fait référence à des notions de linguistique et porte sur la question des usages linguistiques au Luxembourg, ce qui présuppose des connaissances dans ce domaine chez le public visé. Les chapitres concernés par la traduction sont toutefois légèrement vulgarisés.

²⁸ Les informations données pour ce critère concernent les extraits traduits dans le cadre du mémoire, qui ont été modifiés pour correspondre aux consignes du travail de fin d'études. Les renseignements relatifs à la mise en forme exacte du livre ne sont pas connus.

Le livre compte 313 pages, mais seuls les chapitres 1 et 4 (amputé de la section 4.1) ont été retenus pour la traduction, ce qui correspond à 53 pages de texte source selon le format papier et à 61 pages selon le format électronique remodelé selon les exigences du mémoire.

2.1.2.2. Le texte cible

L'ensemble des caractéristiques du texte cible constituent le « mandat de traduction » (Scarpa 2010 : 165). En l'absence d'un donneur d'ouvrage, les caractéristiques du texte cible ont été déterminées à partir de celles du texte source et des consignes à suivre dans le cadre du mémoire.

Si on considère les caractéristiques de Munday (2016) :

Variété linguistique	Français standard (France)
Genre ou type de texte	Scientifique, légèrement vulgarisé
Longueur	60 pages
Notes du traducteur	Autorisées
Format, police, éléments graphiques	Texte continu Arial 12 Interligne 1,5 Deux graphiques
Format de publication	Document pdf
Public cible	Public scientifique possédant des notions de linguistique
Date de publication	17 août 2020
Lieu de publication	Louvain-la-Neuve, Belgique

Figure 2 - Caractéristiques du texte cible

Le public cible de cette traduction est identique à celui du texte source. Il s'agit d'un public s'inscrivant dans un cadre scientifique, un domaine où la compréhension de l'information prime (Stolze 2013 : 162). Dans ce contexte, nous avons choisi de traduire vers le français standard de France, la variété linguistique qui est la moins marquée culturellement (Timm 2014 : 32), malgré l'environnement universitaire belge du mémoire.

La particularité de la longueur du texte cible (qui est plus court que le texte source) sera abordée au point 3.1.1. La longueur de la traduction étant à ce stade connue, nous avons indiqué le nombre exact de pages traduites (60 pages).

Nous avons choisi de traduire les chapitres 1 et 4 (sans traduire le point 4.1 intitulé « Entstehung und Herausbildung der Einstellungen der Luxemburger den drei offiziellen Sprachen gegenüber ») afin de nous concentrer sur l'histoire du Luxembourg, sur l'évolution de ses usages linguistiques et sur les attitudes que l'on y retrouve par rapport à la langue française. De cette manière, l'introduction, qui porte sur l'histoire de la province belge du Luxembourg (plus particulièrement du pays d'Arlon) et sur l'évolution des usages linguistiques sur ce territoire vient compléter le point de vue apporté par le livre : d'un côté, nous analysons l'évolution du luxembourgeois dans le pays d'Arlon, et de l'autre, nous étudions l'évolution du français au Grand-Duché de Luxembourg.

La présentation du texte cible correspond aux indications fournies pour le mémoire. Bien que ce dernier n'ait pas pour vocation d'être officiellement publié, nous avons décidé de conserver le mot « publication » utilisé par Munday (2016) pour exprimer le format, la date et le lieu de remise du mémoire.

2.2. La recherche documentaire

Durieux (1988 : 24-25, 42) souligne l'importance de la recherche documentaire en amont et en parallèle de la traduction, puisqu'elle permet de se familiariser avec le sujet, avec la terminologie ainsi qu'avec les tournures de phrases utilisées dans le domaine du texte à traduire. La recherche documentaire peut prendre la forme de recherche générale dans des textes parallèles ou de recherche terminologique plus précise.

2.2.1. Les textes parallèles

Stolze (2013 : 90) précise par ailleurs que le traducteur n'appartient pas au public envisagé par l'auteur du texte source et qu'il est donc important pour le traducteur de se renseigner autant que nécessaire sur le sujet du texte source afin d'avoir les connaissances suffisantes pour le comprendre et donc le traduire. Elle rejoint ainsi les propos de Durieux (1988) en soulignant l'importance des textes parallèles.

Suivant la méthode acquise au cours de documentation (Maubille 2017), dispensé dans le cadre du master en traduction à l'UCLouvain, nous avons pu trouver et sélectionner des textes parallèles pertinents. Pour ce faire, nous avons consulté des articles d'encyclopédies électroniques (par exemple « Encyclopædia Universalis »), utilisé des moteurs de recherches sur l'internet pour trouver des articles scientifiques et de presse sur le sujet, parcouru des bases de données d'articles scientifiques disponibles via les bibliothèques de l'UCLouvain (par exemple « Cairn ») ou encore choisi des livres papier portant sur certains sujets évoqués dans le texte source.

Par exemple, nous avons consulté des livres portant sur l'histoire du Luxembourg (comme le chapitre « La séparation de 1839 » du livre *Combats pour la langue dans le pays d'Arlon aux XIX^e et XX^e siècles : une minorité oubliée ?* de Jean-Marie Triffaux) ou des articles journalistiques (comme l'article « Le Grand-Duché a 200 ans » (Armborst 2015), paru dans *Le Quotidien*, un journal luxembourgeois) afin de retrouver la terminologie adéquate pour les passages du texte source portant sur l'évolution de l'histoire du Luxembourg.

Dans le tableau suivant se trouve un exemple de terminologie qui a été tirée des textes parallèles mentionnés ci-dessus. Dans ces documents, certaines formulations apparaissaient de manière récurrente pour parler du statut accordé au Grand-Duché de Luxembourg en 1815 lors du Congrès de Vienne : celles « d'État distinct » et de « possession personnelle du roi des Pays-Bas ».

<i>Luxemburg erlangte darüber hinaus infolge des Wiener Kongresses die staatliche Unabhängigkeit in persönlichem Besitz des Königs der Niederlande, dem ausdrücklich auferlegt wurde, eine unabhängige Verwaltung zu gewährleisten. (p. 10 de l'annexe 1)</i>	<i>À la suite du Congrès de Vienne, le Luxembourg devient d'ailleurs un État distinct en devenant une possession personnelle du roi des Pays-Bas, à qui on enjoint explicitement de garantir au pays qu'il puisse s'administrer de manière indépendante. (p. 54 du mémoire)</i>
--	---

2.2.2. La recherche terminologique

Stolze (2013 : 256) souligne qu'un des problèmes principaux de la traduction technique consiste à établir une terminologie correcte. Les textes parallèles ont permis d'extraire une partie de la terminologie nécessaire à la traduction. Toutefois, il a fallu également effectuer des recherches terminologiques supplémentaires.

Certains lexèmes n'entraient pas dans le cadre de la recherche terminologique à proprement parler. Dans le cas des mots tirés du vocabulaire général, nous avons utilisé soit des dictionnaires bilingues (Leo.org, Langenscheidt, dict.cc), soit des dictionnaires unilingues (Duden).

Lorsque le vocabulaire était plus précis et propre à la linguistique, nous avons opté pour des moteurs de recherche afin de trouver d'autres textes parallèles. Enfin, nous avons également fait appel à des experts. Nous avons par exemple compilé un lexique de termes propres à la linguistique, pour lesquels la documentation en ligne était plus rare. Ce lexique, disponible à la page 157 du présent travail, a été validé par le professeur J. Darquennes, qui enseigne la linguistique allemande et la linguistique générale à l'Université de Namur (Université de Namur 2020). Les exemples ci-dessous illustrent l'emploi de termes validés par M. Darquennes dans le texte cible.

*Die originären Luxemburger lernen Luxemburgisch als **Erstsprache** und werden vor allem durch die Kindersendungen im deutschen Fernsehen sehr früh an die deutsche Sprache als **Zweitsprache** gewöhnt, die sie somit ungesteuert primär durch **mediale Rezeption** erwerben.*
(p. 10)

*La **langue première** apprise par les Luxembourgeois de souche est le luxembourgeois. Ces derniers sont habitués très tôt à l'allemand, leur **langue seconde**, au travers d'émissions pour enfants diffusées sur des chaînes allemandes. Ils acquièrent ainsi cette dernière librement, surtout **par le biais des médias**.* (p. 51)

Certains termes ont posé plus de difficultés que d'autres, notamment le mot « Mehrsprachigkeit ».

Mehrsprachigkeit

Les mots n'ont pas toujours d'équivalent dans toutes les langues, tout simplement car les langues ne découpent pas le monde de la même manière. Wilhelm von Humboldt, linguiste et philosophe prussien, a été le premier à déclarer, au XIX^e siècle, qu'une langue était une manière spécifique de percevoir le monde (Mueller-Vollmer et Messling 2016).

C'est ainsi que certains concepts existent dans une langue mais pas dans une autre. Dans certains cas, ils existent dans deux langues, mais sont exprimés de manière plus spécifique (hyponyme) ou, à l'inverse, de manière plus générale (hyperonyme). Stolze (2013 : 70) décrit les hyponymes comme possédant une caractéristique distinctive supplémentaire par rapport aux hyperonymes. Bien qu'elle évoque ce rapport hiérarchique de manière monolingue, il s'applique à notre traduction dans le cadre du passage de l'allemand au français. En effet, le mot « Mehrsprachigkeit » peut se traduire de différentes manières. En allemand, si l'on suit la stratégie de la traduction littérale, ce mot signifie « le fait de parler plusieurs langues » et peut s'appliquer aussi bien aux personnes qu'aux régions, aux pays, aux territoires de manière générale.

« Mehrsprachigkeit » peut se traduire en français par « plurilinguisme » ou « multilinguisme ». Si ces deux mots sont souvent utilisés de manière interchangeable, ils n'ont en réalité pas tout à fait la même signification. Le Conseil de l'Europe distingue le « multilinguisme » du « plurilinguisme » en indiquant que le premier désigne « la coexistence de langues différentes dans une société donnée », tandis que le second terme désigne la capacité d'un individu à parler plusieurs langues (Conseil de l'Europe 2001 : 11). Lors de la traduction, nous avons dû opter pour l'une ou l'autre solution selon le contexte. Lorsqu'il était question de la société, du territoire, nous avons traduit ce mot par « multilinguisme », et lorsqu'il était question de l'individu, nous avons traduit ce mot par « plurilinguisme ».

Dans l'exemple suivant, il est plus compliqué de déterminer s'il s'agit de l'un ou de l'autre contexte, puisque la phrase précédant celle où survient le mot « Mehrsprachigkeit » mentionne la maîtrise des langues du Luxembourg par la population locale :

[...], was einerseits daran liegt, dass gleich drei Sprachen auf einem relativ überschaubaren Territorium nebeneinander existieren, allgemein von der Bevölkerung beherrscht und mehr oder weniger aktiv verwendet werden. Andererseits ist die Mehrsprachigkeit nicht primär geographisch definiert wie es in Spanien, Italien, Belgien oder in der Schweiz der Fall ist, obwohl es auch hier offiziell zweisprachige Gebiete gibt, [...]. (p. 7)	D'une part, trois langues se côtoient au sein d'un territoire relativement peu étendu et, en général, la population maîtrise et utilise plus ou moins activement ces trois langues. D'autre part, le multilinguisme luxembourgeois n'est pas défini principalement de manière géographique, contrairement aux cas de l'Espagne, de l'Italie, de la Belgique ou de la Suisse, et ce, bien qu'il existe au Luxembourg aussi des zones officiellement bilingues, [...]. (p. 51)
--	--

Toutefois, la phrase dans laquelle apparaît « Mehrsprachigkeit » évoque le fait de définir ce terme selon un critère géographique. Il s'ensuit une comparaison avec d'autres pays où plusieurs langues se côtoient. Par conséquent, nous avons opté pour le mot se rapportant davantage à la société et au territoire, à savoir « multilinguisme ».

Le deuxième exemple, ci-dessous, a également posé problème. En effet, on parle plutôt de l'usage des langues de manière générale au Grand-Duché du Luxembourg, donc au sein de la société, ce qui porte à penser qu'il conviendrait plutôt d'utiliser le mot « multilinguisme ». Toutefois, les notions « d'éducation » et de « prestige » mentionnées dans la suite de la phrase nous portent à croire qu'il est plutôt question du fait de maîtriser plusieurs langues en tant qu'individu, c'est pourquoi nous avons opté, dans ce cas, pour « plurilinguisme ».

<i>Davis (1992: 142-143) zufolge waren das Französische und das Deutsche als ebenbürtig anzusehen, bis zum Jahre 1823 fungierte das Lateinische noch teilweise als Schriftsprache; zudem galt die Mehrsprachigkeit in Luxemburg seit jeher als Ausweis von Bildung, Prestige und Macht. (p. 9-10)</i>	<i>D'après Davis (1992 : 142-143), le français et l'allemand étaient à l'époque sur un pied d'égalité et jusqu'en 1823, le latin était encore en partie utilisé comme langue écrite. De plus, le plurilinguisme était depuis toujours une preuve d'éducation, de prestige et de pouvoir au Luxembourg. (p. 53-54)</i>
---	---

2.2.3. Les textes de référence

Dans certains cas, nous avons également dû rechercher des « textes de référence » : dans le cadre de ce mémoire, les textes de référence désignent les textes sur lesquels s'est fondé l'auteur du texte source pour étayer son propos. Ces derniers ont fait l'objet d'une recherche approfondie sur différents sites de recherche, dont certains ont été mentionnés plus haut (« Cairn » et moteurs de recherche internet, mais également « Google Scholar » et « Google Books »). Cette démarche a été utile pour les cas où le texte source était moins clair, comme le paragraphe portant sur les paramètres de Gilles (2011), que l'on retrouve aux pages 10 et 11 du texte cible. La lecture de l'article original a permis de mieux comprendre les critères évoqués par C. Timm, de les replacer dans un tableau et donc de les traduire de manière plus adaptée. Grâce à « Google Books », nous avons retrouvé l'article complet de Peter Gilles, « Mündlichkeit und Schriftlichkeit in der luxemburgischen Sprachengemeinschaft » (2011), paru dans le livre *Medien des Wissens: Interdisziplinäre Aspekte von Medialität* (Mein et Sieburg 2011 : 43-64). Nous avons pu consulter le tableau disponible à la page 49 de cet article et mieux comprendre le texte source. Nous avons ensuite fait appel à J. Darquennes pour discuter de la terminologie linguistique la plus appropriée à utiliser dans le cadre de ce paragraphe.



La consultation du texte de référence a été particulièrement utile pour une autre partie de la traduction. Dans le chapitre 4, le livre *Attitudes to Language* (2010) de Peter Garrett est mentionné dans plusieurs paragraphes. Certains de ces

passages étant moins clairs, nous nous sommes procurée la version originale de ce livre, écrit en anglais. Comme pour le cas de Gilles, mentionné ci-dessus, la lecture du texte de référence a permis de mieux comprendre le texte source et donc de le traduire de manière plus adéquate, notamment au niveau de la terminologie utilisée. Toutefois, dans cet exemple, la consultation du texte de référence a également permis de relever une erreur commise par l'auteur.

Dans l'extrait ci-dessous, C. Timm évoque une étude qu'il a lue dans le livre de Garrett (2010). Il indique les différents paramètres relevés par ce dernier et note que le paramètre du « pouvoir » rassemble des critères tels que la « supériorité », « l'opportunisme politique » et « l'accentuation » du français. Or, Peter Garrett (2010 : 72) n'associe pas « l'accentuation » au « pouvoir », mais le considère comme un paramètre à part entière, au même titre que celui du « pouvoir ». Afin de correspondre au mieux à la pensée de Garrett (2010), qui est celle que C. Timm a voulu transmettre, nous avons adapté la traduction en conséquence :

<i>So arbeitet Garrett (2010: 72-73) verschiedene Parameter zum Französischen in Frankreich heraus, zu denen zum einen die berufliche Ausstrahlung mit den Faktoren kulturell, ehrgeizig und scharfsinnig und zum anderen die soziale Ausstrahlung mit Möglichkeiten wie jemanden gern haben oder gesellig sein, gehören; sowie das Parameter Kraft, das sowohl die Kriterien Überlegenheit als auch politischen Opportunismus und die Betonung des Französischen umfasst. (p. 62)</i>	<i>Garrett (2010 : 72-73) isole ainsi divers paramètres pour le français en France, parmi lesquels on retrouve l'attrait professionnel (associé aux adjectifs « cultivé », « ambitieux », « perspicace »), l'attrait social (associé aux actions « aimer quelqu'un », « être sociable »), le pouvoir (qui englobe les critères de la « supériorité » et de « l'opportunisme politique ») ou encore l'accentuation du français. (p. 105-106)</i>
---	---



2.3. Le transfert de l'allemand vers le français

Cette section est consacrée aux deux défis principaux de la traduction de l'allemand vers le français abordés dans le cadre de la traduction du texte source : l'usage de la voix passive et l'usage subjectif des verbes modaux.

2.3.1. La voix passive en allemand

La voix passive est plus élaborée en allemand. On la retrouve plus fréquemment dans les textes allemands que dans les textes en français. Par ailleurs, Stolze (2013 : 172-173) indique que l'anonymat étant caractéristique des textes de nature scientifique, les auteurs allemands ont tendance à fortement utiliser le passif, qui permet de mettre l'accent sur l'action et d'omettre l'agent. Elle indique également que cet usage passif en allemand peut se traduire en français par la voix passive, mais pas uniquement (2013 : 174) : la langue spécialisée en français varie son usage des temps (elle utilise aussi la voix active, le présent, le passé composé, le futur simple) et on retrouve dans les textes scientifiques publiés dans cette langue de manière très fréquente la 3^e personne du singulier ou du pluriel ainsi que le pronom impersonnel « il ».

Dans le cadre de la traduction, nous avons constaté cet usage prépondérant de la voix passive. Dans le but de produire un texte correspondant davantage à l'usage en français, nous avons dû remplacer certaines tournures passives par la voix active, en optant pour certaines des solutions évoquées ci-dessus. Les trois exemples suivants illustrent deux passages de la voix passive à la voix active et un transfert vers la 3^e personne du singulier.

*Während die Mündlichkeit vom Luxemburgischen und vom Französischen **dominiert wird**, zeichnet sich die Schriftlichkeit durch den überwiegenden Gebrauch des Französischen und des Deutschen aus. (p. 16)*

*Le luxembourgeois et le français **dominent** dans le domaine oral, tandis que le français et l'allemand l'emportent dans le domaine écrit. (p. 60)*

<i>Eventuellen Defiziten im Luxemburgischen wird durch das enseignement précoce, in Luxemburg allgemein als précoce bezeichnet, der ab dem vierten Lebensjahr obligatorischen Vorschule, entgegengewirkt. (p. 7)</i>	<i>L'enseignement précoce permet de combler les éventuelles lacunes en luxembourgeois. L'adjectif précoce désigne communément au Luxembourg l'éducation préscolaire, obligatoire à partir de l'âge de quatre ans. (p. 51)</i>
<i>[...] In der ehemaligen britischen Kronkolonie, die heute zu den British Overseas Territories gehört, ist die Bevölkerungsmehrheit zweisprachig, neben der dort einzig offiziellen Sprache Englisch wird bereits in der Grundschule mit dem Erlernen der spanischen Sprache begonnen. (p. 8)</i>	<i>Dans cette ancienne colonie britannique, appartenant aujourd'hui aux territoires britanniques d'outre-mer, la majorité de la population est bilingue. En plus de l'anglais, qui est la seule langue officielle du territoire, on y apprend l'espagnol, et ce, dès l'enseignement fondamental. (p. 52)</i>

2.3.2. L'usage subjectif des verbes modaux

Selon les grammaires allemandes, les verbes modaux peuvent exprimer deux choses différentes et avoir ainsi un sens objectif ou subjectif (Perlmann-Balme, Schwalb et Matussek n.d.). Dans le cadre de la traduction du texte source, nous avons rencontré des verbes modaux utilisés dans leur sens subjectif. L'un d'entre eux nous a posé particulièrement problème. Il s'agit de « dürfen ». Utilisé au Konjunktiv II, ce verbe exprime, selon le contexte, un degré de probabilité (usage subjectif) et non plus uniquement la permission (usage objectif) (Perlmann-Balme et al. n.d.). Autrement dit, il indique que l'auteur prend une certaine distance par rapport à ce qu'il dit.

Dans l'exemple qui suit, on comprend qu'il ne peut s'agir de l'interprétation objective du verbe modal. Le contexte indique que les propos sont « probablement » encore valables à l'heure actuelle.

Die folgende gut 30 Jahre alte Aussage von Pier/Schwall (1982: 49) **dürfte** heute noch in Bezug auf die originären Luxemburger gültig sein: „Tous les Luxembourgeois parlent exclusivement le luxembourgeois, aussi bien en famille que dans leurs relations avec les autorités jusqu’au niveau le plus élevé.“ (p. 28)

Les propos de Pier et Schwall (1982 : 49) repris ci-dessous datent de plus de trente ans, mais **sont probablement** toujours valables aujourd’hui pour les Luxembourgeois de souche : « Tous les Luxembourgeois parlent exclusivement le luxembourgeois, aussi bien en famille que dans leurs relations avec les autorités jusqu’au niveau le plus élevé. » (p. 72)



3. Commentaires spécifiques

La partie des commentaires spécifiques aborde les décisions prises spécifiquement dans le cadre de la traduction du texte de C. Timm. Cette section aborde en premier lieu la question de la longueur du texte cible, qui est légèrement plus courte que celle du texte source, ainsi que les conventions concernant la mise en forme du texte cible. Ensuite, il sera question du traitement des citations et des mots en langue étrangère. Cette section traitera par ailleurs la problématique des quelques mots maintenus en allemand dans la traduction. Enfin, le dernier volet de cette partie concernera des défis plus ponctuels rencontrés lors de la traduction.

3.1. La forme du texte cible

3.1.1. La longueur du texte cible

L’allemand est une langue qui fait preuve de beaucoup de « plasticité » (Pérennec 2016 : 10). Pour reprendre les termes de Pérennec : « [...] l’allemand combine beaucoup plus librement et directement ses unités alors que les contraintes syntaxiques pèsent lourdement sur le français, qui doit développer davantage » (Pérennec 2016 : 10). Par ailleurs, comme l’indique Scarpa, lors du passage vers le français, le traducteur tend vers l’explicitation (2010 : 176), à opérer des

déplacements de compléments (2010 : 189-190), à utiliser de nombreux connecteurs (2010 : 185).

En suivant les propos de Pérennec (2016) et de Scarpa (2010), on comprend que les traductions vers le français à partir de l'allemand ou de l'anglais ont généralement tendance à être plus longues. Toutefois, ce n'est pas le cas ici. Certains mots prennent certes moins de place, comme « Schriftlichkeit », qui apparaît à de nombreuses reprises dans le texte source et est traduit par « à l'écrit », mais la raison principale de ce phénomène est le style de l'auteur. Ce dernier a tendance à être redondant dans ses propos, comme en témoigne l'exemple suivant :

<i>Im Zusammenhang mit der Mehrsprachigkeit, die für Luxemburg so charakteristisch ist, ist festzustellen, dass diese nicht allen Luxemburgern gleichermaßen aufgrund tatsächlicher Schwächen in einer oder mehrerer der in Frage stehenden drei Einzelsprachen zur Verfügung steht. (p. 51)</i>	<i>On constate qu'en raison de faiblesses dans l'une ou plusieurs des trois langues, le plurilinguisme, si caractéristique du Luxembourg, n'est pas présent dans la même mesure chez tous les Luxembourgeois. (p. 94)</i>
---	--

Dans cet exemple, on constate que l'auteur introduit le plurilinguisme en tant que complément avant d'en faire le sujet de la phrase principale. Lors de la traduction, il est possible d'exprimer le même sens en simplifiant la phrase. Comme le but premier d'un texte scientifique est de transmettre l'information (Stolze 2013 : 162) et que la concision est caractéristique du style scientifique (Stolze 2013 : 169), il est possible ici d'éliminer les redondances pour exprimer le sens le plus clairement possible.

3.1.2. La mise en forme

Nous avons dû adopter certaines conventions au niveau de la mise en forme du texte cible.

Tout d'abord, les citations de plus de trois lignes dans le texte source apparaissant comme plus petites, leur police a été adaptée en conséquence dans la traduction pour afficher la taille inférieure de 11. Les notes de bas de page ont également été modifiées pour présenter une police de taille 10 avec un interligne simple.

Les notes de bas de page de la traductrice sont précédées de l'indication « N.d.T. » pour les différencier des notes de bas de page de l'auteur. La numérotation des notes de bas de page a été modifiée pour privilégier une numérotation continue – si la traduction avait fait l'objet d'une publication, ce point en particulier aurait fait l'objet d'une concertation avec l'éditeur.

Les citations traduites sont également soumises à une convention au niveau de la forme. En effet, certaines phrases des citations à traduire sont reproduites en partie. Dans certains cas, des crochets entourent une majuscule parce que le début de la phrase manque. Dans d'autres cas, des crochets entourent des verbes parce que ces derniers ont été déplacés par rapport à la citation d'origine par C. Timm.

Lorsque les parties manquantes, signalées par le symbole « [...] », se trouvent entre deux phrases, le symbole a été maintenu. Lorsque les parties manquantes consistent en des bouts de phrase, le symbole a été supprimé. En effet, maintenir ces crochets lors de la traduction est problématique parce que la traduction implique une réorganisation de la phrase et que nous n'aurions pas pu déterminer avec certitude la place de ces crochets dans le texte cible. De même, les crochets qui signalent les verbes déplacés ont été supprimés dans la traduction. Les crochets autour de la majuscule, qui signalent l'absence du début de la phrase, sont maintenus autour de la majuscule dans la traduction.

Nous avons fait appel à une experte, C. Pasquier, qui enseigne la révision à l'UCLouvain, pour nous indiquer la meilleure stratégie à suivre.

Dans l'exemple suivant, on peut constater que plusieurs symboles ont été enlevés parce qu'ils se trouvaient en début, en milieu ou en fin de phrase, et non entre deux phrases. Les crochets autour de la majuscule ont été maintenus pour indiquer au lecteur une modification dans la citation. Les crochets autour du verbe ont été supprimés.

Wegen Versorgungsengpässen und aus taktischen Gründen rückte die US-Armee nicht in die Grenztäler zu Deutschland vor. [...] **[D]**ie deutsche Wehrmacht setzte am 16. Dezember 1944 zur Rundstedt-Offensive an [...] und **[besetzte]** den gesamten Norden des Landes ab Echternach erneut [...]. (p. 23-24)

L'armée américaine n'avance pas jusqu'aux vallées qui forment la frontière avec l'Allemagne en partie pour des raisons tactiques et, d'autre part, parce que l'approvisionnement s'est avéré difficile. **[L]**e 16 décembre 1944, la Wehrmacht lance l'offensive von Rundstedt et **reconquiert** le nord du pays à partir d'Echternach. (p. 67-68)

3.2. Le traitement des citations en langue étrangère

Le texte source présente de nombreuses citations en langue étrangère. Nous avons suivi des stratégies différentes en fonction de chaque langue, elles requièrent donc des explications distinctes.

3.2.1. Les citations en français dans le texte source

Les citations en français dans le texte source sont signalées par une police italique dans la traduction et ont été reproduites telles quelles dans le texte cible, et ce, malgré les imperfections constatées à plusieurs reprises dans ces dernières, comme l'illustre l'exemple ci-dessous. On y retrouve la formulation « champs de travail », qui semble étrange dans ce contexte. Il est très probable qu'il s'agisse en réalité de la collocation « camps de travail ». La collocation « une vague d'épuration pourchassa » est également inhabituelle. En outre, le nom du chef de la « Volksdeutsche Bewegung » est mal orthographié, ce qui est d'autant plus problématique que cette faute donne l'impression qu'il s'agit d'une femme alors qu'il est question d'un homme, à savoir du professeur Damian Kratzenberg. Cette faute est la seule à avoir fait l'objet d'une correction en note de bas de page (note de bas de page n° 6) car il s'agit d'une référence directe à une figure importante de l'occupation du Luxembourg.

Une **vague d'épuration pourchassa** les collaborateurs, et des **champs de**

travail furent organisés pour la reconstruction du pays. Quatre personnes accusées de haute trahison furent exécutées, dont le professeur **Damina Kratzenberg**, chef de la ‚Volksdeutsche Bewegung‘ qui préconisait une germanisation totale du pays. (p. 65)

Si la traduction avait eu pour but d'être publiée, nous aurions discuté de la possibilité d'améliorer les citations en français avec l'éditeur en langue cible.

3.2.2. Les citations en anglais dans le texte source

On retrouve également dans le texte source des citations en anglais. Ces dernières ont été reprises telles quelles dans la traduction. En effet, l'anglais est une langue fortement répandue dans le monde scientifique. Même si le texte est légèrement vulgarisé, le public visé par la traduction demeure un public scientifique, comme nous l'avons établi dans la partie consacrée aux caractéristiques des textes source et cible (point 2.1.2.). Nous sommes donc partie du principe que le public comprendrait sans trop de difficultés les citations en anglais. Par ailleurs, à de nombreux endroits, les citations sont précédées ou suivies d'explications qui, elles, ont été traduites en français, comme en témoigne l'exemple ci-dessous, tiré des pages 57 et 58 du mémoire.

Horner et Weber (2008 : 74) abordent également l'attitude du gouvernement luxembourgeois et de la grande-duchesse Marie-Adélaïde lors de l'occupation allemande ainsi que les conséquences qui en ont découlé pour la monarchie luxembourgeoise. Ils expliquent que quelques Luxembourgeois ont été jusqu'à se battre au sein de l'armée française pour montrer qu'ils rejetaient le comportement du gouvernement luxembourgeois.

Sympathising with the Allied forces, a number of Luxembourgers had joined the French army during World War I. One source of national discord concerned the political position of the Luxembourgish government during World War I. Accusations of sympathy with Germany on the part of the monarchy added to increasing momentum in favour of its abolition. As a result, Grand-Duchess Marie-Adelaïde abdicated in favour of her sister, Charlotte. Shortly thereafter, in 1919, a referendum was held wherein the public voted in favour of retaining the monarchy, which had

become closely affiliated with the major political party, the Party of the Right, in turn having links to the Catholic Church.

3.2.3. Les citations en d'autres langues dans le texte source

Les citations restantes du texte source sont en allemand et en italien. La connaissance de ces langues étant moins répandue, afin de s'assurer de la compréhension de la part du lecteur, nous avons décidé de les traduire.

La première étape a consisté à rechercher des traductions officielles en français. Toutefois, nous n'en avons trouvé aucune. Par conséquent, nous avons décidé de traduire nous-même les citations à partir de l'allemand. Elles sont suivies de l'indication « [Traduction JM] », « JM » correspondant à « Justine Mandy ». En ce qui concerne la citation en italien, qui se trouve à la page 49 du texte source (voir annexe 1), nous avons fait appel à un traducteur indépendant, Adriano Pulvirenti. La citation traduite dans le texte cible est suivie de l'indication « [Traduction AP] ».

3.3. Le traitement des mots en langue étrangère

Le texte source contient des mots en langue étrangère, signalés en grande partie par une police italique. Nous avons suivi une stratégie différente selon les langues. Elles sont expliquées dans les sous-sections ci-dessous.

3.3.1. Les mots en français dans le texte source

Pour les mots en français dans le texte source, nous avons suivi la même logique que pour les citations en français. Ils ont été reproduits tels quels dans la traduction et signalés par une police italique.

3.3.2. Les mots en anglais dans le texte source

Certains mots en anglais apparaissaient dans le texte source en dehors des citations. Les termes dont l'usage est fortement répandu dans les textes de nature linguistique, comme « code-switching », que l'on retrouve à la page 63 du texte source (voir annexe 1), ont été maintenus en anglais (cette conclusion est le résultat de recherches d'occurrences et de traductions dans des articles

scientifiques sur la question). Par contre, les termes pour lesquels il existe une traduction officielle en français ont été traduits, comme « British Overseas Territories » (p. 8 de l'annexe 1) ou « Welsh » (exemple repris ci-dessous).

Garrett (2010: 10-11) zufolge existieren starke negative Einstellungen auch ganzen Sprachen gegenüber, die oft Minderheitensprachen sind, wie das Welsh in Wales oder das Maori auf Neuseeland: „In-migrant minority languages tend to attract the most negative attitudes from majority language communities.“ (p. 59)	Selon Garrett (2010 : 10-11), il existe des attitudes fortement négatives à l'égard de langues dans leur globalité, souvent des langues minoritaires, comme le gallois au Pays de Galles ou encore le maori en Nouvelle-Zélande : « In-migrant minority languages tend to attract the most negative attitudes from majority language communities. » (p. 103)
--	---

3.3.3. Les mots en luxembourgeois dans le texte source

Le texte source comprend également des mots en luxembourgeois. Ces derniers ont été maintenus dans la traduction, mais signalés différemment. Comme la police italique n'est utilisée que pour indiquer les passages et mots déjà en français dans le texte source, les mots en luxembourgeois ont été redressés et placés entre guillemets. Lorsque le sens des mots en luxembourgeois n'était pas précisé dans le texte, nous l'avons expliqué en note de bas de page, comme le montre l'exemple suivant :

[...] „Die Fragen wurden nahezu geschlossen getreu der rasch ausgegebenen Parole ‚driemol lëtzebuergesch‘ beantwortet [...]“, [...]. (p. 22)	« La population a répondu presque exclusivement à ces questions dans l'esprit du mot d'ordre qui a rapidement circulé : " driemol lëtzebuergesch " ⁷ . » [Traduction JM] (p. 66) ⁷ N.d.T. : « Driemol lëtzebuergesch » signifie en français « trois fois luxembourgeois ».
---	--

Les mots en luxembourgeois ont été maintenus tels quels dans la traduction parce qu'il est inévitable qu'un livre sur le Luxembourg contienne des éléments de luxembourgeois. La grande majorité de ces mots se retrouvent dans des éléments de comparaison ou désignent des entités luxembourgeoises et des publications en luxembourgeois, qui ne peuvent pas être traduites directement dans le corps du texte.

3.3.4. Les mots en allemand dans le texte cible

Lors de la traduction, certains mots ont dû être maintenus en allemand parce qu'ils sont utilisés tels quels dans la littérature (« Zollverein », « Westforschung ») ou parce qu'il n'existait pas de traduction satisfaisante (« Heimatkunde »).

Nous avons suivi des stratégies différentes selon chaque mot. D'une part, le terme « Zollverein » apparaît tel quel dans les textes parallèles en français sur l'histoire du Luxembourg. Pour plus de clarté pour le lecteur, toutefois, qui ne connaît a priori pas l'allemand, nous avons placé une traduction entre parenthèses directement après la première occurrence. D'autre part, le terme « Westforschung », qui apparaît à la page 19 du texte source (voir annexe 1), est expliqué par l'auteur dans la phrase qui suit et, par conséquent, n'a pas été traduit. L'exemple ci-dessous reprend le cas du terme « Zollverein ».

*Als Mitglied des Deutschen Bundes tritt Luxemburg 1842 dem **Deutschen Zollverein** bei, den es nach den Vorkommnissen des Ersten Weltkriegs 1919 wieder verlässt.*
(p. 11)

*En 1842, le Luxembourg entre dans le **Zollverein allemand** (l'Union douanière allemande) en tant que membre de la Confédération germanique. Il le quittera en 1919 à cause des événements de la Première Guerre mondiale.* (p. 55)

Le terme « Heimatkunde », quant à lui, est davantage lié à la culture allemande. Par conséquent, il est plus compliqué à traduire. Stolze (2013 : 75) indique qu'en l'absence de traduction équivalente, une solution peut être de paraphraser pour expliquer le sens du mot ou encore d'emprunter le terme en langue étrangère. Dans le cas présent, le terme en allemand seul n'étant pas suffisamment

évocateur pour le lecteur, nous avons choisi de traduire le mot grâce à l'usage de la paraphrase, tout en indiquant le terme officiel allemand entre parenthèses après la traduction afin de permettre au lecteur intéressé de se renseigner sur la nature exacte de la discipline. L'exemple suivant illustre le traitement du mot « Heimatkunde ». La préposition qui précède le mot fait l'objet d'un étoffement.

[...]; seit den 1970-er Jahren jedoch ist in Bezug auf Bücher zu Heimatkunde, Folklore, Geschichte und Schulbücher für den Luxemburgisch-Unterricht ein zunehmender Gebrauch des Luxemburgischen festzustellen (Berg 1993: 63, 67-68). (p. 50)	Depuis les années 1970, toutefois, on constate une augmentation de l'usage du luxembourgeois dans les ouvrages portant sur la géographie et la culture régionales (Heimatkunde), sur le folklore, sur l'histoire, ainsi que dans les manuels scolaires destinés aux cours de luxembourgeois (Berg 1993 : 63, 67-68). (p. 93)
--	--

3.4. Défis ponctuels

Lors de la traduction du texte, nous avons rencontré des problèmes plus spécifiques qui ne concernent que plusieurs paragraphes, tableaux ou mots. Les cas les plus marquants sont repris dans cette section.

3.4.1. Titres de noblesse

Les titres de noblesse n'ont pas constitué une grande difficulté, mais ils ont tout de même demandé une certaine réflexion au niveau de la forme. En effet, dans les textes parallèles, nous avons constaté un usage flottant en ce qui concerne la majuscule. Benoît Patar (1995 : 268), auteur du *Dictionnaire actuel de l'art d'écrire*, indique que l'usage consiste à ne pas mettre de majuscule aux titres nobiliaires, cette dernière étant réservée aux titres hiérarchiques. Nous avons donc utilisé la minuscule pour tous les titres de noblesse du texte, que l'on retrouve principalement aux pages 54 à 59 du mémoire.

Les citations en français du texte source, qui n'ont pas été modifiées, utilisaient des majuscules pour les titres de noblesse. C. Pasquier a indiqué à ce sujet que l'usage était moins strict par le passé. Notre décision de ne pas toucher aux citations en français explique la différence d'usage dans la traduction.

3.4.2. Tableau 2

Les traductions des paramètres du tableau 2, que l'on retrouve à la page 81 du mémoire et à la page 37 du texte source (voir annexe 1), ne correspondent pas aux termes utilisés dans le texte source. Le tableau 2 est reproduit ci-dessous.

		<i>Medium</i>	
		<i>Sprechen</i>	<i>Schreiben</i>
<i>Domäne</i>	<i>Tendenziell High</i>	<i>Luxemburgisch (bei Bedarf weitere Sprachen)</i>	<i>Französisch</i>
	<i>Tendenziell Low</i>	<i>Luxemburgisch, Französisch (bei Bedarf weitere Sprachen)</i>	<i>Luxemburgisch, Deutsch</i>

Les deux traductions qui font l'objet de ce commentaire sont celles des en-têtes des critères utilisés pour classer les usages linguistiques du Luxembourg selon le modèle de diglossie :

<i>Domäne (p. 37)</i>	<i>Variété (p. 81)</i>
<i>Medium (p. 37)</i>	<i>Domaine (p. 81)</i>

Ces traductions semblent de prime abord fort éloignées des mots allemands. Toutefois, ces écarts s'expliquent par la règle de la cohérence. En effet, pour que la traduction devienne un texte à part entière dans la langue cible, il est nécessaire qu'elle soit cohérente.

Or, nous avons auparavant fait le choix de traduire « Schriftlichkeit » et « Mündlichkeit », mots qui apparaissent à de nombreuses reprises tout au long du

texte, par « domaine écrit » et « domaine oral ». Il semblait donc logique de maintenir le mot « domaine » comme paramètre rassemblant les pôles « oral » et « écrit » dans le tableau 2, malgré l'utilisation, en allemand, du mot « Medium ».

En ce qui concerne la traduction de « Domäne » par « Variété », il faut prendre en compte le concept de diglossie de Ferguson, qui est introduit en amont du tableau, à la page 79. On indique alors que le concept présente deux variétés différentes : une haute et une basse. Le terme utilisé en allemand est alors « Variante ».

<i>[...]: Während sich die Diglossie mit einer High und einer Low-Variante demzufolge auf Sprachgemeinschaften bezieht, referiert der Bilinguismus auf individuelle Sprecher; [...]. (p. 35)</i>	<i>D'après cet auteur, la diglossie consiste en la présence simultanée d'une variété haute (high) et d'une variété basse (low). Ce concept s'utilise donc pour les communautés linguistiques, tandis que le bilinguisme concerne le locuteur individuel. (p. 79)</i>
--	--

Plus tard, dans le tableau, même si l'en-tête est cette fois-ci « Domäne » et non « Variante », les deux critères compris par cet hyperonyme sont bel et bien les dimensions « à tendance haute » et « à tendance basse » qui décrivaient, deux pages plus tôt, les deux types de variétés mises en avant par Ferguson, à savoir les variétés « haute » et « basse ».

En somme, les traductions « variété » et « domaine » se justifient comme la continuité de la terminologie utilisée dans la traduction.

3.4.3. CEE

Dans l'exemple suivant, la traduction du terme « Union européenne » a posé problème :

<i>Hartweg (1976: 42-43) weist auf die Bedeutung des Beitritts Luxemburgs nicht nur aus wirtschaftlicher Perspektive hin,</i>	<i>Hartweg (1976 : 42-43) souligne non seulement la portée économique de l'adhésion du Luxembourg, mais pointe également le fait qu'elle a</i>
---	--

sondern geht auch auf seinen Beitrag zur Stärkung der französischen Sprache innerhalb der Europäischen Union ein: [...]. (p. 25)	renforcé la position de la langue française au sein de la CEE . (p. 69)
---	---

En effet, l'auteur mentionne l'Union européenne alors qu'il était question, dans les phrases précédentes et dans la première partie de la phrase, de l'adhésion du Luxembourg à la Communauté économique européenne (CEE). Par ailleurs, la citation en français qui suit les propos de C. Timm concerne à nouveau la période à laquelle le Luxembourg est entré dans la CEE. L'usage du terme « Union européenne » semble donc anachronique à cet endroit. Dans un souci de respecter la chronologie des faits exposés par C. Timm, nous avons choisi de modifier la traduction pour y mentionner la CEE à la place de l'UE.

4. Conclusion

Ce chapitre des commentaires de traduction a abordé les défis principaux de la traduction des chapitres 1 et 4 du livre *Französisch in Luxemburg* de C. Timm (2014). Il vise à indiquer les caractéristiques que présentent le texte source, les contraintes imposées au texte cible, les stratégies que nous avons mises en œuvre et les conventions que nous avons adoptées, tout en traitant les aspects plus complexes du transfert de l'allemand vers le français dans le cadre d'un texte de nature scientifique. Il serait intéressant de développer davantage la question de la traduction des paramètres des divers auteurs et études cités par C. Timm dans les chapitres traduits, mais cela dépasse le cadre de ce mémoire.



Conclusion générale

Ce travail est l'aboutissement de six années d'études dans le domaine de la traduction. Il rassemble des parties ayant exigé des compétences diverses, reflétant ainsi toute la diversité du métier de traducteur.

L'introduction a consisté en un travail de synthèse documentaire sur une thématique liée à l'histoire, aux relations internationales et à l'évolution linguistique d'un territoire placé au croisement de plusieurs langues et de plusieurs pays. Cette étude approfondie d'un cas spécifique, celui de la province du Luxembourg, et plus particulièrement du pays d'Arlon, nous a permis, d'une part, d'élargir nos connaissances sur un pan de l'histoire belge, et, d'autre part, nous a également donné l'occasion de découvrir les répercussions que peut avoir, au niveau local et à long terme, une décision politique prise entre de grandes puissances. Il était particulièrement intéressant, dans ce cadre, de constater l'influence qu'ont eue les deux guerres mondiales. Cette analyse nous prouve à nouveau toute l'importance de connaître l'histoire des relations internationales pour comprendre les dynamiques actuelles tant au niveau mondial que local.

Ensuite, le travail de traduction a été particulièrement stimulant. En effet, dans le cadre de nos cours de master, nous n'avons pas eu l'occasion de travailler sur un projet aussi conséquent. Nous avons pu nous immerger totalement dans un domaine inconnu et élargir ainsi notre champ de compétences. En effet, il nous a forcée à entreprendre des recherches documentaires et terminologiques particulièrement poussées, nous permettant d'appliquer toutes les méthodes acquises au cours de notre formation ainsi que d'affiner et d'améliorer notre mode de documentation. Par ailleurs, cet exercice nous a permis de développer un meilleur esprit critique par rapport à l'auteur et aux erreurs qu'il peut commettre et que nous devons éviter de reproduire dans la traduction, comme le montre la question de la CEE et de l'UE abordée au point 3.4.3. du chapitre des « Commentaires de traduction ». Enfin, le passage de l'allemand vers le français et les remaniements de la traduction qui ont suivis nous ont amenée à améliorer notre méthode de reformulation du sens, ce qui nous sera utile dans notre pratique future en tant que traductrice.

En raison de la crise de la Covid-19 que nous traversons actuellement, qui nous empêche de pouvoir discuter en détail et de vive voix des stratégies que nous avons adoptées, le chapitre des « Commentaires de traduction » a revêtu une importance spéciale. Nous avons rarement eu l'occasion, au cours de nos études, de pouvoir justifier en profondeur nos productions. C'est un exercice et une démarche qui donnent non seulement plus de crédibilité à notre travail, mais qui nous permettent également d'expliquer à un tiers les choix que nous avons opérés. Ils mettent ainsi en lumière les efforts fournis pour donner de la rigueur et de la justesse à la traduction.

En somme, ce mémoire nous a permis d'appliquer tout le savoir et savoir-faire acquis jusqu'ici dans le cadre de notre formation. Il nous a donné l'occasion de mesurer tout l'intérêt de collaborer avec des experts, comme notre co-promoteur, J. Darquennes, et avec d'autres traducteurs, comme notre promotrice, F. Gallez. De manière plus générale, nous retirons de ce travail de fin d'études de nombreuses connaissances supplémentaires. Il nous permet d'aborder notre futur professionnel avec davantage d'expérience, tant par rapport aux difficultés de la traduction que sur les éventuelles solutions à leur apporter.



Lexique

Le lexique de termes linguistiques validés par J. Darquennes est reproduit dans cette annexe. Les termes en langue source sont classés par ordre alphabétique et suivis de leur traduction en français.

Certaines remarques de J. Darquennes ont été maintenues et traduites en français pour information.

A

Abstandsprache / Distanzsprache

langue par distance

Remarque

Dans les domaines de la sociologie du langage/de la sociolinguistique, on distingue les langues par distance (Abstandsprachen) des langues par élaboration (Ausbausprachen).

Akzentuierung

accentuation

alltägliche Kommunikation

communication au quotidien

Amtssprache

langue officielle

Ausbausprache

langue par élaboration

Ausgangssprache

langue de départ / langue source

Ausgleichskoiné

koinè de compromis

Remarque

Le terme « Ausgleichskoiné » n'est pas vraiment utilisé dans la littérature. Par contre, on emploie de manière assez régulière le mot « Ausgleichssprache » (langue de compromis).

B

Bildungssprache

langue de l'enseignement

Bilinguismus

bilinguisme

C

Code-switching

code-switching / alternance codique

communication accommodation theory / speech accommodation theory / Sprachanpassungstheorie

théorie de l'accommodation communicative

D

dialektologisch

dialectologique

Dialektschreibung

graphie dialectale

dialogisch

dialogique

diatopisch / leichte Differenzierungen auf diatopischer Ebene

diatopique / de légères variations diatopiques

Diglossie

diglossie

diglossisch

diglossique

dominierte Sprache

langue dominée

Drittsprache

langue tertiaire

E

Eigengruppe / in-group

endogroupe

eigenständige Sprache

langue autonome

Einzelssprache

langue

Erstsprache

langue première

F

Fachsprache*langage de spécialité***Fachterminologie***terminologie spécialisée***G****Gebrauchstext***texte pragmatique***H****Hochdeutsch***haut allemand***I****Interferenzerscheinung***phénomène d'interférence***K****kleine Sprache***petite langue*Remarque

Il existe des langues parlées par un ou plusieurs millions de locuteurs (Millionensprachen), des (plus) petites langues, rassemblant mille à un million de locuteurs (kleinere Sprachen), et des langues « naines » ou « modiques », dont le nombre de locuteurs s'élève de un à mille (Zwergsprachen).

Kleinstsprache

très petite langue / langue minuscule

Kommunikationsfähigkeit

compétence communicationnelle

Kommunikationsform

forme de communication

konzeptional mündlich

conception orale

konzeptional schriftlich

conception écrite

L**Landessprache / Nationalsprache**

langue nationale

M**medial**

médial

Remarque

Dans le domaine de la sociolinguistique, on distingue les médias oraux des médias écrits. On parle de « dualité médiale oral/écrit ».

medial mündlich*médialité orale***medial schriftlich***médialité écrite***mediale Rezeption***réception par le biais des médias***Medialität***variation diamésique***Mehrsprachigkeit***plurilinguisme / multilinguisme*Remarque

Le « plurilinguisme » désigne la capacité d'un individu à parler plusieurs langues, tandis que le « multilinguisme » se rapporte plutôt à la société (voir point 1.2.2. du chapitre « Commentaires de traduction »).

Minderheitensprache*langue minoritaire***monologisch***monologique***Mündlichkeit***domaine oral***Mündlichkeitspol***pôle oral*

N

Nähe-Distanz-Modell

modèle de l'immédiat et de la distance

neue Medien

nouveaux médias

Niederdeutsch

bas allemand

normierte Sprache

langue normée / langue standardisée

Remarque

Certaines langues normées sont plutôt considérées comme des dialectes (et non comme des « variétés standards » ou des « langues standards »). Une langue standard (Standardsprache) est une langue normée, mais une langue normée n'est pas forcément une langue standard. Ces deux concepts sont toutefois souvent utilisés comme synonymes, il convient donc de mentionner les deux traductions possibles.

Normsprache / Kleinstnormsprache

langue normative / très petite langue normative / langue minuscule normative

O

Öffentlichkeitssprache

langue publique

P

Phonemwiedergabe

transcription des phonèmes

phonetische Merkmale

caractéristiques phonétiques

Polyglossie

polyglossie

pragmalinguistisch

pragmalinguistique

Prestigesprache

langue de prestige

R

Rezeption

réception

S

Schreibsystem

système d'écriture

Schriftdeutsch

allemand écrit

Schriftlichkeit*domaine écrit***Schriftlichkeitspol***pôle écrit***Schriftsprache***langue écrite***Schriftverkehr***correspondance***soziolinguistisch***sociolinguistique***Sprachausbau***élaboration de la langue***Sprachengefüge***configuration linguistique***Sprachgebrauch***usage linguistique***Sprachgebrauchsnormen /****überdeterminierte Sprachgebrauchsnormen***normes d'usage linguistique / normes d'usage linguistique surdéterminées***Sprachgemeinschaft***communauté linguistique*

sprachliches Kapital

capital linguistique

Sprachpatriotismus

patriotisme linguistique

Sprachraum / deutscher Sprachraum

les pays et régions de... / les pays et régions germanophones / les pays et régions de langue allemande

Sprachtypologie / aus sprachtypologischer Sicht

selon la perspective de la typologie linguistique

Sprechergemeinschaft

communauté des locuteurs

Sprechgeschwindigkeit

vitesse d'élocution / vitesse de parole

Standarddeutsch

allemand standard

standardferne Varietät

variété éloignée de la norme

Standardvarietät

variété standard

T

Textproduktion

production de textes

Textrezeption

réception de textes

Toponomastik

toponomastique / toponymie

Triglossie

triglossie

U

Universalialia

universaux

Unterrichtssprache

langue d'enseignement

V

Volksgemeinschaft

Volksgemeinschaft

communauté du peuple allemand

Vollsprache

langue à part entière

W

Wohnbevölkerung

population résidente

Z

Zweisprachigkeit

bilinguisme

Zweitsprache

langue seconde

Bibliographie

1. Ouvrage partiellement traduit

Timm, C. (2014). *Französisch in Luxemburg* (Vol. 545). Tübingue, Allemagne : Narr Verlag.

2. Introduction

Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. (n. d.). *Pierre Nothomb*. Retrieved June 30, 2020 from <https://www.arlfb.be/composition/membres/nothomb.html>

Bertrang, A. (1921). *Grammatik der Areler Mundart*. Bruxelles, Belgique : Lamertin.

Bertrang, A. (1940). *Histoire d'Arlon*. Arlon, Belgique : Everling.

Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord. (n.d.) *Histoire de la Belgique et ses conséquences linguistiques*. Retrieved June 30, 2020 from http://www.axl.cefano.ulaval.ca/europe/belgiqueetat_histoire.htm

Conter, C. D. (2016). *Jean-Jacques Ménéard*. Retrieved June 30, 2020 from the Web site of Dictionnaire des auteurs luxembourgeois : <https://www.autorenlexikon.lu/page/author/483/4834/FRE/index.html>

Darquennes, J. (2007). Flirting at the fringe – the status of the German varieties as perceived by language activists in Belgium's Areler land. In Elspass, S., Langer, N., Scharloth, J. & Vandenbussche, W. (Eds.), *German Language Histories 'From Below' (1700-2000)* (pp. 343-362). Berlin/New York : De Gruyter. doi:10.1515/9783110925463.343

Darquennes, J. (2011). *Sprachwechsel, Spracherhalt und Sprachrevitalisierung im Areler Land von 1839 bis zur Gegenwart*.

Darquennes, J. (2013). Deutsch als Muttersprache in Belgien: Forschungsstand und Forschungsperspektiven. In Schneider-Wiejowski, K., Kellermeier-

- Rehbein, B. & Haselhuber, J. (Eds.), *Vielfalt, Variation und Stellung der deutschen Sprache* (pp. 349-368). Berlin, Allemagne : De Gruyter.
- Delforge, P. (2011). *Pierre Nothomb*. Retrieved June 30, 2020 from the Web site of Connaître la Wallonie : <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/dictionnaire/nothomb-pierre#.XvtM020zbIV>
- Döring, A. (n. d.). *Matthias Zender: Volkskundler (1907-1993)*. Retrieved June 30, 2020 from the Web site of Portal Rheinische Geschichte : <http://www.rheinische-geschichte.lvr.de/Persoenlichkeiten/matthias-zender/DE-2086/lido/57c827be1ab6f5.77104033>
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (n.d.) *Conseil des langues régionales endogènes*. Retrieved June 30, 2020 from <http://www.languesregionales.cfwb.be/index.php?id=1213>
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (n. d.). *Langues régionales endogènes*. Retrieved June 30, 2020 from http://www.languesregionales.cfwb.be/index.php?id=lre_accueil
- Kayser, E.M. (1990). *Quelque part entre Vienne et Londres... Le Grand-Duché de Luxembourg de 1815 à 1867*. Esch-sur-Alzette, Luxembourg : Éditions Saint-Paul.
- La province hier et aujourd'hui : Luxembourg*. (1976). Crédit Communal de Belgique.
- Mémorial Alfred Bertrang*. (1964). Arlon, Belgique : Institut archéologique du Luxembourg.
- Triffaux, J.-M. (2002). *Combats pour la langue dans le pays d'Arlon aux XIX^e et XX^e siècles : Une minorité oubliée ?* Arlon, Belgique : Institut archéologique du Luxembourg.
- Warker, N. (1890). *Wintergrün : Sagen, Gedichten, Legenden und Märchen aus der Provinz Luxemburg*. Esch-sur-Alzette, Luxembourg : Willems.

Abbildung 1: Kayser, E. M. (1990). *Quelque part entre Vienne et Londres... Le Grand-Duché de Luxembourg de 1815 à 1867*. Esch-sur-Alzette, Luxembourg : Éditions Saint-Paul ; p. 25.

Abbildung 2: Kayser, E. M. (1990). *Quelque part entre Vienne et Londres... Le Grand-Duché de Luxembourg de 1815 à 1867*. Esch-sur-Alzette, Luxembourg : Éditions Saint-Paul ; p. 70.

3. Traduction

Fehlen, F. (2009). *BaleineBis: Une enquête sur un marché linguistique multilingue en profonde mutation Luxemburgs Sprachenmarkt im Wandel*. Luxembourg, Luxembourg : Imprimerie Saint-Paul. Retrieved May 25, 2020 from <http://www.cefis.lu/resources/RED12.pdf>

Le Point. (2019). *En 2020, on ne pourra plus dire la Hollande pour parler des Pays-Bas*. Retrieved May 25, 2020 from https://www.lepoint.fr/monde/en-2020-on-ne-pourra-plus-dire-la-hollande-pour-parler-des-pays-bas-27-12-2019-2354989_24.php

4. Commentaires de traduction

Armborst, F. (2015). *Le Grand-Duché a 200 ans*. Retrieved May 25, 2020 from the Web site of Le Quotidien : <https://lequotidien.lu/luxembourg/le-grand-duche-a-200-ans/>

Cairn. (2020). Retrieved from <https://www.cairn.info/>

De l'Europe, C. (2001). *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Paris, France : Les Éditions Didier. Retrieved from <https://rm.coe.int/16802fc3a8>

Dict.cc. Deutsch-Englisch-Wörterbuch. (2020). Retrieved from <https://www.dict.cc/>

Duden. (2020). Retrieved from <https://www.duden.de/>

- Durieux, C. (1988). *Fondement didactique de la traduction technique*. Paris, France : Didier érudition.
- Encyclopædia Universalis. (2020). Retrieved from <https://www.universalis.fr/>
- Garrett, P. (2010). *Attitudes to Language*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- Gilles, P. (2011). Mündlichkeit und Schriftlichkeit in der luxemburgischen Sprachgemeinschaft. In Mein, G. & Sieburg, H. (Eds.), *Medien des Wissens: Interdisziplinäre Aspekte von Medialität* (pp. 43-64). Bielefeld, Allemagne : transcript Verlag. Retrieved from https://books.google.be/books/about/Medien_des_Wissens.html?id=tW3JBAAAQBAJ&redir_esc=y
- Langenscheidt-Online Wörterbuch. (2020). Retrieved from <https://woerterbuch-langenscheidt-com.proxy.bib.ucl.ac.be:2443/>
- Leo. (2020). Retrieved from <https://www.leo.org/franz%C3%B6sisch-deutsch/>
- Maubille, G. (2017). *Outils de traduction et documentation*. Syllabus, Université catholique de Louvain.
- Mein, G. & Sieburg, H. (Eds.). (2011). *Medien des Wissens: Interdisziplinäre Aspekte von Medialität* (Vol. 4). Bielefeld, Allemagne : transcript Verlag. Retrieved from https://books.google.be/books/about/Medien_des_Wissens.html?id=tW3JBAAAQBAJ&redir_esc=y
- Mueller-Vollmer, K. & Messling, M. (2016). *Wilhelm von Humboldt*. Retrieved May 25, 2020 from the Web site of The Stanford Encyclopedia of Philosophy : <https://plato.stanford.edu/entries/wilhelm-humboldt/>
- Munday, J. (2016). *Introducing translation studies: Theories and applications* (4^e éd.). Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Patar, B. (1995). *Dictionnaire actuel de l'art d'écrire*. Montréal, Canada : Fides.

- Pérennec, M. (2016). *Éléments de traduction compare français-allemand* (4^e éd.). Clamecy, France : Armand Colin.
- Perlmann-Balme, M., Schwalb, S. & Matussek, M. (n.d.). *Grammatik C1*. Retrieved May 25, 2020 from the Web site of Hueber Verlag : https://www.hueber.de/media/36/Sicher_C1_Grammatikuebersicht.pdf
- Scarpa, F., & Fiola, M. A. (2010). *La traduction spécialisée: Une approche professionnelle à l'enseignement de la traduction*. Ottawa, Canada : Presses de l'Université d'Ottawa.
- Stolze, R. (2013). *Fachübersetzen: Ein lehrbuch für theorie und praxis* (3^e éd.) Berlin, Allemagne : Frank & Timme.
- Timm, C. (2010). *Europäischer Strukturalismus in der spanischen Grammatikographie*. Tübingue, Allemagne : Narr Verlag.
- Triffaux, J.-M. (2002). *Combats pour la langue dans le pays d'Arlon aux XIX^e et XX^e siècles : Une minorité oubliée ?* Arlon, Belgique : Institut archéologique du Luxembourg.
- Université de Namur. (2020). *Annuaire du personnel : Jeroen Darquennes*. Retrieved May 25, 2020 from <https://directory.unamur.be/staff/darqueni>

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial